

1878

# ALMANACH

DES

# AMES DU PURGATOIRE,

## ANNUAIRE DE L'ASSOCIATION

POUR LE SOULAGEMENT DES AMES DU PURGATOIRE,

RENFERMANT AUSSI

UN TABLEAU D'INDULGENCES PLÉNIÈRES

ET UN

CALENDRIER FRANCISCAIN,

Avec les Indulgences qui y sont propres.

---

## SOMMAIRE

Remarques sur les Indulgences.—Notes explicatives sur les Prières et Conférences portant indulgences.—La Famille Franciscaine.—Notice sur le Tiers-Ordre de St. François.—Archiconfrérie du Cordon de St. François.—Association pour le soulagement des Ames du Purgatoire.—Affiliation à l'Archiconfrérie de Rome.—Le Souverain Pontife accorde l'autel privilégié pour toutes les messes de l'Association.—Avantages que retirent les associés.—Notre œuvre devenue une aide à la Propagation de la Foi.—Messes dites en Terre-Sainte.—Nombreuses Indulgences.—Lettre du Commissaire-Général de Terre-Sainte.—Images de Ste. Marguerite de Cortona.—Traits merveilleux des Ames du Purgatoire.—Comment se forment nos recettes.—Nos petits traits—Pensées.—Trois bonnes œuvres dans une.—Rapport de l'année.

---

Publié au profit des Ames du Purgatoire, et à vendre chez les Frères de la Charité, Rue Mignonne, 487, et chez Z. Chapeleau & Labelle, libraires, 174 Rue Notre-Dame, Montréal.

On peut aussi se le procurer en s'adressant au Séminaire, au Rév. E. Picard, au Rév. A. Vacher, parloir de St. Jacques, au Collège des Jésuites, à la Providence, et chez les Sœurs de la Congrégation.

Prix, 5 cents, et 6 cents par la Poste.

Imp. J. A. PLINGUET, 29 rue St. Jean-Baptiste

192758

**Nota.**—Pour avoir une intelligence exacte de notre Tableau d'Indulgences, il faut commencer par lire avec attention les remarques ci-contre.

**N. B.**—Les indulgences ci-mentionnées n'étant spéciales à aucune localité, mais étant des indulgences approuvées par l'Eglise à l'usage de tous les Fidèles en général, il s'ensuit que notre Calendrier peut servir de guide dans tous les lieux où les indulgences sont applicables.

---

Gementibus Accelera.

Venez donc au secours de ces âmes, intercédez par vos gémissements, conjurez par vos soupirs, multipliez vos prières, offrez la satisfaction de l'auguste sacrifice. (St. Bernard.)

Quiconque prie pour les âmes du Purgatoire, les oblige à la reconnaissance et à des services égaux. (Le Pape Adrien IV.)

Il y a plus de mérite à faire quelque bien à une de ces âmes qu'à en faire dix fois autant en faveur d'un vivant, quand même il serait prisonnier, malade ou tourmenté de la faim. (St. Bernardin.)

---

## VU ET APPROUVÉ

Le présent Calendrier qui ouvre des trésors de grâces aux Fidèles vivants et aux Saintes Ames du Purgatoire.

Montréal, 12 Janvier 1875.

† IG. EV. DE MONTREAL.

---

PERMIS D'IMPRIMER :

† EDOUARD CH., ÉV. DE MONTREAL.

877001

## REMARQUES.

*Dei amorem et cælum quærentibus,  
indulgentiæ sunt ingens thesaurus  
et gemmæ pretiosæ. St. Ignace.*

A. — Toutes les indulgences mentionnées dans notre tableau sont des indulgences plénières.

B. — La confession et la communion sont nécessaires pour toutes ces indulgences, à l'exception de la cession du Lundi, du Chemin de la Croix et de la récitation des six *Pater, Ave et Gloria* du Scapulaire bleu. Pour les gagner, il faut toutefois être en état de grâce, comme pour toutes les autres indulgences.

C. — L'indication, dans la colonne des indulgences, de la confrérie ou prière, veut dire que ceux qui appartiennent à telle confrérie, ou ont fait telle prière, ont droit à telles indulgences du jour; le chiffre, en tête des dites indulgences, correspond à la date du mois, tandis que celui qui vient après dans la parenthèse, réfère à la note indiquée par tel chiffre.

D. — Les lettres v & p (visite et prière,) ajoutées à la confrérie ou prière qui porte l'indulgence, veulent dire qu'à la confession et à la communion, il faut ajouter une visite à l'église, et y prier pour le Pape.

E. — Quand la lettre p est seule, il faut seulement prier pour le Pape; ce qui peut se faire ailleurs qu'à l'église.

F. — Quand les lettres v et p ou p seule sont omises, alors la confession et la communion sont seules nécessaires sans prières additionnelles.

G. — On entend aussi par Eglise toutes chapelles ou oratoires publics où les Fidèles ont libre accès.

H. — Pour qu'il y ait visite, il faut réellement entrer et sortir de l'Eglise: ce qui est surtout essentiel quand on veut gagner, le même jour, plusieurs indulgences qui requièrent la visite, (car c'est une erreur de croire qu'une seule visite et une seule prière pour le Pape suffisent pour gagner toutes les indulgences du jour; il faut une visite spéciale avec prière pour chaque indulgence qui demande la visite). Seulement le vestibule n'étant pas l'église, on peut se contenter de sortir jusque-là, et entrer de nouveau dans l'église pour constituer une nouvelle visite. La visite peut toujours se faire depuis le lever au coucher du soleil le jour où l'indulgence est appliquée.

J. — Il y a visite, si l'on fait la communion dans une église ou oratoire où le public est librement admis, et il n'est pas nécessaire de renouveler cette visite, si l'on y prie pour le Souverain-Pontife.

K. — La confession d'une fois par semaine, quand même elle se ferait le lundi d'une semaine pour ne se renouveler que le samedi de l'autre, est suffisante pour gagner toutes les indulgences qui se rencontrent dans l'intervalle: la communion, cependant, est requise chaque fois.

L. — La même communion peut servir pour gagner toutes les indulgences qui se rencontrent le même jour, si l'on remplit les autres conditions.

M. — Les prières que l'on récite pour le Pape sont généralement cinq *Pater* et *Ave*. On peut cependant réciter toute autre prière équivalente, aucune n'étant prescrite spécialement : il faut seulement penser alors qu'on prie selon les intentions du Souverain-Pontife, sans qu'il soit nécessaire de se rappeler toutes les fins particulières.

N. — Toutes les indulgences de ce tableau sont applicables aux âmes du Purgatoire. Si, par exception, il y en avait qui ne le fussent pas, nous les indiquerons.

O. — Toutes les personnes qui ont fait la cession appliquent de droit toutes leurs indulgences aux âmes du Purgatoire.

P. — On doit se rappeler que, pour gagner une indulgence plénière, il faut être en état de grâce, ne conservant aucune affection au péché, même véniel, et avec l'intention de la gagner, en remplissant exactement les conditions. (Il sera bon en conséquence d'offrir à Dieu chaque matin toutes les indulgences que l'on peut gagner dans la journée.)

R. — Il est louable aussi d'essayer de gagner à chaque communion autant d'indulgences plénières que l'on peut. L'on n'est jamais sûr d'en avoir gagné une seule dans toute sa plénitude ; toutefois on peut dire avec certitude que chacune d'elles gagnée même imparfaitement, en devenant une indulgence partielle très-abondante, nous attire de grandes faveurs du Ciel. D'ailleurs presque toutes nos indulgences étant applicables aux âmes du Purgatoire, on peut toujours les offrir conditionnellement en tout ou en partie pour le soulagement de ces pauvres âmes.

S. — Les lettres T. O. veulent dire Tiers-Ordre (de St. François,) et toutes les indulgences qui viennent après ces deux lettres sont particulières au Tiers-Ordre. Toutes les autres sont communes à tous les Fidèles.

T. — Tous les noms de Saints portés sur la colonne des indulgences après les lettres T. O. composent le calendrier franciscain.

U. — Toutes les fêtes qui se trouvent entre parenthèses avec les lettres S. J. sont spéciales à la Compagnie de Jésus, et portent indulgence plénière pour ceux qui, ayant communiqué, visitent l'église des Jésuites et y prient pour le Pape.

V. — Les petites lettres placées après la classe de chaque fête de Saint désignent la couleur des ornements du jour. Quand le signe (†) y est ajouté, les messes basses peuvent être célébrées en noir, tandis que le signe (\*) veut dire qu'aux Vêpres du Dimanche, on prend la couleur du jour suivant.

X. — Les noms en *italiques*, après le signe (40h.) indique l'endroit où les quarante heures pour la diocèse de Montréal ont lieu ce jour-là.

Y. — Les gros chiffres remplaçant les dates 1 et 15 de chaque mois marquent les jours écoulés depuis le commencement de l'année.



# INDULGENCES PLÉNIÈRES

QUE L'ON PEUT GAGNER

- CHAQUE FOIS.**—Le Chemin de la Croix, (26)  
Repas de charité, p. (27) Six *Pater, Ave et Gloria*, (28)
- UNE FOIS PAR JOUR.**—O ! Bon et très doux Jésus, etc. p. (29)  
Cession, v. & p. (30)
- (2) **UNE FOIS PAR SEMAINE.**—Scap. Mont-Carmel, v. ég. par. & p. (31)  
Scap. Rouge, p. (33) Cession v. & p. (34)  
Cong. de la Ste. Vierge, v. & p. (35) Communion réparatrice, v. & p. (73)
- (7) **UNE FOIS PAR MOIS.**—Saint, Saint, Saint, v. & p. (36) Scap. bleu, p. (32)  
3 *Gloria Patri*. (37) Trois offrandes à la Ste. Trinité, p. (38)  
Louanges au St. Nom de Dieu, v. & p. (39)  
*Veni Creator* ..... *Veni Sancte Spiritus* ..... p. (40)  
*Anima Christi*, etc. v. et p. (41) Loué et remercié, p. (42)  
Mon aimable Jésus, p. (43) *L'Angelus*, p. (44)  
*Salve Regina*, etc. et *Sub tuum*, p. (45)  
Doux cœur de Marie, etc. v. & p. (46) Souvenez-vous, etc. v. & p. (47)  
Ange de Dieu, etc. v. & p. (48) 3 *Pater et Ave*, p. (49)  
Donnez-nous la paix, etc. v. & p. (50)  
Méditation ou oraison mentale, p. (51)  
Actes de Foi, d'Espérance et de Charité, p. (52)  
O ! très miséricordieux Jésus, etc. v. & p. (53)  
Prop. de la foi, v. ég ; par : & p. (54)  
Conf. du St. Sacrement, v. & p. (55) Conf. du S. Cœur de Jésus, p. (56)  
Scap. bleu, v. & p. (57) Chapelet, v. & p. (58)  
Conf. du Rosaire, v. & p. (59) Archiconfrérie, v. & p. (60)  
Union de prières, p. (61) Apostolat, p. (62)
- UNE FOIS PAR AN.**—Triduo en l'honneur de la T.-Ste. Trinité, v. & p. (63)  
Conformité à la volonté de Dieu, p. (64)  
Notre-Dame de Compassion, (65) Prop. de la foi, v. ég. par. & p. (66)  
Scap. bleu, p. (67) Chapelet, (68) Archiconfrérie, (69)  
Culte perpétuel de St. Joseph, v. & p. (70)  
Association pour le soulagement des âmes du Purgatoire, v. & p. (72)
- A L'HEURE DE LA MORT.**—Pour ceux qui auront souvent récité le "*Salve Regina et Sub tuum*." (8)  
Pour ceux qui auront souvent récité la prière "Ange de Dieu" (48)  
Pour ceux qui auront souvent récité les actes de Foi, d'Espérance et de Charité. (52)  
Pour ceux qui auront souvent fait l'acte de conformité à la volonté de Dieu. (64)  
Pour les associés du St. Sacrement. (55)  
Pour les associés du Sacré Cœur, invoquant alors le St. Nom de Jésus. (12)  
Pour les associés du Rosaire. (9)  
Pour ceux qui appartiennent à la Congrégation de la Ste. Vierge. (22)  
Pour les associés de l'Archiconfrérie, en invoquant le Nom de Jésus. (1)  
Pour les associés de la Bonne Mort. (7)  
Pour les associés du culte perpétuel de St. Joseph. (15)  
Pour ceux qui portent le Scap. Rouge. (33)  
Pour ceux qui portent le Scap. Mont Carmel. (13)  
Pour ceux qui portent le Scap. Bleu. (14)  
Pour ceux qui portent des objets bénits. (6)  
Pour ceux qui portent le Cordon de St. Joseph. (2)  
Pour les associés des âmes du Purgatoire, (72)  
Pour les associés de la communion réparatrice. (73)

1878  
**JANVIER.**

Consacré à  
 L'ENFANT JÉSUS.

SOLEIL { Lev. le 1er à 7h. 47m. Le 15 à 7h. 42m.  
 Cou. le 1er à 4h. 21m. Le 15 à 4h. 37m.

LUNE { N. L. le 3, à 9h. 10m. m. P. Q. le 11, à 1h. 53m. s.  
 P. L. le 18, à 7h. 17m. s. D. Q. le 25, à 10h. 56m. m.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. <i>Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (¶)</i>
1 M	CIRCONCISION (d'oblig.) 2 cl. b. ( <i>non-juridique.</i> ) (40h. <i>Nov. de St. Viateur</i> )	1—Archiconfrérie. (1) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) (T. O. Ind. pl. v. & p. Abs. générale.)
2 M	Oct. St. Etienne, db. r.	
3 J	Oct. S. Jean, db. b. (40h. <i>Berthier.</i> )	
4 V	Oct. SS. Innocents, db. r.	4—1er vendredi du mois. p. (3)
5 S	Vig. Epiph. sd. b. (40h. <i>Sœurs de la Miséricorde.</i> )	
6 D	EPIPHANIE 1 cl. b.	6—1er Dim. de St. Joseph. (4) Assistance au prône. (5) Objets bénits. p. (6) Confrérie de la Bonne mort. v. & p. (7) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) (T. O. Ind. pl. v. & p. Abs. générale.)
7 L	Oct. sd. b. (40h. <i>St. Sauveur.</i> )	
8 M	Oct. sd. b.	
9 M	Oct. sd. b. (40h. <i>St. Benoit.</i> )	
10 J	Oct. sd. b.	
11 V	Oct. sd. b. (40h. <i>Beauharnois.</i> )	
12 S	Oct. sd. b. [ <i>Montréal.</i> ]	13—2e Dim. de St. Joseph. (4)
13 D	1 Eph. sd. b. (40h. <i>Orph. de la Prov.</i> )	14—(T. O. B. Bernard de Corléon, Conf. v. & p.)
14 L	S. Hilaire, E. d. db. b.	
15 M	S. Paul 1r Erm. db. b. (40h. <i>St. Sulpice.</i> )	
16 M	S. Marcel, P. m. sd. r†.	16—(T. O. St. Bérard et ses Compagnons, Proto-Martyrs. v. & p.)
17 J	S. Antoine, AB. db. b. (40h. <i>St. Hermas</i> )	
18 V	Ch. de S. Pierre à Rome, dm. b.	
19 S	S. Canut, M. sd. r†. (40h. <i>Asile St. Patrice, Montréal.</i> )	20—3e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. St. Nom de Jésus. v. & p.)
20 D	2 Ep. S. NOM DE JÉSUS, 2 cl. b.	
21 L	Ste. Agnès, v. m. db. r. (40h. <i>Ste. Rose.</i> )	23—Salve Regina et Sub tuum. p. (8) Confrérie du Rosaire. v. & p. (9) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) (T. O. † Epousailles. v. & p. (10)
22 M	SS. Vincent et An. mm. sd. r†.	
23 M	Epousailles, B. V. M. dm. b. (40h. <i>St. Timothée.</i> )	
24 J	S. Timothée, E. m. db. r.	25—Archiconfrérie. (1)
25 V	Conv. de S. Paul, dm. b. (40h. <i>Sém. Ste. Thérèse.</i> )	27—4e Dim. de St. Joseph. (4)
26 S	S. Polycarpe, E. m. db. r.	
27 D	3 Ep. S. Jean Chrysostome, E. d. db. b*. (40h. <i>St. Polycarpe.</i> )	28—(T. O. † B. Mathieu d'Agrigente, Ev. Conf. v. & p. (10)
28 L	SS. Fabien et Sébast. mm. (20) db. r.	
29 M	S. Frs. de Sales, Ev. D. db. b. (40h. <i>St. Frs. de Sales.</i> )	30—(T. O. Ste. Hyacinthe Mariscotti, v. et p.)
30 M	St <sup>e</sup> . Martine, v. m. sd. r†.	
31 J	S. Pierre Nolasque, c. db. b. (40h. <i>St. Ignace.</i> )	31—(T. O. Be. Louise Albertoni, Ve v. & p.)

## NOTES.

1 Archiconfrérie du St. et Imm. Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs. "C'est une œuvre merveilleuse, remplie de prodiges de grâce et de conversion," et qui plait infiniment à la Mère de Miséricorde. Il faut dire seulement un *Ave Maria* par jour ; ce qui n'est pas nécessaire toutefois pour avoir droit aux indulgences.

2 "Ce cordon est le symbole de la pureté, et la pureté est la vertu que N. S. aime d'un amour de prédilection." On le porte sous les vêtements comme une ceinture. Réciter chaque jour sept *Gloria Patri* en l'honneur de St. Joseph.

3 N. S. a fait espérer à la Vén. Marguerite Marie la grâce de la pénitence finale pour ceux qui seraient à cette intention et pour honorer son divin cœur, une neuve communion à chaque 1er Vendredi du mois pendant neuf mois de suite. Il y a indulgence plénière pour les associés du S.-Cœur. Voir le No. 12.

4 C'est la salutaire dévotion des 7 Dimanches consacrés à ce glorieux Patriarche. Elle a pour but d'honorer les 7 douleurs et les 7 allégresses de St. Joseph pendant sept Dimanches consécutifs, en récitant chaque fois la prière : "O très chaste Epoux de Marie," etc., etc. Ceux qui ne savent pas lire ou qui n'ont point cette prière, peuvent gagner les Indulgences en récitant sept *Pater, Ave et Gloria*.

5 Il suffit d'assister au prône du jour.

6 Il suffit de les porter sur soi ou de les garder en lieux convenables, en récitant au moins une fois par semaine soit le chapelet, soit la couronne de N. S. ou de la Ste. Vierge, ou en assistant à la messe, etc., etc.

7 Elle a pour but de se préparer mutuellement à bien mourir. Il n'y a aucune autre obligation à remplir.

8 Pour ceux qui récitent chaque jour, pour réparer les outrages faits à la Mère de Dieu, le matin le "*Salve Regina*" et le soir le "*Sub tuum*" en y ajoutant chaque fois les versets : *Dignare me laudare te, Virgo Sacrata ; Da mihi virtutem contra hostes tuos..... Benedictus Deus in Sanctis suis. Amen.*

9 "Le Rosaire est le merveilleux instrument de la destruction du péché, du recouvrement de la grâce et de la gloire de Dieu." Les associés doivent le réciter au moins une fois par semaine.

10 Les indulgences du T. O. marquées d'une croix peuvent être gagnées un autre jour.

11 Pour ceux qui les récitent tous les jours. "Cette prière réunit les titres, les éloges et les noms les plus glorieux qu'on puisse donner à la Mère de Dieu."

12 "Elle a pour but de rendre amour pour amour au Cœur de Jésus, le dédommageant ainsi de la froideur des hommes. Inscire son nom sur le livre de la Confrérie du S. Cœur, c'est l'inscrire sur le livre de vie." Il faut réciter chaque jour

### LA FAMILLE FRANCISCaine.

St. François et ses Compagnons.—St. François conforma tous les actes de sa vie à ceux de Jésus-Christ ; et de même que le Sauveur des hommes, au commencement de sa prédication, choisit douze apôtres auxquels il enseigna le mépris de toutes les choses du monde, l'amour de la pauvreté et des autres vertus, de même St. François choisit, pour fonder son ordre, douze compagnons, possesseurs de la souveraine pauvreté. Et ainsi que l'un des douze apôtres du Christ, réprouvé de Dieu, finit par se pendre, l'un des douze compagnons de St. François, qui eut nom le Père Jean de la Chapelle, apostasia et finit par se pendre également. Et ceci est pour les élus un grand exemple, un sujet d'humilité et de crainte, puisque personne n'est certain de persévérer jusqu'à la fin dans la grâce de Dieu. Et comme ces saints apôtres furent en tout point des merveilles de sainteté, d'humilité et pleins de l'Esprit Saint, ainsi les saints compagnons de St. François furent des hommes d'une telle sainteté, que depuis le temps des Apôtres, le monde n'avait pas vu d'aussi saints personnages. A tel point que l'un d'eux put voir jusqu'au troisième ciel comme St. Paul, et ce fut frère Giles. Un autre, frère Philippe Lungo, fut, par un ange, marqué aux lèvres d'un charbon de feu comme l'avait été le prophète Isaïe. Un autre frère, Sylvestre, conversait avec Dieu, comme avec un ami, de la même manière que le faisait Moïse. Un autre s'élevait, par la finesse de son intelligence, jusqu'à

1878  
**FEVRIER.**

Consacré à la  
STE. FAMILLE.

SOLEIL { Lev. le 1er à 7h. 27m. Le 15 à 7h. 8m.  
Cou. le 1er à 5h. 1m. Le 15 à 5h. 20m.

LUNE { N. L. le 2, à 3h. 24m. m. P. Q. le 10, à 8h. 23m. m.  
P. L. le 17, à 6h. 23m. m. D. Q. le 23, à 10h. 19m. s.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (N°).
32 V	S. Ignace, E. M. db. r.	1—1er vendredi du mois. p. (3) (T. O. B. André de Segni, C. v. & p.)
2 S	PURIFICATION B. V. M. 2 cl. b. (40h. Tanneries.	2—(T. O. Purification. Abs. gén. & ind. pl. v. & p.)
3 D	4 Ep. sd. vr. Sol. de la Purification.)	3—5e Dim. de S. Joseph. (4) Litanies de la Ste. Vierge. v. & p. (11) Salve Regina et Sub tuum. p. (8) Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus v. & p. (12) Scapulaire du Mont-Carmel. v. & p. (13) Scapulaire bleu. p. (14) Confrérie du Rosaire. v. & p. (9) Archiconfrérie. (1) Confrérie de la Bonne Mort. v. & p. (7) Culte perpétuel de St. Joseph. v. & p. (15) Objets bénits. p. (6) Apostolat de la prière. v. & p. (16) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) (T. O. St. Joseph de Léonisse, C. v. & p.)
4 L	S. André Corsin, E. C. db. b. (40h. St. Damien.	5—(T. O. St. Pierre-Baptiste et ses compagnons, MM. v. & p.)
5 M	Ste Agathe, v. m. db. r.	10—6e Dim. de St. Joseph. (4) Archiconfrérie. (1)
6 M	S. Tite, E. C. db. b. (40h. Ste. Dorothee.	11—(T. O. Be. Viridiane, V. v. & p.)
7 J	S. Romuald, AB. db. b.	13—(T. O. Be. Angèle de Foligno, Ve. v. & p.)
8 V	S. Jean de Matha, c. db. b. (40h. Rowdon.	16—(T. O. † Be. Philippe de Mérici. V. v. & p. (10)
9 S	S. Raymond de Pennafort, c. sd. b†.	17—7e Dim. de St. Joseph. (3)
10 D	5 Ep. Ste. Schöl. v. db. b. (40h. Fr. des Ecoles Chrét. à Montréal.	19—(T. O. St. Conrad de Plaisance. C. v. & p.)
11 L	Férie, vr†.	23—(T. O. Ste. Marguerite de Cortonne, Pte. v. & p.)
12 M	Férie, vr†. (40h. Ste. Scholastique.	24—1er Dim. de St. Joseph. (4)
13 M	Férie, vr†.	27—(T. O. † Be. Antoinette de Florence, V. v. & p. (10)
14 J	Du SS. Sacrement, sd. b† (40h. St. Paul.	28—(T. O. Be. Jeanne de Valois, Reins de France, Ve. v. & p.)
15 V	SS. Justin et Jovite, M. M. simp. r†.	
16 S	Férie, vr†. (40h. Sacré Cœur, rue Ontario.	
17 D	SEPTUAGÈSIME, sd. 2 cl. vl. (tarario.	
18 L	S. Siméon, E. M. simp. r†. (40h. St. Janvier.	
19 M	Prière de N. S. dm. r.	
20 V	Férie, vl†. (40h. Terrebonne.	
21 J	Du SS. Sacrement, sd. b†.	
22 V	Ch. de S. Pierre à Antioche, db. b. (40h. Boucherville.	
23 S	Vig. S. Pierre Damien, E. D. db. b.	
24 D	SEXAGÈSIME, sd. vl*. (40h. St. Etienne.	
25 L	S. Mathias, A. (hier) 2 cl. r.	
26 M	De la Passion, dm. r. (40h. Soulanges.	
27 M	Férie, vl†.	
28 J	Du SS. Sacrement, sd. b†. (40h. Collège de l'Assomption.	

un *Pater*, *Ave* et *Credo* (ceux de la prière du matin suffisent,) avec l'invocation : " O doux Cœur de Jésus ! faites que je vous aime toujours plus."

13 " Celui qui mourra revêtu de cet habit sera préservé des feux éternels." Paroles de la Ste. Vierge à St. Simon Stock. Pour avoir part à ce privilège comme pour gagner les indulgences attachées au Scapulaire, il suffit d'appartenir à la Confrérie et de porter le Scapulaire avec piété.

14 Ou Scapulaire de l'immaculée Conception : pour " honorer ce glorieux privilège de Marie." On n'est tenu à aucune prière spécialement ; elles sont laissées à la piété de chacun.

15 " Cette association est une source nouvelle de bénédictions, même temporelles pour les familles, car la confiance en sa puissante protection ne fut jamais " confondue." Chaque associé choisit un jour dans l'année pour l'honorer plus spécialement.

16 Cette dévotion est intimement liée à celle du Sacré-Cœur, et en réalité " elle en est le fruit naturel." Son but est d'unir tous les cœurs au S. Cœur de Jésus. Pour en faire partie, il suffit de faire inscrire son nom sur le registre tenu à cet effet et d'offrir, au moins une fois par jour, les œuvres de la journée suivant les intentions du S. Cœur de Jésus.

17 C'est une heure que l'on consacre tous les jeudis à remercier N. S. de l'institution de l'Eucharistie.

18 L'indulgence pl. peut se gagner en communiant soit le Jeudi St. ou à Pâques.

19 Tous les fidèles ont droit à l'indulgence de ce jour.

20 " C'est une œuvre admirable ; elle est devenue une des plus douces consolations de l'Eglise dans ces derniers temps." Il faut réciter un *Pater* et un *Ave* chaque jour, avec l'invocation : " St. François-Xavier, priez pour nous," et payer un sou par semaine.

21 Pour les Tertiaires qui, s'étant confessés et ayant communiqué, renouvellent leur profession.

22 " La Ste. Vierge a témoigné mille fois combien ces associations lui étaient " agréables, par la protection souvent miraculeuse dont elle les a couvertes, et le " vrai congréganiste de Marie ne périra jamais."

23 " O très doux Jésus ! ne soyez point mon Juge, mais mon Sauveur." Pour ceux qui la réciteront tous les jours de l'année.

24 " Je vous salue, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous ; que votre grâce soit " avec moi : vous êtes bénie entre toutes les femmes et bénie soit Ste. Anne, votre " Mère, de laquelle vous êtes née sans tâche et sans péché. O Vierge Marie, vous " avez donné le jour à J. C. le fils du Dieu vivant." Ainsi soit-il. Pour ceux qui l'ont dite au moins dix fois par mois.

25 " C'étaient des pèlerinages et des prières que les Chrétiens faisaient autrefois

la lumière de la Divine Sagesse à la manière de l'aigle, comme St. Jean l'Evangéliste, et celui-ci était le très-humble frère Bernard, qui expliquait avec une profonde connaissance les Saintes Ecritures. Un autre enfin fut sanctifié de Dieu et canonisé au ciel étant encore vivant, ce fut frère Ruffin, gentilhomme d'Assise ; et ainsi ces frères furent tous privilégiés d'un signe particulier de sainteté.

Obéissant à l'esprit de Dieu, François conduisit ses douze premiers frères à Sainte-Marie de la Portioncule, et les y établit, afin que l'Ordre des Frères-Mineurs pût se développer avec le secours et sous la protection de la Mère de Dieu, au lieu même où cette Sainte Mère avait béni son berceau. Pour lui, parcourant les villes et les bourgs des pays circonvoisins, il annonçait le royaume de Dieu, " non avec les paroles persuasives de la sagesse humaine, mais avec les preuves sensibles de l'esprit et de la puissance de Dieu." (1 Cor. 11.) Les auditeurs le considéraient comme un homme d'un monde supérieur ; car, élevant sans cesse sa pensée et ses regards vers le ciel, il s'efforçait d'y attirer toutes les âmes. Dès ce moment, la vigne de Jésus-Christ répandit au loin les par-

1878  
**MARS.**  
 Consacré à  
 ST. JOSEPH.

SOLEIL { Lev. le 1er à 5h. 45 m. Le 14 à 6h. 13m.  
 Cou. le 1er à 5h. 42 m. Le 15 à 5h. 59m.

LUNE { N. L. le 3, à 10h. 24m. s. P. Q. le 11, à 11h. 7m. s.  
 P. L. le 18, à 4h. 13m. s. D. Q. le 25, à 11h. 56m. s.

Dates.	FÊTES ELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (¶).
60 V	Férie, vl†.	1—1er vendredi du mois. p. (3)
2 S	De l'Imm. Concept. sd. b† (40h. <i>N.D. de Montréal.</i> )	3—2 <sup>a</sup> Dim. de St. Joseph. (4)
3 D	QUINQUAGÈSIME, sd. vl.	5—(T. O. St. Jean Joseph de la Croix. C. v. & p.) [v. & p.]
4 L	S. Casimir, c. sd. b† (40h. <i>Rel. du S. Cœur au Sault.</i> )	6—(T. O. Ste. Colette de Corbie, V. 9—Scap. bleu. p. (14) (T. O. † Ste. Françoise Romaine, Ve. v. & p. (10)
5 M	Férie, vl†. [Lanoraie.]	10—3 <sup>e</sup> Dim. de St. Jos. (4) [V. v. & p.]
6 M	LES CENDRES, vl. <i>non-juri.</i> (40h.).	11—T. O. Ste. Catherine de Bologne, 12—Conf. du Sacré-Cœur. v. & p. (12) Apostolat. v. & p. (16)
7 J	S. Thomas d'Aquin, c. d. db. b.	16—Scap. bleu. p. (14) T. O. B. Pierre de Sienne, C. v. & p.
8 V	Cour. d'Épiues, dm.r. (40h. <i>St. Basile</i> )	17—4 <sup>e</sup> Dim. de St. Joseph. (4)
9 S	Ste. Françoise, ve. db. b.	19—Ass. pour les Ames du Purg. v. & p. (72) (T. O. St. Jos., époux de la Ste. Vierge, Abs. gén. et ind. pl. v. & p.
10 D	1 <sup>er</sup> du Carême, sd. vl*. (40h. <i>St. Patrice à Montréal.</i> )	22—(T. O. † St. Bienvenu d'Ancone, Ev. v. & p.) (10)
11 L	S. Jean de Dieu, c. (5) db. b.	23—Scap. bleu. p. (14)
12 M	S. Grégoire, p. d. db. b. (40h. <i>Repen-tigny.</i> )	24—5 <sup>e</sup> Dim. St. Jos. (4) Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Scap. du Mont-Carmel. v. & p. (13) Conf. de la B. Mort v. & p. (7) Scap. bleu. p. (14) Culte perp. de St. Jos. v. & p. (15) Archiconfrérie (1) Objets bénits p. (6) Apostolat v. & p. (16) Cordon de St. Jos. v. & p. (2)
13 M	4 Tps. SS. 40 Martyrs, (10) sd. r†.	25—Litanies de la Ste. Vierge. v. & p. (11) Salve Regina, etc. et Sub tuum. etc. p. (8) Propagation de la foi (ou octave.) v. église paroissiale & p. (20) Conf. du S. Cœur. v. & p. (12) Scap. Mont-Carmel, v. & p. (13) Scap. bleu p. (14) Conf. du Rosaire. v. & p. (9) Archiconfrérie (1) Conf. de la Bonne Mort. v. & p. (7) Culte perp. de St. Joseph. v. & p. (15) Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & p. (16) Cordon de St. Jos. v. & p. (2) Cong. de la Ste. Vierge. v. & p. (22) Ass. pour les âmes du Purg. v. & p. (72)
14 J	Férie, vl†. (40h. <i>Collège de Joliette.</i> )	29—T. O. Be. Pauline Gambarà-Costa, Ve. v. & p.)
74 V	4 Tps. Ste. Lance et Clous, dm. r.	30—Scap. bleu. p. (14)
16 S	4 Tps. Férie, vl†. (40h. <i>Collège de St. Laurent.</i> )	31—6 <sup>e</sup> Dim. de St. Joseph. (14)
17 D	2 <sup>e</sup> du Carême, sd. 2 cl. vl*.	
18 L	S. Gabriel, arc. dm. b. (40h. <i>Riv.</i> )	
19 M	S. JOSEPH, 1 cl. b. [des Prairies.]	
20 M	S. Patrice, E. c. (17) dm. b. (40h)	
21 J	S. Benoit, ab. db. b. [Hinchinbrooke.]	
22 V	S. Suair, dm. r. (40h. <i>Asile des S.</i> )	
23 S	Férie, vl†. [Muettes à Montréal]	
24 D	3 <sup>e</sup> du Carême sd. vl*. (Sol. St. Jos.) (40h. <i>St. Jacques à Montréal.</i> )	
25 L	ANNONCIATION, 2 cl. d'ob. b. ( <i>non-jur.</i> )	
26 M	Férie, vl†. (40h. <i>Acad. St. Denis à</i>	
27 M	Férie, vl†. [Montréal.]	
28 J	Férie. vl†. (40h. <i>Couvent de Lachine.</i> )	
29 V	Des 5 Plaies, dm. r.	
30 S	Férie, vl†. (40h. <i>Externat de la Cong. rue Visitation à Montréal.</i> )	
31 D	4 <sup>e</sup> du Carême, sd. vl.	

auprès des tombeaux des Apôtres et des Martyrs." Et afin d'encourager cette pieuse coutume, les Souverains Pontifes y ont attaché, à certains jours de l'année, diverses indulgences que peuvent gagner ceux qui appartiennent au Scap. bleu, à la Conf. du Rosaire, à la Congrég. de Notre-Dame, à la Conf. de la Bonne Mort, à la Conf. du S.-Cœur, au Scap. du Mont-Carmel, à l'Apostolat et au T.-O. de St. François.

26 Pour gagner les nombreuses indulgences du Chem. de la Croix comme pour toutes les autres, il faut être en état de grâce. Il faut de plus se lever à chaque Station et aller de l'une à l'autre pour imiter le pèlerinage de la Terre Sainte, méditant en même temps sur la Passion de N. S. J. C. Les personnes qui se contentent de se lever et de se remettre à genoux à la même place, ou font quelque prière sans penser à la Passion de J.-C. ne gagnent pas les indulgences. Il faut suivre les Stations et faire au moins un pas chaque fois. Lorsqu'il y a concours, ou pour cause d'infirmité, il est permis de rester à la même place, faisant toutefois quelque mouvement à chaque station. **Nota Bene.**—Le Chemin de la Croix peut aussi se faire debout en marchant, (ce qui est une parfaite imitation de N. S. marchant au Calvaire,) allant d'une station à l'autre et méditant sur la Passion de notre Divin Sauveur. Ceci peut surtout se pratiquer, lorsqu'il n'est pas possible de se mettre à genoux convenablement dans les allées.

27 Il consiste à donner à manger à trois pauvres en l'honneur de Jésus, Marie et Joseph. Il faut de plus avoir communiqué ce jour-là.

28 En l'honneur de la Ste. Trinité et de la Vierge Immaculée, et pour les besoins de l'Eglise. Cette indulgence est admirable. Elle comprend "toutes les indulgences accordées à ceux qui visitent les sept Basiliques de Rome, l'Eglise de la Portion-cule à Assise, l'Eglise de St. Jacques de Compostelle, et de la Terre-Sainte de Jérusalem." Elle ne peut être gagnée que par ceux qui portent le Scapulaire bleu.

29 "O ! Bon et très-doux Jésus, je me prosterne à genoux en votre présence, et je vous prie et vous conjure, avec toute la ferveur de mon âme, de daigner graver dans mon cœur de vifs sentiments de foi, d'espérance et de charité, un vrai repentir de mes égarements, et une volonté très-ferme de m'en corriger, pendant que je considère en moi-même et que je contemple en esprit vos cinq plaies, avec une grande affection et une grande douleur, ayant devant les yeux ces paroles prophétiques que déjà le saint Roi David prononçait de vous, O aimable Jésus ! *ils ont percé mes mains et mes pieds ; ils ont compté tous mes os.*" Cette prière doit être récitée devant une image de Jésus crucifié ; le crucifix de l'autel, par exemple.

30 Ce sont nos œuvres satisfactoires que nous cédonz aux âmes souffrantes, ainsi que les suffrages qui nous seront appliqués après notre mort. L'Eglise l'appelle "Acte héroïque de charité envers les Ames du Purgatoire," ce qui nous donne une haute idée de sa valeur.

31 Tous les mercredis de l'année. Voir le No. 13.

fums du Seigneur, elle se couvrit de fleurs suaves, embellies de plus brillantes couleurs, et dans son inépuisable fécondité, elle produisit des fruits exquis et abondants. Les habitants de ces heureuses contrées, subjugués et embrasés de ferveur par la parole ardente de notre Saint, accouraient en foule, sans distinction de sexe, pour se placer sous sa direction et se soumettre à une forme de vie pénitente ; dès lors, le serviteur de Dieu donna à cette société naissante le nom de Frères de la Pénitence.

Ainsi, le Docteur séraphique St. Bonaventure, en qui, au dire de son maître Alexandre de Halès et de son ami le Docteur angélique St. Thomas, Adam semblait ne pas avoir péché, St. Bonaventure a pu dire en toute vérité : Le mérite de cet Ordre, où sont admis les clercs et les laïques, les vierges et les mariés de l'un et de l'autre sexe, est écrit devant Dieu par la multitude des miracles opérés par quelques uns de ses membres.

Dès leur institution, les trois Ordres de St. François ont pu être considérés comme trois grands fleuves dont les eaux bienfai-



1878  
AVRIL.

Consacré à  
JÉSUS CRUCIFIÉ.

SOLEIL { Lev. le 1er à 6h. 44m. Le 15 à 5h. 20m.  
Cou. le 1er à 5h. 42m. Le 15 à 4h. 40m.

LUNE { N. L. le 2, à 4h. 21m. s. P. Q. le 10, à 10h. 1m. m.  
P. L. le 17, à 1h. 4m. m. D. Q. le 24, à 3h. 40m. m.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. Voir Indulg. de la sem (§) et du mois (§).
9 L	Férie, vl. †. (40h. Couvent d'Hochelaga.	3—(T. O. St. Benoit de St. Philadelphie dit le nègre, C. v. & p.)
2 M	St. François de Paule, c. db. b.	4—(T. O. St. Isidore, E. D. v. & p.)
3 M	Férie vl. †. (40h. Col. Bourget, Rigaud.	5—1er Vendredi du mois. p. (3)
4 J	S. Isidore, E. D. db. b.	6—Scap. bleu. p. (14) (T. O. † Be. Jeanne de Signa. V. v. & p. (10)
5 V	Du Précieux Sang, dm. r. (40h. Couvent de Longueuil.	7—7e Dim. de St. Joseph (4) Scap. bleu. p. (14)
6 S	S. Vincent Ferrier. c. (5) db. b.	12—Scap. bleu. p. (14) Salve Regina et Sub tuum. p. (8) Rosaire v. & p. (9). Archiconfrérie (1).
7 D	PASSION, sd. cl. vl. (40h. Bon Pasteur à Montréal.	13—Scap. bleu. p. (14)
8 L	Férie, vl. †.	14—1er Dim. de St. Joseph, (4) (T. O. Abs. gén. B. Lucchesius de Poggibonzi. C. v. & p.)
9 M	Férie, vl. †. (40h. Coll. de Varennes.	15—(T. O. Abs. gén.
10 M	Férie, vl. †.	16—(T. O. Abs. gén. Anniversaire de la Profession de St. François, v. & p. (21)
11 J	S. Léon, P. D. db. b. (40h. Providence à Montréal.	17—Scap. bleu. p. (14) (T. O. Abs. gén.)
12 V	N. D. de Pitié, dm. b.	18—Scap. bleu. p. (14) Visite des Reposeires. p. (18) Stations de Rome. v. & p. (25) Apostolat. v. & p. (6) Heure Sainte (17) (T. O. Abs. gén.)
13 S	S. Herménégilde, m. sd. r. †. (40h. Hopital Général à Montréal.	19—Scap. bleu. p. (14) Visite des Reposeires. p. (18) (T. O. Abs. gén. † B. Gilles d'Assise. C. v. & p. (10)
14 D	RAMEAUX, sd. vl.	20—Scap. bleu. p. (14) (T. O. Abs. gén.)
105 L	Férie, vl. (40h. Tiers-Ordre de St. François à Montréal.	21—2e Dim. de St. Joseph. (4) Stations de Rome. v. & p. (25) Assistance au Prône. (5) Rosaire. v. & p. (9) (19) Objets bénits. p. (6) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Apostolat. v. & p. (16) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Scap. bleu. p. (14) (T. O. Abs. gén.)
16 M	Férie, vl.	24—(T. O. St. Fidèle de Sigmaringue.) M. v. & p.)
17 M	Férie, vl.	28—3e. Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. St. Paul de la Croix. v. & p.)
18 J	JEUDI SAINT, 1 cl. b.	
19 V	VENDREDI SAINT, 1 cl. b. (non-jurid.)	
20 S	SAMEDI SAINT, 1 cl. b. (40h. Grand Séminaire à Montréal.	
21 D	PAQUES, db. 1 cl. b.	
22 L	Oct. 1 cl. b. (non-juridique) (40h. Le Carmel.	
23 M	Oct. 1 cl. b.	
24 M	Oct. sd. b. (40h. Ste. Darié, à Montréal.	
25 J	Oct. sd. b.	
26 V	Oct. sd. b. (40h. Couvent St Laurent.	
27 S	Oct. sd. b.	
28 D	1 Paq. Quasimodo, dm. b. (40h. St. Joseph à Montréal.	
29 L	S. Pierre, m. db. r.	
30 M	Ste. Catherine de Sienne, v. db. b. 40h. Ste. Monique.	

32 Le premier dimanche de chaque mois. Voir le No. 14.

33 Tous les vendredis, ou dimanches, si légitimement empêchés le vendredi. Il faut de plus méditer pendant quelque temps sur la Passion de N. S. Il s'appelle aussi le Scapulaire de la Passion. Aucune prière n'est exigée : il suffit de le porter. N. S. a promis une grande "augmentation de foi, d'espérance et de charité" tous les vendredis à ceux qui porteraient ces précieuses livrées de sa Passion."

34 Tous les lundis, en entendant la messe pour les Ames du Purgatoire. La communion n'est pas nécessaire. Voir le No. 30.

35 Le jour de l'Assemblée. Voir le No. 22.

36 "Saint, Saint, Saint le Seigneur, Dieu des armées : la terre est remplie de votre gloire : Gloire au Père, Gloire au Fils, Gloire au St. Esprit." Pour ceux qui la réciteront tous les jours du mois.

37 Pour remercier la Ste. Trinité des grâces accordées à Marie, spécialement dans sa glorieuse Assomption. A ceux qui les réciteront tous les jours du mois, le matin, le midi et le soir.

38 Pour obtenir une bonne mort. 1. "Nous offrons à la Très-Ste. Trinité les mérites de J.-C. en actions de grâces du très précieux sang que Jésus a répandu pour nous dans le jardin, et par ses mérites, nous supplions la divine Majesté de nous pardonner nos péchés." *Pater, Ave, Gloria.* 2. "Nous offrons à la Très-Ste. Trinité les mérites de J.-C. en actions de grâces de la très précieuse mort qu'il a endurée pour nous sur la croix : et par ses mérites, nous supplions la Divine Majesté de nous remettre les peines dues à nos péchés." *Pater, Ave, Gloria.* 3. "Nous offrons à la Très-Ste. Trinité les mérites de J.-C. en actions de grâces de la charité ineffable avec laquelle il est descendu des Cieux en terre, pour s'y revêtir de notre humanité, pour souffrir et mourir pour nous en croix ; et par ses mérites, nous supplions la Divine Majesté de conduire nos âmes à la gloire céleste après notre mort." *Pater, Ave, Gloria.* Pour ceux qui les feront chaque jour du mois.

39 "Dieu soit béni. Béni soit son St. Nom. Béni soit Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme. Béni soit le nom de Jésus. Béni soit Jésus au très St. Sacrement de l'autel. Bénie soit l'incomparable Mère de Dieu, la T. Ste. Vierge Marie. Bénie soit sa sainte et Immaculée Conception. Béni soit le nom de Marie, Vierge et Mère. Béni soit Dieu dans ses Anges et dans ses Saints." Pour ceux qui la réciteront tous les jours du mois en réparation des blasphèmes.

40 Pour ceux qui réciteront l'un ou l'autre tous les jours du mois.

41 "Ame de Jésus, sanctifiez-moi. Corps de Jésus, sauvez-moi. Sang de Jésus, enivrez-moi. Eau du Côté de Jésus, purifiez-moi. Passion de Jésus, fortifiez-moi. O. Bon Jésus, exaucez-moi. Cachez-moi dans vos plaies. Ne permettez pas que je me sépare de vous. Défendez-moi contre le malin-Esprit. Appelez-moi à

santes, en se répandant sur toutes les générations, ont rafraîchi et embelli le jardin de l'Eglise. Ils ont communiqué une prodigieuse fécondité au champ du Père de famille. Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, l'Eglise n'a jamais déployé aux regards du monde la magnificence de ses pompes dans la canonisation des saints, sans qu'un enfant de la famille franciscaine lui soit apparu le front ceint de l'aurole de toutes les vertus et répandant, entre tous les héros béatifiés de la foi chrétienne, une très-éclatante lumière sur l'univers catholique.

FRÈRE BERNARD.—Le premier compagnon de St. François fut frère Bernard d'Assise, Bernard, l'un des plus nobles, des plus riches et des plus sages de la ville, commença à considérer, dans Saint François, son mépris excessif pour le monde et sa grande patience au milieu des injures. Depuis deux ans déjà, François était honni et méprisé par tout le monde ; lui, cependant, se montrait toujours plus constant, et Bernard commença à penser et à se dire en lui-même : il est impossible que ce frère n'ait pas une grande grâce de Dieu. Et il lui offrit, pour le soir même, à dîner et à coucher ; François accepta. Alors Bernard se proposa d'observer de près sa sainteté, et pour cela il lui fit dresser un

1878

MAI.

Consacré à  
MARIE.

SOLEIL

Lev. le 1er à 4h. 54m. Le 15 à 4h. 35m.

Cou. le 1er à 7h. Le 15 à 7h. 17m.

LUNE

N. L. le 2, à 7h. 57m. m. P. Q. le 9, à 5h. 39m. s.

P. L. le 16, à 9h. 38m. m. D. Q. le 23, à 9h. 48m. s.

N. L. le 31, à 8h. 54m. s.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES.
		<i>Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (¶).</i>
121 M	SS. PHILIPPE et JACQUES, AP. 2 cl. r.	1—Ass. p. les Ames du P. v. & p. (72)
2 J	S. Athanase, E. D. db. b. (40h. <i>Bout de</i>	3—1er vendredi du mois. p. (3) Prop.
3 V	INV. DE LA S. CROIX, 2 cl. r. [ <i>Iste.</i>	de la Foi. v. ég. par. et p. (20)
4 S	S. Moniq., VE. db. b. (40h. <i>S. Paul à M.</i>	Scap. bleu p. (14)
5 D	2 Paques, STE. FAMILLE, 2 cl. b.	5—4e Dim. de St. Joseph. (4)
6 L	S. J. dev. la P. L. dm. r. (40h. <i>Ste. Adèle</i>	11—(T. O. B. Benoit d'Urbain, C. v. & p.)
7 M	S. Stanislas, E. R. db. 2. [ <i>Clet.</i>	12—5e Dim. de St. Joseph. (4) Culte
8 M	App. de St. Michel, dm. b. (40h. <i>St.</i>	perp. de St. Joseph, v. & p. (15)
9 J	S. Grégoire de Naz., E. D. db. b.	Gordon de St. Joseph. v. & p. (2)
10 V	S. Antonin, E. C. db. b. (40h. <i>St. Jean</i>	(T. O. Patronage de St. Joseph,
	<i>Bte. à Montréal.</i>	v. & p.)
11 S	S. MARC, ÉV. (25 avril) 2 cl. r.	13—(T. O. St. Pi. Régalat. C. v. & p.)
12 D	3 Paq. PATRONAGE DE ST. JOSEPH, 2	[C. v. & p. (10)]
	cl. b. (40h. <i>St. Jean Chrysostome.</i>	14—(T. O. † B. Gérard de Villa Magna,
13 L	S. Anselme, E. D. (21 avril) db. b.	16—Scap. Mont Carmel. v. et p. (13)
14 M	S. Fidèle de Sigma, M. (24 avril)	(Fête de St. Simon Stock.)
	db. r. (40h. <i>St. Isidore.</i>	17—(T. O. St. Paschal Baylon C. v. & p.)
135 M	S. Paul de la Croix, C. (23 av.) db. b.	18—(T. O. St. F. de Cantalice, C. v. et p.)
16 J	S. Ubald, E. C. sd. b. †. (40h. <i>St. Hubert.</i>	19—6e Dim. de St. Joseph, (4)
17 V	S. Jean Nepomucène, M. db. r.	20—St. Bernardin de Sienna, C. v. & p.)
18 S	S. Venant, AB. db. r. (40h. <i>Ile Bizard.</i>	24—Rosaire v. & p. (9) Salve Regina et
19 D	4 Paq. S. Pierre Célestin, P. C. db. b.	Sub tuum. p. (8) (T. O. B. Crispin
20 L	S. Bernardin de S. C. sd. b. †. (40h.	de Viterbe, C. v. & p.)
	<i>St. Constant.</i>	25—(T. O. Translation du Séraphique
21 M	S. Paschal Bay., E. db. b. [ <i>Julie.</i>	Saint François. v. & p.)
22 M	S. Pie V, P. C. (5) db. b. (40h. <i>Ste.</i>	26—7e Dim. de St. Joseph. (4)
23 J	SS. Soter et C., PP. MM. (22 av.) sd. r.	28—(T. O. St. Ferdinand, Roi de
24 V	N.-D. de Bon Sec., dm. b. (non-jurid.)	Castille, C. v. & p.)
	(40h. <i>Bonscours de Montréal.</i>	29—(T. O. Be. Humiliane de Florence,
25 S	S. Grégoire VII, P. C. db. b.	Ve. v. & p.)
26 D	5 Paq. S. Philippe de Néri, C. db. b.	30—Scap. bleu. p. (14) Cong. de Ste.
	(40h. <i>St. Pierre à Montréal.</i>	Vierge. v. & p. (22) Rosaire. v. & p.
27 L	Rog. Ste. M. Mad. de P. C. sd. b. †.	(9) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7)
28 M	Rog. S. George, M. (23 avril) sd. r. †.	Objets bénits. p. (6) Apostolat. v.
	(40h. <i>Ste. Cunégonde à Montréal.</i>	& p. (16) Cordon de St. Joseph. v. &
29 M	Vig. Rog. SS. Clet et Marc, PP. MM.	p. (2) Stations de Rome. v. & p. (25)
	(26 avril) sd. r. †. [ <i>Iachie.</i>	(T. O. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
30 J	ASCENSION, db. 1 cl. b. (40h. <i>St. Ma-</i>	† Jean de Prado, M. v. & p.) (10)
31 V	Ste. Angèle de M. C. db. b.	31—Ste. Angèle de Merici, V. v. & p.)

" l'heure de ma mort. Et commandez que je vienne à vous, afin que je vous bénisse " avec vos Elus dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il." Pour ceux qui la récitent tous les jours du mois.

42 " Loué et remercié soit à tout moment le très-saint et divin Sacrement." Pour ceux qui la récitent tous les jours du mois.

43 " Mon aimable Jésus, pour vous témoigner ma reconnaissance, et en réparation de mes infidélités, je vous donne mon cœur, je me consacre entièrement à " vous, et je me propose avec votre grâce de ne plus vous offenser." Cette offrande doit se faire en présence d'une image du S. Cœur de Jésus. Pour ceux qui la récitent tous les jours du mois.

44 Pour honorer le grand Mystère de l'Incarnation. A ceux qui la récitent à genoux et au son de la cloche, chaque jour du mois, soit le matin ou le midi ou le soir. Debout le Samedi soir et tout le Dimanche. En temps pascal, le *Regina cœli* remplace l'*Angelus* pour ceux qui le savent.

45 Deux Dimanches par mois à son choix pour ceux qui les récitent comme au No. 8.

46 " Doux cœur de Marie, soyez mon salut." Pour ceux qui la récitent tous les jours du mois.

47 " Souvenez-vous, ô très-pieuse Vierge Marie, qu'il ne fut jamais ouï qu'aucun " de ceux qui ont eu recours à votre protection, imploré votre secours et demandé " vos suffrages, ait été abandonné. Animé d'une pareille confiance, ô Vierge des " vierges, je cours à vous, et gémissant sous le poids de mes péchés, je me prosterne " à vos pieds. O Mère du Verbe, ne dédaignez pas mes prières, mais écoutez-les " favorablement et daignez les exaucer." Pour ceux qui la récitent tous les jours du mois.

48 " Ange de Dieu qui êtes mon gardien par un bienfait de la charité divine, " éclairez-moi, protégez-moi, dirigez-moi et gouvernez-moi. Ainsi soit-il." Pour ceux qui la récitent tous les jours du mois.

49 On les récite à genoux, (à moins d'infirmités,) pour les agonisants ; les trois *Pater* en mémoire de la Passion et de l'agonie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et les trois *Ave* en mémoire des douleurs de Marie au pied de la Croix, pendant l'agonie de son Divin Fils. Pour ceux qui les disent tous les jours du mois. Dévotion aimable et bien efficace qui, tout en compatissant aux souffrances de Jésus et aux douleurs de Marie, nous rappelle chaque jour combien les choses du monde sont petites à ce moment suprême.

50 " Donnez-nous la paix, Seigneur, dans les jours de notre vie, car il n'est per- " sonne qui combatte pour nous, sinon vous, qui êtes notre Dieu." " Que la paix règne " sur toi, ô Jérusalem! Et l'abondance dans tes tours." " Prions. O ! Dieu, de qui " procèdent les justes desirs, les sages conseils, et les œuvres saintes, donnez à vos

lit dans sa propre chambre où il tenait toutes les nuits une lampe allumée.

St. François, pour cacher sa sainteté, à peine entré dans la chambre, se jeta sur le lit et fit semblant de dormir. Bernard pareillement, après un court espace de temps, s'étendit de son long et se mit à ronfler, comme s'il eût été profondément endormi. C'est pourquoi Saint François, croyant Bernard vraiment endormi, interrompit son premier sommeil, se leva, se prosterna, les yeux et les mains levés au ciel, et avec une dévotion et une ferveur profondes il disait : Mon Dieu ! Mon Dieu ! Ce disant il répandait d'abondantes larmes, et attendit jusqu'au point du jour répétant toujours Mon Dieu ! Mon Dieu ! et rien de plus, et Saint François disait cela, en contemplant et en admirant l'excellence de la Divine Majesté.

Bernard, voyant au moyen de la lampe les actes de piété de St. François, fut touché et inspiré par l'Esprit-Saint même à changer de vie ; le matin arrivé, il appela St. François et lui parla ainsi : Frère François, j'ai résolu d'abandonner le monde et de vous suivre en ce que vous me commanderez. Bernard, en effet partit, vendit tout ce qu'il possédait, et il était très riche, et distribua le tout avec joie aux pauvres et aux hôpitaux. Dans la suite, il reçut tant de grâces de Dieu, que souvent il était ravi dans la contemplation des choses célestes.

Il faut être pur pour aimer véritablement. (Lacordaire.)

1878

JUIN.

Consacré au  
SACRÉ-CŒUR.SOLEIL { Lev. le 1er à 4h. 20m. Le 15 à 4h. 16m.  
Cou. le 1er à 7h. 34m. Le 15 à 7h. 44m.LUNE { P. Q. le 7, à 11h. 1m. s. P. L. le 14, à 6h. 58m. s.  
D. Q. le 22, à 2h. 22m. s. N. L. le 30, à 7h. 37m. m.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (§).
152 S	Oct. sd. b.†. (40h. <i>St. Paul l'Ermit.</i>	2—1er Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. Be. Baptiste Varani de Camerino. Ve. v. & p.)
2 D	Du Dim. sd. b.	7—1er vendredi du mois. p. (3)
3 L	Oct. sd. b.†. (40h. <i>St. Norbert.</i>	9—2e Dim. de St. Joseph. (4) Assistance au Prône (5) Conf. de la B. Mort v. et p. (7) Scap. bleu p. (14) Rosaire v. et p. (9) (19) Objets bénits p. (6) Cordon de St. Joseph. v. et p. (7) (T. O. Abs. gén. v. ind. pl. v. et p.)
4 M	S. François Carac. c. db. b.	12—(T. O. † Guy de Cortonne, C. v. & p.) (10)
5 M	S. Boniface, E. M. db. r. (40h. <i>St. Ur-</i>	13—(T. O. St. Antoine de Padoue, C. v. & p.)
6 J	Oct. de l'Ascension, db. b. [ <i>bain</i> ]	16—3e Dim. de St. Joseph: (4) Scap. bleu p. (14) Rosaire v. et p. (9) (19) Conf. de la B. Mort v. et p. (7) Objets bénits p. (6) (T. O. Abs. gén. et ind. pl. v. et p.)
7 V	S. Norbert, E. C. (6) db. b. (40h. <i>Congrégation N.-D. à Montréal.</i>	19—(T. O. Be. Michéline de Pesaro, Ve. v. & p.)
8 S	Jeûne Vigile, sd. r.	20—Cordon de St. Joseph. v. et p. (2) Heure sainte (17) Rosaire v. et p. (9) (19) Conf. de la B. Mort. v. et p. (7) Objets bénits. p. (6) T. O. Abs. gén. et ind. pl. v. et p.
9 D	PENTECÔTE, db. 1 cl. r. (40h. <i>Mas-</i>	21—(T. O. 50e anniversaire de Pie IX comme Tertiaire. Abs. gén. et bénédiction papale. v. & p.)
10 L	Oct. 1 cl. r. [ <i>couche.</i> ]	23—4e Dim. de St. Joseph (4)
11 M	Oct. 1 cl. r. (40h. <i>L'Acadie.</i>	27—(T. O. † B. Bienvenu de Gubbio, C. v. & p.) (10)
12 M	4 Tps. Oct. sd. r.	28—Conf. du S.-Cœur. p. (12) Apostolat. p. (16) (T. O. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
13 J	Oct. sd. r. (40h. <i>Longueuil.</i>	29—Assistance au Prône. (5) Conf. du Sacré-Cœur. v. & p. (12) Scap. bleu. p. (14) Objets bénits, p. (6) Apostolat. v. & p. (16) (T. O. St. Pierre et St. Paul, Apôtres. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
14 V	4 Tps. Oct. sd. r.	30—5e Dim. de St. Joseph (4) Archiconfrérie. (1) Objets bénits. p. (6) Scap. bleu. p. (14)
166 S	4 Tps. Oct. sd. r. (40h. <i>Contre-cœur.</i>	
16 D	1 Pent. STE. TRINITÉ, db. 2 cl. b.	
17 L	S. Barnabé, AP. (11) dm. r. (40h. <i>St. Roch.</i>	
18 M	S. Jean de S. Facond, E. (12) db. b.	
19 M	Ste. Julienne de Fal. v. db. b. (40h. <i>Lavaltrie.</i>	
20 J	FÊTE DIEU, 1 cl. (d'ob.) ( <i>non-juridig.</i> )	
21 V	S. Louis de Gonz. E. (S. J.) (U) db. b.	
22 S	Oct. sd. b. [40h. <i>St. Régis.</i>	
23 D	2 P. DIM. oct. sd. b. (40h. <i>N.-D. de</i>	
24 L	S. JEAN-BAPTISTE, 1 cl. b. [ <i>Grâce.</i> ]	
25 M	S. Guillaume. AB. db. b. (40h. <i>St. Jacques le Mineur.</i>	
26 M	SS. Jean et Paul, MM. db. r.	
27 J	Oct. Fête-Dieu, db. b. (40h. <i>St. Cuthbert.</i>	
28 V	Jeûne, Vig. S. Cœur de Jésus. dm. b.	
29 S	SS. PIERRE ET PAUL, 1 cl. (d'ob.) r. ( <i>non-juridique</i> ). (40h. <i>Ste. Anne à Montréal.</i>	
30 D	3 P. Com. de S. Paul, dm. r. (Sol. St. J. Bte.)	

“ serviteurs cette paix que le monde ne peut donner, afin que nos cœurs étant soumis à vos commandements et délivrés de la crainte de nos ennemis, nous ayons par votre protection des jours tranquilles. Par Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.” Pour ceux qui la récitent tous les jours.

51 “ Ils (les 24 vieillards) avaient des coupes d’or pleines de parfums qui sont les oraisons des saints,” *St. Jean*. “ Aussi qu’y a-t-il de plus excellent que l’oraison,” *St. Augustin*. “ Et j’ose promettre le Ciel à ceux qui feront chaque jour un quart d’heure d’oraison,” *St. Thérèse*. Pour ceux qui chaque jour feront au moins un quart d’heure de méditation ou oraison mentale.

52 Pour ceux qui les auront récités tous les jours du mois.

53 “ O très-miséricordieux Jésus, plein d’amour pour les âmes, je vous en conjure par l’agonie de votre saint Cœur et par les douleurs de votre Mère Immaculée, purifiez dans votre sang tous les pécheurs de la terre qui sont maintenant à l’agonie et qui, aujourd’hui même, doivent mourir. Ainsi soit-il. Cœur agonisant de Jésus, ayez pitié des mourants.” En honorant le cœur agonisant de Jésus, on prie pour ceux qui sont alors en agonie et qui mourront dans cette journée. Pour ceux qui la récitent pendant tout le mois trois fois par jour, à des moments différents.

54 Deux jours de chaque mois, au choix des associés. Voir le No. 20.

55 Le troisième dimanche de chaque mois, en assistant à la procession. “ Elle a pour but d’honorer Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le sacrement de son amour, et de réparer les outrages qu’il y reçoit de l’ingratitude des hommes.” Il n’y a aucune prière requise spécialement.

56 Le 1er vendredi ou le dimanche de chaque mois et un autre jour, à son choix. Voir aussi le No. 12.

57 Deux jours à son choix dans le mois. Voir aussi les Nos. 14 et 32.

58 Le dernier dimanche de chaque mois à ceux qui récitent ensemble le chapelet au moins trois fois par semaine.

59 Le 1er dimanche de chaque mois.

60 Deux fois par mois au choix des associés.

61 Un jour par mois (de plus, les jours de Grand-messes et services célébrés pour les défunts.)

62 Le 1er vendredi ou le dimanche et un autre jour de chaque mois aux associés qui auront récité chaque jour du mois le *Pater, Ave et Credo*, avec l’aspiration : “ Cœur aimable de Jésus, faites que je vous aime de plus en plus.” Egalement un autre vendredi et un autre jour du mois, mais avec visite et prière pour le Pape. Voir aussi les Nos. 3 et 16.

63 Il suffit de faire, pendant trois jours, quelque prière, en l’honneur de la Ste. Trinité et communier le dernier jour.

64 “ Que la très-juste, la très-haute et très-aimable volonté de Dieu soit faite,

STE. CLAIRE ET LES PAINS BÉNITS.—Ste. Claire, la très dévouée servante de la croix du Christ, la noble plante spirituelle de St. François, jouissait d’une réputation de sainteté telle que non-seulement les Evêques et les Cardinaux, mais le Pape lui-même se faisait un plaisir de la voir, de l’entendre et de la visiter souvent. Une fois entre autres, le Saint Père alla à Saint Damien pour entendre Ste. Claire parler des choses célestes ; et, pendant qu’ils s’entretenaient ainsi, celle-ci fit dresser la table, y fit servir le pain, et dit respectueusement au Saint Père de le bénir. Celui-ci répondit : Sœur Claire, je désire que ce soit vous qui le bénissiez en faisant dessus le signe de la très-sainte croix à laquelle vous vous êtes dévouée.—Pardonnez-moi, Saint Père, dit la fidèle servante de Jésus, je serais accusée de présomption si, en présence du vicaire du Christ, moi, pauvre femme, je me permettais de bénir le repas.—Eh ! bien, pour écarter toute présomption, je vous commande de le faire par obéissance ; bénissez les pains au nom de Dieu. La religieuse soumise fit le signe de la croix, et, ô prodige, aussitôt tous ces pains portèrent l’empreinte de la croix. On mangea une partie de ces pains, et on conserva l’autre comme preuve du miracle. Le Saint Père en prit une part, l’emporta, remercia Dieu et donna sa bénédiction à la Sainte.

Quand la patrie est en danger tout citoyen est soldat ; quand la religion est en péril, tout chrétien doit être apôtre. (Tertullien.)



1878  
JUILLET.

Consacré au  
PRÉCIEUX SANG.

SOLEIL { Lev. le 1er à 4h. 20m. Le 15 à 4h. 30m.  
Cou. le 1er à 7h. 46m. Le 15 à 7h. 41m.

LUNE { P. Q. le 7, à 3h. 27m. m. P. L. le 14, à 6h. 1m. m.  
D. Q. le 22, à 7h. 22m. m. N. L. le 29, à 4h. 47m. s.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (¶.)
182 L	Oct. S. J. Bte. db. b. (40h. <i>St. Louis de Gonzague.</i>	2—Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Scap. Mont-Carmel, v. & p. (13) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Rosaire. v. & p. (9) (T. O. Visitation de la Très-Sainte Vierge. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
2 M	VISITATION, 2 cl. b.	5—1er Vendredi du mois. p. (3)
3 M	S. Antoine de Pad., c. (13 Juin) db. b. (40h. <i>Sault-au-Récollet.</i>	7—6e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. B. Laurent de Brindes, C, v. & p.)
4 J	S. Basile, E. D. (14 Juin) db. b.	8—(T. O. Ste. Elizabeth, Reine de Portugal, Ve. v. & p.)
5 V	S. Frs. Régis, c. (16 Juin) (S. J.) (U) db. b. (40h. <i>Isle Dupas.</i>	9—(T. O. Ste. Véronique Giuliani, V. v. & p.)
6 S	Oct. SS. Pierre et P. db. r.	11—(T. O. St. Nicolas et comp. MM. v. & p.)
7 D	4 P. PRÉCIEUX SANG, 2 cl. r. (40h. <i>Ste. Julienne.</i>	14—7e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. St. Bonaventure, Ev. et D. v. & p.)
8 L	Ste. Elizabeth, ve. sd. r.†. [ <i>Martine.</i>	15—(T. O. † Be. Angéline de Marsciano, Ve. v. & p. (!0)
9 M	SS. Zénon, etc., MM. db. r. (40h. <i>Ste.</i>	16—Scap. Mont-Carmel ou Oct. p. (13) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) (T. O. Canonisation du Séraphique St. François. v. & p.)
10 M	Les 7 Frères Martyrs, sd. r.†.	20—O! très-doux Jésus, etc., ou dans l'Oct. v. & p. (23)
11 J	SS. Nérée, etc. MM. (12 Mai) sd. r.†. (40h. <i>Ste. Elizabeth.</i>	21—1er Dim. de St. Joseph. (4)
12 V	S. Jean Gualbert, AB. db. b. [ <i>Esprit.</i>	22—Archiconfrérie. (1)
13 S	S. Anaclet, P. M. sd. r.†. (40h. <i>St.</i>	24—(T. O. St. François Solano, C. v. & p.)
14 D	5 P. S. Bonaventure, E. D. db. b.	27—(T. O. † Ste. Cunégonde, Reine de Portugal, V. v. & p.) (10)
196 L	S. Henri, sd. b.†. (40h. <i>St. Rémi.</i>	28—2e Dim. de St. Joseph. (4) Je vous salue, etc. v. & p. (24) Scap. Mont-Carmel. v. & p. (13)
16 M	N.-D. du Mont-Carmel, dm. b.	
17 M	S. Alexis, c. sd. b.†. (40h. <i>St. Alexis.</i>	
18 J	S. Camille de Lellis, c. db. b.	
19 V	S. Vinc. de Paul, c. db. b. (40h. <i>St.</i>	
20 S	S. Jérôme Emilien, c. db. b. [ <i>Anicet.</i>	
21 D	6 P. Du Dim. sd. vi.*. (40h. <i>Rigaud.</i>	
22 L	Ste. Marie Magdeleine, db. b.	
23 M	S. Apollinaire, E. M. db. r. (40h. <i>Chateauguay.</i>	
24 M	S. Marguerite, ve. (10 juin) sd. b.†.	
25 J	S. JACQUES, AP. 1 cl. r. (40h. <i>Varenes.</i>	
26 V	S. ANNE, ve. Pat. de la Prov. de Q. 1 cl. b.	
27 S	Oct. sd. r.†. (40h. <i>N.-D. Pitié. Montréal.</i>	
28 D	7 P. Du Dim. sd. r. (Sol. S. Anne.)	
29 L	Ste. Marthe, v. sd. b.†. (40h. <i>Ste. Marthe.</i>	
30 M	Oct. sd. r.†. (40h. <i>St. Valentin.</i>	
31 M	<i>St. Ignace de Loyola, (S. J.) (U.)</i> c. db. b.	



—louée et éternellement exaltée en toutes choses." Pour ceux qui auront récité cette petite prière tous les jours de l'année.

65 On fait un jour quelconque pendant l'année une heure de méditation et prières pour honorer Notre-Dame des Douleurs.

66 Le jour où l'on fait la commémoration des associés défunts.

67 Une fois l'année pendant les 40 heures ; une autre fois l'année pendant les exercices d'une retraite et un autre jour de l'année, à son choix.

68 Un jour à son choix pour ceux qui le récitent tous les jours de l'année.

69 Le jour anniversaire de leur Baptême, pour ceux qui auront récité chaque jour l'*Ave Maria* pour la conversion des pécheurs.

70 Le jour choisi pour les pratiques du culte perpétuel. Voir le No. 15.

71 Cette indulgence extraordinaire que St. François a obtenue de Jésus-Christ même, peut être gagnée par tous les Fidèles en visitant Notre-Dame des Anges, à Montréal, affiliée à Notre-Dame des Anges, à Assise, ou toute église franciscaine, (et cela autant de fois qu'ils la visitent), y priant chaque fois pour le Souverain-Pontife.

72. L'association pour le soulagement des Ames du Purgatoire renferme une Association du Chemin de la Croix et une Association de Messes. On peut appartenir à l'une ou à l'autre, ou à toutes les deux.

73. La communion réparatrice a été proposée comme un souvenir du Jubilé de 1875. Des grâces précieuses et abondantes y sont attachées. Il suffit de donner son nom et de faire la Sainte Communion, soit une fois par semaine, ou une fois par mois.

Les deux premiers Ordres de St. François d'Assise ont fourni à l'Eglise une brillante et nombreuse cohorte de Saints et de bienheureux, dont la vie toute pleine de vertus et de prodiges, a excité la reconnaissance et l'admiration des générations appelées à en recueillir les fruits. La sève puissante de ce grand arbre n'est point encore épuisée, et jusqu'à la consommation des siècles, selon la promesse de Notre Sauveur Jésus-Crist à son serviteur François, il étalera aux regards des peuples étonnés la luxuriante beauté de ses nombreux rameaux chargés des fruits les plus précieux. Mais le Tiers Ordre de la Pénitence fondé par ce seraphique Père, est un terrain fertile entre tous les autres dans le champ si vaste de l'Eglise. Il compte à lui seul plus de saints canonisés que tout les autres Tiers-Ordres ensemble. Nous nous abstenons de les énumérer, et nous nous contenterons de remarquer qu'il a eu ses saints et ses bienheureux dans tous les états de la vie et dans tous les âges, des évêques et des prêtres, des hommes et des femmes, des vierges et des veuves.

Enrichi par l'Eglise d'une admirable variété de secours spirituels, et approprié, par le fait même de sa constitution, à toutes les exigences de la vie et des relations sociales, le Tiers-Ordre a fait resplendir les brillants rayons de la plus haute sainteté sur toutes les conditions et sur tous les degrés hiérarchiques de l'espèce humaine. On a vu les existences même les plus agitées et les plus compromises dans le tumulte des cours, se couronner d'une perfection de vertus qui semblait ne devoir éclore et se développer que dans le silence et à l'ombre du cloître. Nous nous contenterons de rappeler quelques-uns de ces illustres modèles empruntés à toutes les classes de la société, dont l'histoire a redit les vertus, pour les proposer à l'imitation des Tertiaires de tous les temps et toutes les nations (1).

(1) Manuel du Tiers-Ordre.

1878  
AOUT.

Consacré au

CŒUR IMM. DE MARIE.

SOLEIL { Lev. le 1er à 4h. 48m. Le 15 à 5h. 5m.  
{ Cou. le 1er à 7h. 24m. Le 15 à 7h. 3m.

LUNE { P. Q. le 5, à 8h. 26m. m. P. L. le 12, à 7h. 23m. s.  
{ D. Q. le 20, à 11h. 11m. m. N. L. le 28, à 1h. 6m. m.

Dates.		FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. <i>Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (¶).</i>
113	J	Oct. S. Jacques, db. r.	2—1e vendredi du mois. p. (3) Scap. bleu. p. (14) (T. O. Dédicace de N.-D. des Anges ou de la Portioncule. Abs. gén. et Ind. pl. à chaque visite et prière pour le Pape, (71)
2	V	Oct. Ste. Anne, db. b. (40h. <i>St. Gabriel à Montréal.</i> )	4—3e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. Solennité de St. Dominique, Patriarche de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Ind. des Stations de Rome. v. & p.)
3	S	Invent. S. Etienne, sd. r.†.	5—Salve Regina, etc., et Sub tuum etc. p. (8) Rosaire. v. & p. (9)
4	D	8 P. S. Dominique, c. db. b. (40h. <i>St. Callixte.</i> )	11—4e Dim. de St. Joseph. (4)*
5	L	N.-D. des Neiges, dm. b. [ <i>Côme.</i> ]	12—(T. O. Ste. Claire d'Assise, V. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
6	M	Transfig. de N.-S., dm. b. (40h. <i>St.</i> )	13—(T. O. † B. Pierre de Mogliano, C. v. & p.) (10)
7	M	S. Cajetan, c. db. b. [ <i>Justine.</i> ]	14—(T. O. † B. Sanctès de Montefeltro, C. v. & p.) (10)
8	J	SS. Cyriac, etc. mm. sd. r.†. (40h. <i>Ste.</i> )	15—(T. O. Assomption de la Très-Ste. Vierge. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
9	V	Vig. S. Pierre ès-Liens, dm. b. [ <i>rent.</i> ]	16—(T. O. St. Roch de Montpellier, C. v. & p.)
10	S	S. LAURENT, m. 2 cl. r. (40h. <i>St. Lau.</i> )	18—5e Dim. de St. Joseph. (4) Litanies de la Ste. Vierge. v. & p. (11)
11	D	9 P. S. Alph. de Liguori, e. d. db. b.	Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Prop. de la Foi ou Oct. v. ég. par. v. & p. (20) Conf. du Sacré-Cœur. v. & p. (12) Scap. Mont-Carmel. v. & p. (13) Scap. bleu p. 14. Cordon de St. Joseph. v. & p. (2)
12	L	Ste. Claire, v. db. b. (40h. <i>Hemming</i> )	Rosaire. v. & p. (9) Congrég. de la Ste. Vierge. v. & p. (22) (19) Archiconfrérie. (1) Conf. de la Bne. Mort. v. & p. (7) Culte perpétuel de St. Joseph. v. & p. (15) Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & p. (16) Ass. pour les Ames du Purg. v. & p. (72) (T. O. Be. Claire de Montefalco. Ve. v. & p.)
13	M	Oct. sd. r.†. [ <i>ford.</i> ]	19—(T. O. St. Louis, Ev. et C. v. & p.)
14	M	Vig. vl.†. (40h. <i>St. Philippe.</i> )	25—6e Dim. de St. Joseph. (4) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8)
227	J	ASSOMPTION, db. 1 cl. b.	Rosaire. v. & p. (9) (T. O. St. Louis, Roi de France. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
16	V	S. Roch, c. db. b. (40h. <i>Ste. Brigide à Montréal.</i> )	28—Scap. bleu. p. (14)
17	S	<i>Jeûne.</i> Oct. S. Laurent, db. r.	
18	D	10 P. S. Joachim, dm. b. (Sol. de l'Assom. (40h. <i>Noviciat Ste. Croix.</i> )	
19	L	S Hyacinthe, c. (18) db. b.	
20	M	S. Bernard, c. d. db. b. (40h. <i>Noviciat des PP. Oblats.</i> )	
21	M	S. Jeanne de Ch. v. db. b.	
22	J	Oct. Assompt. db. b. (40h. <i>Noviciat des PP. Jésuites.</i> )	
23	V	Vig. S. Philippe de Bén. c. db. b.	
24	S	S. BARTHELEMI, ap. 2 cl. r. (40h. <i>Frères de la Charité.</i> )	
25	D	11 P. S. Cœur de Marie, dm. b.	
26	L	S. Léon, p. c. (28 juin) sd. b.†. (40h. <i>Bonsecours à Joliette.</i> )	
27	M	S. Joseph de Calasante, c. db. b.	
28	M	S. Augustin, e. d. db. b. (40h. <i>Sher</i> )	
29	J	Décoll. de S. J. Bte. dm. r. [ <i>rington.</i> ]	
30	S	Ste. Rose de Lima, v. db. b. (40h. <i>St.</i> )	
31	V	S. Raymond N., c. db. b. [ <i>Zotique.</i> ]	

## NOTICE

SUR LE

# TIERS-ORDRE DE ST. FRANÇOIS,

CONNU AUSSI SOUS LE NOM DE

## TIERS-ORDRE DE LA PÉNITENCE.

On s'effraie au seul nom du Tiers-Ordre de la Pénitence, et de toutes parts on s'écrie: "Oh! il n'est pas possible de faire partie d'un ordre si rigoureux!" Et cependant un pieux Prélat, (1) un écrivain distingué de notre époque, a dit: "Il n'est aucune condition sociale, aucun état de santé, aucune nécessité extérieure de travail qui ne puisse s'accorder parfaitement avec la pratique fervente du Tiers Ordre Séraphique." Et un homme du monde, aujourd'hui Tertiaire pratiquant, ajoutait: "Il suffit d'un peu de bonne volonté pour être tertiaire."

Comment donc concilier ces divergences?

Ah! c'est que les ténèbres renferment une espèce d'inconnu qui fait peur. Vous avez sans doute éprouvé ces effrois, ces vagues craintes qu'une sombre nuit fait quelquefois naître dans l'âme, mais qu'un rayon de lumière dissipe aussitôt. Votre peur du Tiers-Ordre ne vient-elle pas de ce que, pour vous, il est environné de ténèbres et de préjugés! Essayons ensemble d'entrevoir au milieu de ces ténèbres la douce lumière de la vérité, et vos craintes et vos préjugés ne tarderont pas à s'évanouir.

Et d'abord "nous ne pouvons douter que le Tiers-Ordre ne soit l'œuvre de Dieu." (2) "Quarante Papes et deux Conciles œcuméniques l'ont béni et comblé d'éloges." (3) "Et Jésus-Christ lui-même a révélé à St. François qu'il assisterait avec une providence toute particulière, au moment de leur mort, ceux qui en feraient partie." (4)

(1) Mgr. de Ségur. (2) St. Bonaventure. *Légendes de St. François.*

(3) Mgr. de Ségur. (4) Chalippe. *Vie de St. François.*

ST. LOUIS, PATRON DES TERTIAIRES.—St. Louis, ayant embrassé le Tiers-Ordre de St. François, devint le miroir des Tertiaires par l'exacte observance de la règle séraphique. Quoique la piété convienne à tous les états, parce que toutes les conditions doivent tendre au Créateur, on peut dire toutefois qu'elle est plus admirable dans la personne des Souverains.

A l'époque où vivait St. Louis, régnant sur la France, les enfants de St. François et de St. Dominique étaient à Paris en grande réputation de science et de sainteté. Les Thomas et les Bonaventure, ces deux éclatantes lumières de l'Église, professaient à la Sorbonne et avaient de fréquents entretiens avec le pieux monarque. Quoique St. Louis aimât tendrement les deux ordres, et les protégeât par son pouvoir autant que par ses libéralités, on assure, cependant, qu'il eut une affection particulière pour les Franciscains. On lui prête même les paroles suivantes: "Si j'avais deux âmes, j'en donnerais une à St. François et l'autre à St. Dominique, mais n'en ayant qu'une, je ne puis la refuser au patriarche séraphique." Aussi préféra-t-il être admis au Tiers Ordre de la pénitence qu'embrassèrent aussi plus tard sa mère, son épouse et sa sœur.

1878  
SEPTEMBRE.

Consacré à  
N.-D. DES SEPT DOULEURS.

SOLEIL { Lev. le 1er à 5h. 26m. Le 15 à 5h 43m.  
Cou. le 1er à 6h. 34m. Le 15 à 6h. 7m.

LUNE { P. Q. le 3, à 3h. 32m. s. P. L. le 11, à 10h. 56m. m.  
D. Q. le 19, à 1h. 37m. s. N. L. le 26, à 9h. 17m. m.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (¶).
244 D	12 P. Du Dim. sd. vr. (40h. <i>Ste.</i>	1—7e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. Be. Isabelle de France, Sœur de St. Louis, Ve. v. & p.)
2 L	S. Etienne, c. sd. b <sup>+</sup> . [ <i>Béatrice.</i>	3—(T. O. † BB. Jean et Pierre, MM. v. & p.) (10)
3 M	SS. Nazaire, etc. MM. (28 juillet) sd. r <sup>+</sup> . (40h. <i>Lacolle.</i>	4—(T. O. Ste. Rose de Viterbe, V. v. & p.)
4 M	S. Louis, Roi. (25 août) sd. b <sup>+</sup> .	6—1er vendredi du mois. p. (3)
5 J	S. Laurent Just., E. c. sd. b <sup>+</sup> (40h.	8—1er Dim. de St. Joseph. (4) Litanies de la Ste. Vierge. v. & p. (11) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Apostolat. v. & p. (16) Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Scap. Mont-Carmel, v. & p. (13) Scap. bleu. p. (14) Gordon de St. Joseph. v. & p. (2) Rosaire, v. & p. (9) Cong. de la Ste. Vierge. v. & p. (22) Archiconfrérie (1) Conf. de la Bonne Mort, v. & p. (7) Culte perpétuel de St. Joseph. v. & p. (15) Objets bénits. p. (6). (T. O. † Be. Sêraphine Sforza, Ve. v. & p. (10) (T. O. Nativité de la Très-Sainte Vierge. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
6 V	Férie, vr <sup>+</sup> . [ <i>Ste. Cécile.</i>	11—(T. O. B. Bernard d'Offide, C. v. & p.)
7 S	De l'Imm. Concept. sd. b <sup>+</sup> . (40h. <i>Hochelaga.</i>	14—Scap. bleu. p. (14)
8 D	13 P. NATIVITE B. V. M. 2 cl. b.	15—2e Dim. de St. Joseph. (4) Salve Regina et Sub tuum. p. (18) Rosaire. v. & p. (9)
9 L	Oct. sd. b <sup>+</sup> . (40h. <i>Ste. Anne des Pl.</i>	17—(T. O. Fête des Stigmates du Séraphique St. François, v. & p.)
10 M	S. Nicolas Tolentin, c. db. b.	18—(T. O. St. Joseph de Copertino, C. v. & p.)
11 M	Oct. sd. b <sup>+</sup> . (40h. <i>La Prairie.</i>	22—3e Dim. de St. Joseph. (4) Salve Regina et Sub tuum, p. (8) Rosaire v. & p. (9)
12 J	Oct. sd. b <sup>+</sup> .	24—Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Rosaire, v. & p. (9)
13 V	Oct. sd. b <sup>+</sup> . (40h. <i>Ile Perrot.</i>	25—(T. O. St. Pacifique de Saint Séverin, C. v. & p.)
14 S	Exal. Ste. Croix, dm. r.	26—(T. O. Be. Lucie de Calatagirone, Ve. v. & p.)
258 D	14 P. S. N. de Marie, dm. b. (40h. <i>St. Cyprien.</i>	29—4e Dim. de St. Joseph. (4) Scap. Mont-Carmel. v. & p. (13) Scap. bleu. p. (14)
16 L	SS. Corn. et Cyprien, MM. sd. r.	
17 M	Stigm. de S. Frs., db. b. (40h. <i>St. Thomas.</i>	
18 M	4 Tps. S. Joseph de Copertino, c. db. b.	
19 J	SS. Janvier, etc., MM. db. r. (40h. <i>St. Augustin.</i>	
20 V	4 T. SS. Eustache, etc. MM. db. r.	
21 S	4 T. S. MATHIEU, AP. 2 cl. r. (40h. <i>St. Vincent à Montréal.</i>	
22 D	15 P. N. D des Sept Douleurs, dm. b.	
23 L	S. Lin, P. M. sd. r <sup>+</sup> . (40h. <i>St. Jean de</i>	
24 M	N.-D. de la Merci, dm. b. [ <i>Matha.</i>	
25 M	S. Thomas de V. E. c. (22) db. b. (40h. <i>Verchères.</i>	
26 J	Du S. Sacrement, sd. b.	
27 V	SS. Côme et Damien, MM. sd. r <sup>+</sup> . (40h. <i>St. Eustache.</i>	
28 S	S. Vinceslas, M. sd. r <sup>+</sup> .	
29 D	16 P. S. MICHEL, ARCH. 2 cl. b. (40h. <i>Ste. Agathe</i>	
30 J.	S. Jérôme, c. d. db. b.	

Il a pour but de "faire participer aux grâces de la vie religieuse" les séculiers (prêtres comme laïques) qui "vivent ainsi dans le monde comme "n'étant pas du monde ;" (St. Paul) la pauvreté et l'amour en forment l'essence, et son œuvre glorieuse est la sanctification par le dénuement et la pénitence.

Il a eu pour fondateur le Séraphique St. François, un des plus suaves figures de l'Eglise du moyen âge, celui qui appelait toutes les créatures du doux nom de Frère et de Sœur, et qui savait allier la poésie la plus exquise à la plus sublime sainteté.

A peine fondé, le Tiers Ordre se répandit "dans le monde entier comme "un immense incendie d'amour divin"; et l'univers étonné devint le témoin d'un spectacle inouï jusqu'alors, en voyant dans la suite des temps "cent ,, trente-quatre Empereurs, Rois et Reines" s'enrôler sous l'étendard de cette singulière royauté.

Parmi cette nouvelle espèce de héros, on admirait Charles Quint, en tout digne d'un tel hérosme; Anne d'Autriche, mère de Louis XIV; Rodolphe de Hapsbourg, Empereur d'Allemagne, et l'admirable St. Louis, suivi de la douce et pure Blanche de Castille et de toute la famille royale.

L'aimable Ste. Elizabeth, reine par le cœur comme par la naissance, était aussi, à cette dernière époque, une des gloires du Tiers-Ordre.

Et l'illustre Grégoire IX, mort en odeur de sainteté à l'âge de cent ans, n'était-il pas également tertiaire de St. François? De même qu'Innocent XII qui, après être monté sur le trône pontifical, voulut revêtir les livrées du Pauvre d'Assise: comme encore Nicolas III, de la famille princière des Orsini, à qui St. François prédit, lorsqu'il était au berceau: "un jour, petit "enfant, tu entreras dans mon ordre; puis tu seras Pape, et alors tu te sou-"viendras de la famille des Frères-Mineurs."

Et notre Glorieux Pontife, Pie IX, si grand dans ses revers, peut-être parce qu'il porte l'humble tunicelle de la Ste. Pauvreté, "ah! comme il "aime encore à se dire enfant de St. François."

Le Tiers Ordre a été heureux et fier de compter aussi dans ses rangs les Dante, les Raphaël, les Michel Ange et "mille autres grands hommes de "tous genres" en y comprenant l'immortel Christophe Colomb qui "mar-"chait toujours revêtu de son humble tunique et ceint de sa pauvre corde; "et c'est avec les livrées franciscaines qu'il a conquis le Nouveau Monde."

---

St. Elzéar, comte d'Arian en Provence, d'accord avec son épouse, la bienheureuse Delphine, garda exactement la chasteté et devint un modèle accompli de patience, de piété, de douceur, de charité et de pénitence au milieu des missions importantes dont il fut chargé en diverses occasions par le roi de France. Il fit des règlements pleins de sagesse pour la conduite de sa maison et l'administration de son comté d'Arian.

---

St. Yves, né en Bretagne, entra dans le Tiers-Ordre de la Pénitence dès sa première jeunesse, et après avoir fait ses études de théologie et de droit canon à Paris et à Orléans, il fut nommé juge de l'officialité par l'évêque de Tréguier; mais renonçant à sa charge et aux honneurs, il se retira dans la cure dont il était pourvu; il y vécut dans la pratique de la pauvreté, de la pénitence, de l'humilité et de la plus tendre charité pour les pauvres et pour les voyageurs jusqu'à sa mort.

1878  
OCTOBRE.

Consacré aux  
SAINTS ANGES.

SOLEIL { Lev. le 1er à 6h. 3m. Le 15 à 6h. 21m.  
Cou. le 1er à 5h. 37m. Le 15 à 5h. 9m.

LUNE { P. Q. le 3, à 2h. 7m. m. P. L. le 11, à 4h. 1m. m.  
D. Q. le 19, à 2h. 16m. m. N. L. le 25, à 5h. 42m. s.

Dates:		FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (§)
27	M	S. Rémi, E. c. sd. b <sup>+</sup> . (40h. <i>Chambly</i> .)	1—(T. O. † Be. Louise de Savoie, Ve. v. & p.) (10)
2	M	SS. Anges Gardiens, db. b.	2—Scap. bleu. p. (14)
3	J	Du S. Sacrement, sd. b <sup>+</sup> . (40h. <i>St.</i>	4—1er vendredi du mois. p. (3)
4	V	S. Frs. d'Assise, c. db. b. [ <i>Jérôme</i> .]	(T. O. Soienité du Séraph. St. François. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
5	S	De l'Imm. Conception, sd. b <sup>+</sup> . (40h. <i>L'Assomption</i> .)	5—(T. O. Commémoration des Frères et des Sœurs défunts des Tiers-Ordres. v. & p.)
6	D	17 P. S. Rosaire, dm. b. [ <i>Lin.</i> ]	6—5e Dim. de St. Joseph. (4) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Rosaire. v. & p. (8) (T. O. Ste. Marie Française des cinq plaies, Ve. v. & p.)
7	L	S. Bruno, c. (hier) db. b. (40h. <i>St.</i>	8—(T. O. † Ste. Brigitte, Reine de Suède, Ve. v. & p.) (10)
8	M	Ste. Brigitte, ve. db. b. [ <i>dreuil</i> .]	12—(T. O. St. Séraphin de Montegrano, v. & p.)
9	M	SS. Denis, etc. MM. sd. r <sup>+</sup> . (40h. <i>Vau-</i>	13—6e Dim. de St. Joseph. (1) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Rosaire. v. & p. (9) (T. O. St. Daniel et comp. MM. v. & p.)
10	J	S. François de Borgia, c. sd. b <sup>+</sup> . (S. J.) (U.)	15—Scap. Mont-Carmel, v. & p. (13) Scap. bleu. p. (14)
11	V	Férie, vr <sup>+</sup> . (40h. <i>St. Alphonse</i> .)	19—T. O. St. Pierre d'Alcantara, C. v. & p.
12	S	De l'Imm. Conception, sd. b <sup>+</sup> .	20—7e Dim. de St. Joseph. (4) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Rosaire. v. & p. (9) (T. O. St. Elzéar, Comte d'Arrian, C. v. & p.)
13	D	18 P. Maternité B. V. M. dm. b. (40h. <i>Longue-Pointe</i> .)	23—(T. O. St. Jean de Capistran, C. v. & p.)
14	L	S. Calixte, p. m. db. r.	26—(T. O. B. Bonaventuré de Potenza, C. v. & p.)
23	M	Ste. Thérèse, v. db. b. (40h. <i>St.</i>	27—1er Dim. de St. Joseph. (4) Salve Regina, etc., Sub tuum. p. (8) Rosaire. v. & p. (9) (T. O. St. Ives de Bretagne, C. v. & p.)
16	M	S. Edouard, c. (13) sd. b <sup>+</sup> . [ <i>Michel</i> .]	30—(T. O. B. Ange d'Acric, C. v. & p.)
17	J	Ste. Hedwige, ve. sd. b <sup>+</sup> . (40h. <i>St. Jacques l'Achigan</i> .)	
18	V	S. Luc, év. 2 cl. r.	
19	S	S. Pierre d'Alcantara, c. db. b. (40h. <i>Ste. Thérèse</i> .)	
20	D	19 P. Pureté B. V. M. dm. b.	
21	L	S. Jean de Canti, c. (hier) db. b. (40h. <i>Ste. Geneviève</i> .)	
22	M	Férie, vr <sup>+</sup> .	
23	M	Férie, vr <sup>+</sup> . (40h. <i>St. Bruno</i> .)	
J		S. Raphaël, ARCH. dm. b.	
24	V	SS. Chrys. et Darie, MM. s. r <sup>+</sup> . (40h. <i>St. Edouard</i> .)	
25	S	Vig. vl <sup>+</sup> .	
26	D	20 P. Patronage B. V. M. dm. b <sup>*</sup> . (40h. <i>Pointe-Claire</i> .)	
27	L	SS. SIMON et JUDE, AP. 2 cl. r.	
28	M	Férie, vr <sup>+</sup> . (40h. <i>St. Joseph du Lac</i> .)	
29	M	Férie, vr <sup>+</sup> .	
30	J	Jefîne, Vigile, vl <sup>+</sup> . (40h. <i>Mont Ste. Marie, Montréal</i> .)	
31			

Mais chose plus admirable ! le Tiers Ordre de St. François compte à lui seul "plus de Saints et de Bienheureux que tous les autres Tiers-Ordres ensemble."

Rappelons ici en passant que St. Vincent de Paul et Ste. Brigitte, St. Ignace de Loyola et Ste. Françoise Romaine ont été tertiaires de St. François, comme l'étaient le vénérable Abbé Olier et cet humble et noble Prêtre qui, hier encore, se nommait le Curé d'Ars et que le monde entier espère appeler bientôt "St. Jean d'Ars."

Que de puissants exemples ! ne suffisent-ils pas pour nous donner du courage et nous convaincre de notre "sentiment exagéré des obligations qu'impose le Tiers-Ordre." Notre pusillanimité, à son tour, ne s'effraie-t-elle pas à ce grand spectacle ? Et si nous ajoutions qu'il y a aujourd'hui en France 100,000 tertiaires et que l'on y voit des villes dont le clergé tout entier est agrégé au Tiers-Ordre !

Ah ! "six siècles écoulés n'ont pu tarir la source de cette sève puissante." Aujourd'hui comme alors "toute chambre peut devenir une cellule et on ne "croit pas qu'il faille fuir du monde pour s'élever à l'imitation des Saints." (1) Ajoutons et disons avec ardeur et conviction que "si le Tiers-Ordre était "plus connu au milieu des populations catholiques, nous les verrions accourir "en foule pour devenir les disciples et les enfants de St. François."

Il y a, sous le nom de Tiers-Ordre de la pénitence, trois espèces de Tertiaires. 1o. Les tertiaires réguliers, vivant en communauté comme les religieux. 2o. Les Tertiaires séculiers, étant simplement une fraternité d'hommes ou de femmes, se réunissant une fois par mois, et soumis à certaines règles : (2) (Les fraternités sont à peu près comme les Congrégations de la Ste Vierge,) et 3o. les Tertiaires isolés, observant les règles chacun en son particulier. (3)

(1) Lacordaire.

(2) Il en existe une de l'un et de l'autre sexe à Montréal.

(3) Les tertiaires isolés, comme les séculiers, sont des gens vivant dans le monde, se livrant chacun à son industrie, négoce ou profession quelconque, mariés ou non mariés, ne se distinguant nullement des autres dans leurs habitudes journalières, si ce n'est par une plus grande régularité de mœurs et de conduite. Il n'y a aucune différence entre le tertiaire isolé et le séculier : seulement celui-ci est tenu d'assister à des prières mensuelles et observe des dévotions communes avec les autres membres, tandis que le tertiaire isolé pratique et prie dans le secret et le silence.

Le bienheureux Henri, roi de Danemark, bien jeune encore, voulut renoncer au trône de ses pères ; il se dépouilla de ses riches vêtements, prit l'habit du Tiers-Ordre, s'éloigna de son pays, et se voua à la pauvreté. Reconnu par quelques seigneurs, il fut ramené en Danemark et fut contraint de se laisser couronner et proclamer roi. Sa mère, femme ambitieuse et cruelle, ne pouvant se résigner à être éloignée des affaires du royaume, qu'elle avait gouverné pendant longtemps, prétendit qu'il était fou, et elle le fit jeter dans un immense brasier, d'où il fut miraculeusement délivré. Il quitta de nouveau la cour, s'enfuit secrètement, reprit sa vie pénitente et pauvre, et mourut saintement en 1415.

La mesure de notre force pour la souffrance est la mesure de notre amour. (Ste. Thérèse.)

La foi étant comme morte, on préfère ce qui frappe les sens à ce qu'elle enseigne. (la même.)



1878  
NOVEMBRE.

Consacré aux  
AMES DU PURGATOIRE.

SOLEIL } Lev. le 1er à 6h. 44m. Le 15 à 7h. 5m.  
          } Cou. le 1er à 4h. 44m. Le 15 à 4h. 25m.

LUNE } P. Q. le 1, à 4h. 57m. s. P. L. le 9, à 9h. 40m. s.  
      } D. Q. le 17, à 1h. 5m. s. N. L. le 24, à 4h. 17m. m.

Dates.		FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois(¶).
30	V	TOUSSAINT, 1 cl. (d'ob.) b. ( <i>non-juridique.</i> )	1—1er vendredi du mois. p. (3) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Scap. bleu. p. (14) Conf. de la Bonne Mort. v. & p. (7) Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & p. (16) Ass. pour les âmes du Purg. v. & p. (72) (T. O. Fête de la Toussaint. Abs. gén. et Ind. pl. v. et p.)
2	S	TRÉPASSÉS, db. n. (40h. <i>Villa-Maria.</i> )	2—Conf. du Sacré-Cœur. v. & p. (12) Apostolat. v. & p. (16)
3	D	21 P. du Dim. sd. b.	3—2e Dim. de St. Joseph. (4)
4	L	S. Charles, E.C. db. b. (40h. <i>St. Placide</i> )	10—3e Dim. de St. Joseph. (4)
5	M	Oct. sd. b†.	12—(T. O. St. Didace d'Alcala, C. v. & p.)
6	M	Oct. sd. b†. (40h. <i>Joliette.</i> )	14—(T. O. B. Gabriel Ferretti; C. v. & p.)
7	J	Oct. sd. b†.	16—(T. O. † Ste. Agnès d'Assise, V. v. & p.) (10)
8	V	Oct. Touss. db. b. (40h. <i>St. Vincent de Paul.</i> )	17—4e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. † Be. Salomé, Princesse de Pologne, Ve. v. & p.) (10)
9	S	Déd. Basil de Latran, db. b.	19—(T. O. Stc. Elizabeth de Hongrie, Ve. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
10	D	22 P. S. André Avellin, c. db. b. (40h. <i>Hotel Dieu à Montréal.</i> )	21—Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Rosaire. v. & p. (9) Scap. Mont-Carmel. v. & p. (13) (T. O. Présentation de la Très-Sainte V. au temple. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
11	L	S. Martin, E. c. db. b.	24—5e Dim. de St. Joseph. (4)
12	M	S. Martin, P.M. sd. r†. (40h. <i>Lachenaie.</i> )	25—(T. O. Ste. Catherine, V. M. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
13	M	S. Stanislas Kostka, c. db. b. (S. J.) (U.)	26—(T. O. St. Léonard de Port Maurice, C. v. & p.)
14	J	S. Didace, c. sd. b†. (40h. <i>St. Stanislas.</i> )	28—(T. O. St. Jacques de la Marche, C. v. & p.)
31	V	Ste. Gertrude, v. db. b. [ <i>Luc.</i> ]	29—(T. O. Fête de tous les saints des trois ordres. Rénovation de la Profession. v. & p.)
16	S	De l'Imm. Conc., sd. b†. (40h. <i>St.</i> )	
17	D	23 P. Du Dim., sd. v†.	
18	L	Déd. Basil. SS. Pierre et P. db. b. (40h. <i>Ste Sophie.</i> )	
19	M	Ste. Elizabeth, ve. db. b.	
20	M	S. Félix de Valois, c. db. b. (40h. <i>St Gabriel de Brandon.</i> )	
21	J	Présentation, B.V.M. dm. b [ <i>phanie.</i> ]	
22	V	Ste. Cécile, ve. m. db. r. (40h. <i>Epi.</i> )	
23	S	S. Clément, P. M. db. r.	
24	D	24 P. S. Jean de la Croix, c. db. b* (40h. <i>St Liguori.</i> )	
25	L	Ste. Catherine, v. m. db. r.	
26	M	S. Grégoire Th. E. c. (17) sd. b†	
27	M	Férie, v†. (40h. <i>St Jean.</i> )	
28	J	SS. Irénée, etc. mm. db. r. (40h. <i>Gésu à Montréal.</i> )	
29	V	Vigile, v†.	
30	S	S. ANDRÉ, AP. 2 cl. r. (40h. <i>Eglises n'en ayant pas eu.</i> )	

Afin d'être court, ne parlons que de ces derniers qui sont les plus nombreux, peut-être parce que leur manière de vivre convient en effet au plus grand nombre. Il suffira, d'ailleurs, de quelques mots pour les faire connaître amplement ainsi que les devoirs qu'ils ont à remplir.

Les tertiaires isolés portent, sous leurs habits, un scapulaire en laine brune ou grise attaché à la ceinture par une corde également en laine ou en chanvre, terminée par cinq nœuds en l'honneur des cinq plaies de N. S. et des stigmates de St. François.

Ils récitent tous les jours le petit-office de la Ste. Vierge, et ceux qui ne savent pas lire disent l'office des 54 *Pater*. (Les Prêtres n'ajoutent à leur Bréviaire que la commémoration de St. François.)

En dehors des abstinences et jeûnes communs à tous les Fidèles, ils doivent encore faire maigre tous les mercredis de l'année, ainsi que tous les jours de l'Avent, et jeûner tous les vendredis et tout l'Avent.

Voilà en six lignes à quoi se réduisent ces redoutables obligations du Tertiaire isolé.

Bien plus, si votre santé ou vos travaux ne peuvent s'accorder avec ces pénitences, elles peuvent toutes être commuées et changées par le Directeur du Tiers-Ordre. Ainsi si le maigre du mercredi trouble l'ordre établi dans la famille, ou que le jeûne du vendredi soit trop fatiguant ou encore si la récitation de l'office ne peut s'allier avec vos travaux, toutes ces obligations peuvent être commuées par exemple, en cinq *Pater* récités les bras en croix, en l'honneur des cinq plaies de N. S. : ou dans la récitation de la couronne franciscaine qui peut se faire dans les rues comme à la maison, ou en toute autre pratique que le Directeur trouvera plus conforme à la santé ou aux devoirs de chacun.

Ajoutez à cela que le Tertiaire est plus réservé ; qu'il prie mieux et plus souvent ; qu'il assiste à la messe tous les jours, s'il le peut ; qu'il communie chaque semaine, si c'est possible ; qu'il évite les jeux bruyants, les danses, les spectacles, la lecture des romans, qu'il aime mieux et plus ardemment Jésus Crucifié, vous avez devant vous la vie du Tertiaire isolé.

Quelles sont maintenant les personnes qui veulent bien vivre et qui ne peuvent être tertiaires ? (n'est ce pas comme cela qu'elles vivent en effet, mais sans participer aux grands avantages qui résultent de l'association ?) Et

Parmi les martyrs du Japon, on compte dix-sept Tertiaires qui s'étaient mis au service des missionnaires de l'ordre des Frères mineurs, sous la direction du bienheureux Pierre Baptiste, leur supérieur. Ils furent tous mis en croix ainsi que les missionnaires le même jour, et martyrisés pour la foi chrétienne le 5 février 1597. Attachés à la croix, ils ne cessèrent de chanter les louanges de Notre-Seigneur Jésus-Christ jusqu'à ce que, transpercés chacun de deux lances, ils rendirent leur dernier soupir.

Le bienheureux Raymond Lulle, sénéchal du royaume de Majorque, se convertit à la vue d'un cancer qui rongea le sein d'une femme très vertueuse qu'il avait beaucoup aimée. Il quitta le monde, prit l'habit du Tiers Ordre, et après avoir professé la règle pendant plusieurs années dans la solitude, alla prêcher la foi en Barbarie où il reçut la couronne du martyr. Son corps fut miraculeusement retrouvé par des marchands de Gènes sous un monceau de pierres ; ils le transportèrent à Majorque, où il

1878  
**DECEMBRE.**

Consacré à

MARIE CONÇUE SANS PÉCHÉ.

SOLEIL

Lev. le 1er à 7h. 26m. Le 15 à 7h. 39m.

Cou. le 1er à 4h. 12m. Le 15 à 4h. 12m.

P. Q. le 1, à 11h. 44m. s. P. L. le 9, à 5h. 56 m. s.

D. Q. le 16, à 10h. 10m. s. N. L. le 23, à 4h. 31m. s.

P. Q. le 31, à 9h. 4m. m.

LUNE

Dates.		FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES.
			<i>Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (¶)</i>
335	D	1 de l'Avent, sd. vl. (40h. <i>La Ca-</i>	1—6e Dim. de St. Joseph, (4) (T. O.
2	L	Ste. Bibiane, v. m. sd. r.†. [ <i>thédrale.</i>	St. Josaphat, Ev. M. v. & p.) (20)
3	M	S. Frs.-Xavier, c. db. b. (S. J.) (U.)	3—Prop. de la Foi. ou oct: v. ég.
		(40h. <i>Caughnavaga.</i>	par. et p.
4	M	Jeûne, S. Pierre Chrys. E. D. db. b.	6—1er vendredi du mois. p. (4)
5	J	Férie, vl.†. (40h. <i>St. André.</i>	8—7e Dim. de St. Joseph, (4) Li-
6	V	Jeûne, S. Nicolas, E. C. db. b.	tanies de la Ste. Vierge. v. &
7	S	S. Ambroise, E. D. db. b. (40h. <i>N.-D.</i>	p. (11) Salve Regina, etc., et Sub
		<i>des Anges à Montréal.</i>	tuum, etc. p. (8) Conf. du S-
8	D	2 de l'Avent, sd. vl.*. [ <i>St. Ambroise.</i>	Cœur. v. & p. (12) Scap. Mont-
9	L	IMM. CONCEPTION, (hiér) 2 cl. b. (40h.)	Carmel. v. & p. (13) Scap. bleu.
10	M	Oct. sd. b.†.	p. (14) Cordon de St. Joseph.
11	M	S. Damase, P. C. sd. b.†. (40h. <i>Lachine.</i>	v. & p. (2) Conf. du Rosaire. v. & p)
12	J	Oct. sd. b.†.	(9) Cong. de la Ste. Vge. v. & p. (22.)
13	V	Jeûne, Ste. Lucie, v. m. db. r. (40h.)	(19) Archiconfrérie. (1) Conf. de la
		<i>Asile Nazareth à Montréal,</i>	Bonne Mort. v. & p. (7) Culte per-
14	S	Oct. sd. b.†.	pétuel de St. Joseph. v. & p. (15)
349	D	3 de l'Avent, sd. vl. (40h. <i>St Félix</i>	Objets bénits. p (6) Apostolat. v. &
		<i>de Volois.</i>	p. (16) (T. O. Solenité de l'Imm.
16	L	S. Eusèbe, E. M. sd. r.†.	Conception de la Très-Ste. Vierge,
17	M	Férie, vl.†. (40h. <i>Pointe-aux-Trembles</i>	Patronne des trois ordres de St.
18	M	4 Tps. Expectation de la S. V. dm b.	François. Abs. gén. et Ind. pl. v. &
19	J	Férie, vl.†. (40h. <i>St. Téléphore.</i>	p. † Be. Elizabeth de Waldsech
20	V	4 Temps Férie, vl.†.	appelée la Bonne, Ve. v. & p.) (10)
21	S	4 Tps. S. THOMAS, AP. 2 cl. r. (40h.)	12—(T. O. Invention du corps du Sé-
22	D	4 de l'Avent, sd. vl. [ <i>Côteau St. Louis.</i>	raphique St. François, v. & p.)
23	L	Férie, vl.†. (40h. <i>St. Antoine. Abbé.</i>	14—(T. O. Be. Delphine, Ve. v. & p.)
24	M	Jeûne, Vigile, vl.	15—1er Dim. de St. Joseph. (4)
25	M	NOËL, 1 cl. b. (d'ob.) ( <i>non-juridique.</i>	17—(T. O. † Be. Marguerite Colonna,
		<i>40h. Ecole Normale à Montréal.</i>	V. v. & p.) (10)
26	J	S. ETIENNE, M. 2 cl. r.	18—Salve Regina, etc., et Sub tuum,
27	V	S. JEAN, EVANG. AP. 2 cl. b. (40h. <i>St.</i>	etc. p. (8) Rosaire. v. & p. (9)
		<i>Théodore de Chertsey.</i>	22—2e Dim. de St. Joseph. (4)
28	S	SS. INNOCENTS, MM. 2 cl. vl.	25—Assistance au prône. (5) Stations
29	D	Dim. dans l'Oct. S. Thomas, E. M.	de Rome. v. & p. (25) Apostolat v.
		db. r. [40h. <i>Ste. Mélanie.</i>	& p. (16) Scap. bleu. p. (14) Cordon
30	L	Oct. sd. b.	de St. Joseph. v. & p. (2) Cong. de
31	M	S. Sylvestre, P. C. db. b. (40h. <i>Asile</i>	la Bonne Mort. v. & p. (7) Objets
		<i>St. Joseph à Montréal.</i>	bénits. p. (6) Rosaire. v. & p. (9) (T.
			O. Nativité de N. S. J. C. Abs. gén.
			et Ind. pl. v. & p.)
			27—Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Arch-
			iconfrérie. (1) Apostolat. v. & p.
			(16) Objets bénits. p. (6)
			29—3e Dim. de St. Joseph. (4)

comme le dit si bien votre nom de Tertiaire isolé, vous faites en secret toutes vos petites pratiques de dévotion, sans que personne puisse jamais soupçonner que vous appartenez au Tiers-Ordre.

Pour vous porter encore davantage à aimer le Tiers Ordre, et c'est là le motif qui nous a amené à en parler, jetez un coup d'œil sur les "magnifiques indulgences" dont il a été enrichi.

Outre toutes les indulgences mentionnées dans le Calendrier ci-dessus, le Tertiaire a encore une indulgence plénière chaque fois qu'il communie, chaque fois qu'il récite la couronne franciscaine ou qu'il dit son chapelet. En récitant six *Pater, Ave et Gloria*, il peut gagner "en tout lieu et chaque fois" toutes les indulgences plénières et partielles "de toutes les Basiliques, de toutes les Eglises et sanctuaires de Rome, de la Terre-Sainte, de la Portioncule et de St. Jacques en Galice." Or, St. Liguori dit que "les indulgences de la Terre-Sainte seulement sont de 553 indulgences plénières" à part des indulgences partielles qui sont presque innombrables.

Mais ce n'est pas tout, les Tertiaires jouissent encore trente-et-une fois par an "d'une faveur unique, accordée dans l'Eglise à la seule famille de St. François et qu'on appelle l'*Absolution Générale*". Cette grande absolution franciscaine consiste dans la restitution de l'*Innocence Baptismale*." Léon X y ajouta quatre fois par an "la Bénédiction papale;" tandis que Pie IX, le 21 juin 1871, à l'occasion de son 50e anniversaire comme Tertiaire, leur accorda une nouvelle absolution générale et bénédiction papale. (1)

Il y a encore beaucoup d'autres indulgences; rappelons seulement en dernier lieu cette autre grâce remarquable accordée aux Tertiaires qui en récite la *Ps: Exaudiat*: après avoir communiqué, "gagnent les innombrables indulgences plénières et partielles de toutes les Eglises, Basiliques et de tous les Sanctuaires du monde entier."

"Est il possible d'imaginer plus de richesses, plus de grâces accumulées "dans une même famille religieuse." ?

---

(1) Pie IX vient encore de montrer son attachement au Tiers-Ordre, en lui accordant le 12 Mai 1874 quatre nouvelles absolutions générales et indulgences plénières, savoir: aux fêtes du T. S. Cœur de Jésus, de St. Joseph, l'Époux de l'Im. Mère de Dieu, de St. Louis, Roi de France, et de Ste. Elizabeth, Reine de Hongrie.

fut déposé au couvent des Couventuels; on le voyait encore tout entier au commencement du XVIIIe siècle.

Sainte Brigitte, princesse de Néricée, et Sainte Catherine, sa fille, revêtirent l'habit du Tiers-Ordre, se consacrèrent entièrement au service de Dieu, et s'appliquèrent avec zèle à faire reflourir les plus suaves vertus de l'Evangile au milieu de la sauvage apreté des races Scandinaves. Plus tard, Ste. Brigitte devint la fondatrice d'un monastère sous la règle du Saint Sauveur, qui lui avait été donné par Dieu lui-même.

Ste. Rose de Viterbe, vrai prodige de la grâce, dont le Seigneur se servit pour faire entendre de terribles menaces à Frédéric II, empereur d'Allemagne, dont l'impiété désolait l'église, et exciter les habitants de Viterbe à prendre les armes pour la défense de la religion. Dès l'âge de dix-huit ans, elle prenait son essor vers les célestes demeures, et allait recevoir des mains de Jésus-Christ le prix de son innocence et de ses vertus.

Ajoutons en terminant que la Règle du Tiers-Ordre n'oblige pas sous peine de péché, pas même de péché véniel. Ainsi l'on a tout à gagner et rien à perdre.

N. B.—Faire connaître le Tiers-Ordre, c'est le faire aimer, a dit un pieux Ecrivain. On nous permettra donc de suggérer les ouvrages suivants qui le feront connaître et aimer davantage ; nous y avons puisé largement.

Le Manuel du Tiers-Ordre.

Légende de St. François, par St. Bonaventuro.

Vie de St. François d'Assise, par le P. Chalippe.

Vie de Ste. Elizabeth, par Montalembert.

Histoire populaire de St. François, par le Comte de Ségur.

Les Poètes Franciscains, par Ozanam,—et aussi l'admirable petit Opuscule de Mgr. de Ségur, intitulé le "Tiers-Ordre de St. François" et que l'on peut se procurer pour 10 cts. chez les Frères de la Charité, rue Mignonne 487

---

### ARCHICONFRERIE DU CORDON DE ST. FRANÇOIS.

Les personnes qui ne pourraient faire partie du Tiers ordre de St. François, ont l'avantage de participer aux grandes faveurs spirituelles de cet ordre admirable, en se faisant recevoir du cordon. Tout le monde peut en faire partie, les religieux comme les gens du monde, et même les enfants. Il n'oblige à rien sous peine de péché, mais pour avoir part aux indulgences et autres grâces qui y sont attachées, il faut le porter constamment sur soi comme une ceinture, soit sous les vêtements ou par-dessus. Les personnes admises dans l'Archiconfrérie du Cordon de St-François peuvent gagner toutes les indulgences ci mentionnées du Tiers-Ordre, en en remplissant les autres conditions.

Disons encore, pour résumer en un mot tous les avantages de ceux qui portent le cordon, qu'ils participent *par communication*, comme les Tertiaires, à toutes les indulgences et faveurs spirituelles accordées aux religieux et religieuses des ordres mendiants et non mendiants, tels que : les Frères Prêcheurs, les Frères Mineurs, les Augustins, les Carmes, les

---

Le bienheureux Lucius était marchand à Poggi-Bonzi, en Toscane. S'étant adonné à la piété, il fut le premier revêtu de l'habit du Tiers-Ordre, que St. François établit à ce moment là. Il distribua tous ses biens aux pauvres, ne se réservant qu'un petit champ, qu'il cultivait de ses propres mains. Humble, charitable, bienveillant, plein de douceur et fervent à l'oraison, il vécut et mourut saintement.

---

La Bienheureuse Viridiane de Florence était de naissance illustre. Elle obtint des habitants de Castel-Florentin de lui bâtir une cellule où elle put mener la vie de recluse. Quatre murailles grossièrement construites, adossées contre une église et formant une chambre à peine assez grande pour que celle qui y demeurerait put se mouvoir à l'aise, tel était le palais qu'ambitionnait l'héroïque jeune fille. Elle eut l'Insigne bonheur d'être préparée à ce sacrifice par St. François lui-même, dont elle devint la fille spirituelle en entrant dans le Tiers-Ordre. On la conduisit à sa cellule, puis on mura aussitôt la porte, ne laissant pour toutes ouvertures que deux petites fenêtres, l'une donnant dans l'Eglise par laquelle elle pouvait assister aux Saints Mystères ; l'autre donnant sur la rue par laquelle on lui passait sa nourriture. Viridiane vécut trente-

Servites, les Trinitaires, les Jésuites, les Minimes, les Hiéronymites, les Théatins, les Passionnistes, etc., etc.

Cette ample communication de grâces et de privilèges spirituels entre les Tertiaires et tous les ordres religieux sans exception, est très authentique.

Pour plus de détails voir le manuel du Tiers Ordre, p. 151.

---

## ASSOCIATION

POUR LE

# SOULAGEMENT DES AMES DU PURGATOIRE

SOUS LE PATRONAGE DE LA

STE. VIERGE ET DE SON GLORIEUX ÉPOUX ST. JOSEPH.

---

Cette Association renferme en réalité deux associations ; une association du Chemin de la Croix et une association de Messes.

L'association du Chemin de la Croix a pour but de soulager les âmes du Purgatoire par la méditation et la compassion aux Souffrances de notre Divin Sauveur et aux douleurs de sa Sainte Mère.

Elle est formée de Séries composées chacune de six membres pour honorer l'auguste Trinité du Ciel, le Père, le Fils et le St. Esprit, et Jésus, Marie et Joseph, la trinité mystique de la terre.

Chaque membre prend pour intention une ou plusieurs âmes du Purgatoire. Pour rendre son intention plus méritoire, il pourra choisir celle qu'il sera plus agréable à Dieu de soulager ; et à cette fin il s'engage à faire le *Chemin de la Croix* pour cette

---

quatre ans dans cette prison, pratiquant les plus effrayantes austérités, n'ayant pour lit que la terre nue avec un morceau de bois pour oreiller, et s'entretenant continuellement avec celui pour lequel elle avait ainsi immolé sa jeunesse et sa beauté. Le démon jaloux de sa sainteté et voulant empêcher sa persévérance, envoya deux énormes serpents qui, entrant par la fenêtre de sa cellule, venaient manger dans son écuelle et la battaient cruellement avec leurs queues. Tout d'abord elle en eut horreur, mais se souvenant de ce que les démons avaient fait subir à Saint Antoine, et du désir qu'elle avait exprimé au Seigneur de souffrir quelque chose de semblable, elle les supporta avec patience, ne voulut pas que l'évêque les éloignât et lorsqu'au bout de trente ans les habitans du pays les tuèrent, elle le regretta beaucoup.

La sainteté de Viridiane éclata par des prodiges innombrables. Elle changaa l'eau en vin, rendit la vue aux aveugles, fit marcher les boiteux ; en un mot, elle se servit, comme lui appartenant, de la puissance du Seigneur. Un jour on fut surpris d'entendre sonner toutes les cloches de la ville sans aucune raison. Ce que voyant, chacun s'écria : " La sainte est morte ! " Et tous courent à sa cellule et trouvent le corps de la Bienheureuse à genoux, les mains levées au ciel, tandis qu'une odeur délicieuse remplissait la chambre.

---

La pauvreté tient le premier rang dans la perfection évangélique.  
(Le Père Thomas de Jésus.)

âme une fois par semaine. Il indiquera le jour qui lui conviendra le mieux ; en sorte, toutefois, que les six jours de la semaine soient distribués entre les six membres de la série ; le dimanche est excepté, il appartient déjà exclusivement à Dieu. (On peut cependant faire son Chemin de la Croix le Dimanche, ou un autre jour, si, pour quelque raison, on n'avait pu le faire le jour choisi.)

Après le chemin de la croix, les membres ajoutent l'invocation : *Saintes âmes du Purgatoire, reposez en paix et priez pour nous.*

L'Association de Messes consiste à payer chaque mois au trésorier le prix d'une messe (25 cts.) qui est dite selon l'intention de chaque associé, ayant de plus en vue celle qui est la plus agréable à Dieu.

Ces chères âmes, (et tous, nous en avons de bien aimées qui souffrent dans les cruelles flammes,) ces chères âmes acquièrent ainsi les bienfaits incalculables d'une Messe et d'un Chemin de la Croix tous les jours, et de fait d'autant de Messes et de Chemins de la Croix que l'on pourra former de séries.

Tout membre applique de droit chaque année un de ses Chemins de la Croix et une de ses Messes au soulagement des associés défunts, et spécialement de ceux décédés dans le courant de l'année.

NOTA. — Il n'y a aucun péché, pas même véniel, si l'on est empêché de faire régulièrement son Chemin de la Croix, ou de payer toutes ses Messes.

On peut appartenir soit à l'une ou à l'autre Association ou à toutes les deux. Les séries s'ouvrent le 1<sup>er</sup> Mai et le 1<sup>er</sup> Novem-

---

LES ROSES MERVEILLEUSES.—Ste. Elizabeth, fille du roi de Hongrie, était, elle aussi, tertiaire de St. François. Elle aimait beaucoup les pauvres et leur faisait d'abondantes aumônes. Pour récompenser ses pieuses dispositions, Dieu permit que son mari, le duc de Thuringe, fut témoin de plusieurs miracles opérés par la sainteté de son épouse. Un jour qu'elle descendait du château, accompagnée d'une de ses suivantes, par un petit chemin très rude que l'on montre encore, portant dans les pans de son manteau du pain, de la viande, des œufs et d'autres mets, pour les distribuer aux pauvres, elle se trouva tout à coup en face de son mari qui revenait de la chasse. Etonné de la voir ainsi ployée sous le poids de son fardeau, il lui dit : Voyons ce que vous portez ! et en même temps il ouvrit malgré elle ce manteau qu'elle serrait tout effrayée sur sa poitrine. Mais il n'y avait plus que des roses blanches et rouges, les plus belles qu'il eût vues de sa vie ; cela le surprit d'autant plus que ce n'était pas la saison des fleurs. Voyant le trouble d'Elizabeth, il voulut la rassurer par des caresses, mais il s'arrêta tout à coup en voyant apparaître sur sa tête une image lumineuse en forme de crucifix. Il lui dit alors de continuer son chemin sans s'inquiéter de lui, et remonta lui-même au château, en méditant avec recueillement sur ce que Dieu faisait d'elle, et emportant avec lui une de ces roses merveilleuses qu'il garda toute sa vie. A l'endroit même où cette rencontre eut lieu, à



bre. On peut payer de suite pour six mois, ou toute l'année, si on le préfère.

*Pour la plus grande gloire de Dieu dans les âmes souffrantes.*

( NOUS bénissons la présente "Union de Prières" et Nous accordons 40 jours d'indulgences aux personnes qui feront pieusement cette aspiration : *Saintes Ames du Purgatoire, reposez en paix et priez pour nous.* )

6 Novembre 1871.

† IG. EV. DE MONTRÉAL.

RAPPORT DE 1871—Messes....	408	; Chemins de la Croix.....	2,132.
" " 1872—Messes....	1,258	; Chemins de la Croix.....	23,400.
" " 1873—Messes....	2,154	; Chemins de la Croix.....	43,066.
" " 1874—Messes....	3,691	; Chemins de la Croix.....	98,592.
" " 1875—Messes....	4,639	; Chemins de la Croix.....	114,574.
" " 1876—Messes....	8,189	; Chemins de la Croix.....	127,920.
" " 1877—Messes....	11,396	; Chemins de la Croix....	156,936.

Rapports vérifiés corrects.

A. L. SENTENNE, *Ptre. Curé de St. Jacques.*

Montréal, 31 Octobre 1877.

On s'agrége en s'adressant soit au Trésorier, ou au Rév. E. Picard, au Séminaire, au Rév. A. Vacher, parloir de St. Jacques, au Portier du Collège des Jésuites, à la Providence, chez les Sœurs de la Congrégation, et aux Frères de la Charité, à Montréal.

côté d'un vieil arbre, il fit élever une colonne surmontée d'une croix, pour consacrer à jamais le souvenir de celle qu'il avait vu planer sur la tête de sa femme.

SAINTE ANTOINE PRÊCHANT AUX POISSONS.—St. Antoine, disciple de St. François étant à Rimini, ville remplie d'hérétiques, voulait ramener ceux-ci à la lumière de la vraie foi et à la pratique de la vertu, et pendant plusieurs jours, il leur développa les mystères de la foi du Christ et des Saintes Écritures ; mais loin de les convaincre par ses sermons il ne parvenait pas même à se faire écouter. Un jour, le Saint s'en alla par inspiration divine sur le bord d'une rivière à son embouchure dans la mer, et là s'écria : Ecoutez la parole de Dieu, poissons de la mer et de la rivière, puisque les hérétiques infidèles s'y refusent. Aussitôt il s'assembla devant lui une telle multitude de poissons de toutes les dimensions que, jamais sur ses rives, on n'en avait vu un si grand nombre. Tous levaient la tête hors de l'eau, et se tournant attentifs vers le Saint, se tenaient dans le plus grand ordre ; les plus petits étaient plus près de la rive, ceux de moyenne grandeur venaient après, les plus gros demeuraient dans les plus hautes eaux. Et les voyant ainsi disposés, St. Antoine leur dit d'une voix solennelle : " poissons mes frères, vous êtes tenus selon vos moyens, de remercier votre Créateur qui vous a donné pour demeurer un si noble élément ; vous avez à votre choix des eaux douces et salées ; il vous a donné beaucoup d'abris contre la tempête, il vous a donné un élément clair et limpide, et la nourriture nécessaire à votre existence. Dieu dans sa libéralité vous imposa l'ordre, en vous créant, de croître et de multiplier, et vous bénit ; puis quand vint le déluge universel, vous fûtes conservés entre tous les animaux ; de plus, il vous a donné des nageoires pour nager où bon vous semble ; par une mission spéciale, vous avez été chargés de recevoir le prophète Jonas, et au bout de trois jours de le rendre sain et sauf sur la plage ; vous avez offert le

**AFFILIATION**  
**DE NOTRE ASSOCIATION**  
▲  
**L'ARCHICONFRERIE**

POUR LE SOULAGEMENT DES AMES DU PURGATOIRE  
ÉTABLIE A POME.

C'est pour nous un bonheur d'annoncer que le ciel a comblé les vœux des membres de notre Association. En leur procurant les grands avantages d'une affiliation à l'archiconfrérie de Rome pour les défunts. Les nombreuses indulgences attachées à cette archiconfrérie, et auxquelles nous avons maintenant l'avantage de participer, seront un nouveau moyen de soulagement pour nos chères captives du purgatoire. Hâtons-nous d'en profiter, afin qu'elles en ressentent de suite les heureux effets; ce sera le meilleur moyen d'apprécier cette insigne faveur. Voici la liste de ces indulgences:

1o. *Indulgences plénières:*

Le jour de la réception.

A l'article de la mort, pourvu que vraiment contrit, on se confesse et on communie; et si on ne pouvait le faire, en invoquant de bouche ou de cœur le saint nom de Jésus.

Les fêtes de Noël, de l'Épiphanie et de Pâques, de l'Immaculée Conception, de la Purification, de l'Annonciation, de l'Assomption et de la Nativité de la Sainte Vierge, de l'apparition (8 mai) et dédicace de Saint Michel Archange (29 Sept.), de St. Joseph (19 mars) et de son Patronage, et des apôtres St. Pierre et St. Paul, aussi le 2 novembre, jour de la commémoration des morts.

Une fois par mois, un jour à son choix.

NOTA.—On peut gagner ces indulgences, soit le jour de la fête même, ou dans l'octave, après confession et communion, en visitant une église et y priant suivant les intentions du Souverain Pontife.

2. *Indulgences partielles—*

Sept ans et sept quarantaines les jours de la Circoncision, du St. Nom de Jésus,

ceus pour Notre Seigneur qui, dans sa pauvreté, n'avait rien à donner. Par un mystère spécial vous avez servi de nourriture à Jésus, le Roi éternel, avant et après la résurrection. Pour tous ces bienfaits, vous êtes obligés de louer Dieu qui vous a traités mieux que les autres animaux.' Sous le charme de ces paroles, les poissons ouvraient la bouche, courbaient la tête et par des signes appropriés à leurs moyens, bénissaient Dieu.

Alors saint Antoine, voyant le respect de ces poissons pour leur Créateur, s'en réjouit intérieurement, et dans un transport d'enthousiasme, s'écria: Bénit soit le Dieu éternel, parce que les poissons l'honorent plus que les hommes hérétiques, et parce que des animaux privés de raison écoutent mieux sa parole que des hommes infidèles. A mesure que le saint prêchait, le nombre des poissons augmentait, et pas un ne bougeait de sa place. A ce spectacle le peuple accourut, et les hérétiques, à la vue de ce grand miracle, se sentirent émus et se jetèrent aux pieds du saint pour l'entendre. Alors celui-ci parla de la Foi catholique dans des termes si élevés, qu'il convertit tous ces hérétiques, et les amena à la foi du Christ: les fidèles eux-mêmes se sentirent réconfortés et consolés. Après cela, St. Antoine bénit et renvoya les poissons qui s'éloignèrent, en témoignant leur allégresse, et il en fut de même du peuple.

de Pâques, de l'Invention de la Ste. Croix, de l'Ascension, du St. Cœur de Jésus, du Précieux Sang de J. C. (le 1er dimanche de juillet,) de la Transfiguration (6 août,) de l'Exaltation de la Sainte Croix (14 sept.)

Les jours de la Compassion de la Bienheureuse Vierge, de la Visitation de Notre Dame du Mont Carmel et de Notre Dame des Neiges (5 août), du Saint Nom de Marie, de N. D. des Sept Douleurs, N. D. de la Merci, du Saint Rosaire et de la Présentation de la Sainte Vierge.

Les jours de la commémoration de St. Paul (30 juin), et des fêtes des Apôtres. 7 ans et 7 quarantaines dans les 7 jours qui suivent la commémoration des morts.

Pour gagner ces indulgences, il faut visiter une église et y prier pour le Pape.

3. Les associés gagnent aussi une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines toutes les fois qu'ils visitent un cimetière dans lequel ils prient pour les morts. S'ils renouvelaient cette visite quatre fois dans le courant du mois, ils gagneraient une indulgence plénière, en se confessant et communiant, et priant pour le pape dans une église quelconque.

Il y a encore beaucoup d'autres indulgences que nous publierons plus tard sur des feuilles séparées.

---

### LE SOUVERAIN PONTIFE ACCORDE L'AUTEL PRIVILÉGIÉ POUR TOUTES LES MESSES DE L'ASSOCIATION.

Oh ! quelle glorieuse nouvelle pour nos chers associés.

Grâce à l'insigne protection du Révérendissime Ministre Général des Franciscains à Rome, le Saint Père vient de nous accorder les grâces précieuses de l'autel privilégié pour toutes et chacune de nos messes, qu'elles soient dites en Canada ou en Chine, à Rome ou à Jérusalem. Comment reconnaître une telle faveur ? faveur unique, nous osons presque le dire, car cette grâce, ce droit à l'autel privilégié, différent de l'autel privilégié personnel ou réel, est ici acquis à la messe même, du moment qu'elle est payée à l'Association. Ah ! nous en rendrons des actions de grâces éternelles à notre bien-aimé Pie IX ; et pour vous, Révérendissime Père, nous vous vouons une reconnaissance sans bornes. Pouvons-nous, maintenant, ne pas travailler de toutes nos forces pour remercier le ciel d'un si grand bienfait.

Et nos pauvres âmes, comme elles ont tressailli d'allégresse au fond de leur

---

ST. FRANÇOIS ET LE LOUP DE GUBBIO—A l'époque où Saint François demeurait à Gubbio, il apparût, dans le comté de ce nom, un grand loup terrible, féroce, qui non-seulement, dévorait les bestiaux, mais s'approchait de la ville et attaquait les hommes ; ceux qui voulaient sortir s'armaient comme pour aller au combat, et malgré cela, celui qui était seul, avait de la peine à s'en défendre ; c'était au point qu'on n'osait plus quitter la ville. Saint François, touché de la position de ces pauvres gens, résolut d'aller à la rencontre du loup, quoi qu'on fit pour l'en dissuader. Mettant toute sa confiance en Dieu, il fit le signe de la croix et s'avança dans la campagne avec quelques-uns de ses compagnons ; ceux-ci craignant d'aller plus loin, il alla seul vers le repaire du loup. A l'approche de la foule venue pour être témoin du miracle, le loup se précipite, la gueule béante vers St. François ; mais celui-ci s'avance, fait sur sa tête le signe de la croix et l'appelle, disant : frère loup, je t'ordonne, au nom du Christ, de ne faire du mal ni à moi, ni à qui que ce soit. O miracle ! aussitôt le loup ferme sa gueule et s'arrête. Au commandement du Saint, il vint à lui doux comme un agneau, et s'étend à ses pieds. Frère loup, dit le Saint, tu as commis des méfaits sur ces terres, tu as non-seulement détruit les créatures de Dieu sans sa permission, mais tu as osé tuer les hommes faits à son image ; en cela tu as mérité d'être pendu comme larron et exécrationnable assassin, et le monde a horreur de toi, s'acharne contre toi. Moi, je

noir cachot, en apprenant la nouvelle inattendue de ces secours si efficaces. Déjà, peut-être, plusieurs d'entre elles en ont ressenti la bienfaisante influence, et du séjour de la gloire elles vous remercient avec nous, Révme. Père, de votre gracieuse intervention en leur faveur. Elles sont déjà, pour vous et pour nous tous, de puissants protecteurs; si l'on doit être reconnaissant sur la terre pour un bienfait, on l'est davantage au ciel, car ce qui est bien ici-bas, est très-bien là-haut.

Nous donnons ici même la supplique que le Révme. Min. Général a présentée au Saint Père :

#### BEATISSIME PATER.

Director Piæ Confraternitatis in Canadensi Civitate Montisregalis canonice institutæ, et ab animabus in Purgatorio detentis nuncupatæ, ad pedes Sanctitatis Vestræ humillime provolutus, refert-Ecclesiam cui prædicta Confraternitas inservit, gaudere indulto Altaris Privilegiati pro omnibus Missis, quæ ab ipsis Sodalibus contraditæ inibi celebrantur. Verum tamen cum ex unâ parte hæ Missæ omnes, ob ingentem earum numerum, minime possint in hac ipsa Ecclesia celebrari, et ex altera indultum, sub cujus respectu commissæ fuerunt, conservari debeat, ne hoc salutari beneficio animæ Sanctæ defunctorum destituantur, ideo poscit, tum ut hujusmodi Missæ, quæ præfate Ecclesiæ Montisregalis supersunt, alio possint de apostolica potestate celebratum transmitti, tum ut eodem Indulto ubicumque gaudeant, ac si in ipsa Ecclesia Confraternitatis celebratæ fuerint.

#### QUOD DEUS.....

Ex Audientiâ SSmi diei 5 Augusti 1877,

SSmus Dominus Noster Pius Divina Providentia PP. IX referente infra-scripto S. Congnis de Propagandâ Fide Secretario, porrectis precibus in omnibus et quod omnia benigne annuere dignatus est pro gratia juxta petita. Contrariis, etc.

Dat. Romæ ex ded. dæ. S. C. die et anno ut supra.

Gratis quocumque titulo.

Pro R. P. D. SECRIO,

Arch. Rinaldini Substitutus.

Ajoutons que Sa Grandeur, Mgr. de Montréal, a daigné désigner comme autel de l'association, ce qui le rend par là même autel privilégié, le grand autel de l'Eglise de St. Jacques.

Les Souverains Pontifes (Pie VI.) ont déclaré que l'indulgence plénière attachée à l'autel privilégié délivre, chaque fois qu'on y célèbre la messe, une âme du purgatoire.

veux te réconcilier avec tout ce monde, frère loup; tu ne leur feras plus aucun mal, et ni eux ni leurs chiens ne te poursuivront plus. A ces mots, par les mouvements de sa tête et de sa queue, l'animal fit entendre qu'il respecterait l'ordre du Saint. Celui-ci reprit: frère loup, puisque tu acceptes la paix, je te promets que les gens de ces contrées te nourriront tant que tu vivras, et tu n'auras plus à souffrir de la faim, car c'est elle qui t'a fait commettre tout ce mal. Mais, puisque je te procure la paix, me promets-tu, frère loup, que tu ne nuiras désormais ni aux hommes ni aux bêtes, le promets-tu? Le loup courba sa tête et fit signe qu'il acceptait. St. François continua; je veux, frère loup, que tu me donnes une garantie qui me permette de me fier à ta promesse, et il lui tendit la main; le loup leva la patte de devant et la posa dans la main du Saint comme garantie de l'engagement. A présent, frère loup, je t'ordonne au nom de J. C. de me suivre sans craindre et de venir avec moi cimenter cette paix au nom de Dieu.

Le loup le suivit doux comme un agneau, ce qui étonna beaucoup les habitants de Gubbio, et cette nouvelle se répandit promptement.

## AVANTAGES QUE RETIRENT LES ASSOCIÉS.

Outre la part que chaque associé retire de toutes les Messes et Chemins de la Croix de l'Association (8189 Messes et 127,920 Chemins de la Croix en 1876), outre l'espoir et la presque certitude qu'il a que, par ce grand nombre de Messes et de Chemins de la Croix, plusieurs âmes et peut-être un grand nombre, ont été délivrées du Purgatoire, outre le mérite qu'il a, en conséquence, d'avoir contribué à cette délivrance, et la reconnaissance et la protection que les Saintes Ames lui doivent en retour, les associés ont encore d'autres avantages directs qui sont considérables.

1. Ils font à la fois deux bonnes œuvres : ils soulagent les morts et contribuent efficacement à la conversion des infidèles. (Comme on le sait, la presque totalité de nos messes sont dites par les Missionnaires franciscains de l'Albanie turque, de la Barbarie, de la Chine, de l'Égypte et même de la Terre Sainte. Non seulement ces pauvres Missionnaires n'ont pas d'honoraires de Messes, mais le plus souvent ils manquent du nécessaire. Le Révérendissime Ministre Général de tout l'ordre franciscain, à Rome, à qui nous faisons toutes nos remises, nous disait dans sa lettre datée, " Rome, " Ara Coeli, 29 Novembre, 1875. Je viens de recevoir votre lettre du 12 Novembre courant, avec la lettre de change pour 1530 francs, honoraires de " 1200 messes, dont je me hâte de vous envoyer ci-joint le reçu. *Ces Messes ont été déjà distribuées* entre nos 54 Missionnaires de l'Albanie turque. " *Cette aumône sert à leur procurer les moyens de vivre.*" Le croirait-on ? Nos honoraires, c'est-à-dire, la rétribution légitime, quoique si petite, que nous donnons pour avoir la faveur insigne du St. Sacrifice, devient pour eux une aumône !)

(A-t-on aussi remarqué, par la date des lettres, qu'il ne s'est écoulé que dix-sept jours depuis l'envoi des 1200 messes jusqu'à leur distribution parmi les Missionnaires ?)

2. Ils ont droit par notre affiliation à toutes les indulgences de l'archiconfrérie de Rome pour les défunts, (ces indulgences qui sont très nombreuses sont publiées plus loin,) comme ils ont droit aux indulgences plénières spécialement accordées par le Souverain-Pontife à notre Association.

Aussitôt, hommes et femmes, grands et petits, jeunes et vieux, d'accourir sur la place voir le saint suivi du loup. La foule étant réunie, St. François se mit à la prédication, disant : C'est à cause de vos péchés que Dieu permet de tels fléaux ; mais plus dangereuse est la flamme de l'enfer pour les damnés, parce qu'elle durera éternellement, que ne peut l'être la rage du loup qui ne peut que tuer le corps. Combien donc est à craindre la bouche de l'enfer, alors que tant de gens craignent la dent d'un petit animal ? Revenez donc à Dieu, frères, et faites pénitence selon vos péchés. Dieu vous délivrera de la dent du loup dans le temps, et du feu de l'enfer pour l'éternité. Après ce sermon, St. François continua : Ecoutez-moi, mes frères ; frère loup que voici m'a promis de faire sa paix avec vous, et de ne jamais vous léser sur quoi que ce soit ; vous, vous vous engagerez à pourvoir à sa subsistance, et je me porte caution qu'il tiendra sa promesse. Toute l'assistance s'engagea d'une voix unanime à nourrir le loup. et en leur présence, le saint dit : Frère loup, promets-tu de n'offenser plus ni gens ni bêtes, respecteras-tu le traité de paix ? L'animal s'agenouilla, courba la tête, et par ses signes pacifiques de la queue et de la tête, fit voir qu'il s'y engageait. Je veux une garantie de ta promesse, poursuivit le saint ; fais voir que je puis me porter caution pour toi. Le loup leva la patte droite et la posa dans la main de St. François. A ce spectacle, le peuple étonné de la foi du saint, de la nouveauté du miracle, et de la paix avec ce loup, se mit à pousser

Parmi ces indulgences, l'indulgence plénière à l'heure de la mort est très-précieuse, et vaut à elle seule plus que tous les petits sacrifices que l'on pourrait s'être imposés.

3 Ils ont de plus les grands avantages de l'autel privilégié pour toutes et chacune de leurs messes. Or on peut dire, après le Pape Pie VI, que chaque messe jouissant ainsi des faveurs de l'autel privilégié, possède une efficacité extraordinaire pour le soulagement des âmes du Purgatoire.

4. Après leur mort les Associés ont spécialement le bénéfice d'une Messe et d'un Chemin de la Croix chaque année de la part des autres Associés, par le fait que chaque associé applique de droit une de ses Messes et un de ses Chemins de la Croix par an au soulagement des Associés défunts. Peut-on calculer les avantages de ce secours mutuel, quand on songe que si l'association se compose de 3000 membres les Associés défunts ont, chaque année, 3000 Messes et 3000 Chemins de la Croix spécialement pour eux ?

5. Les Associés ont part encore à leur mort à une indulgence plénière que le Souverain Pontife a accordée une fois par an pour les Associés défunts, et que, suivant les règles de la charité, chaque associé doit faire son possible de gagner pour eux. Que de richesses déjà ! Et si l'Association venait à compter 10,000 associés !

---

NOTRE ŒUVRE DEVENUE UNE AIDE A LA PROPAGATION DE LA FOI.—MESSES DITES EN TERRE SAINTE.—INDULGENCES PLENIÈRES REÇUES DE ROME.

Tibi sit gloria, O Maria !

Telles sont les faveurs que le Ciel a daigné verser sur notre Association dans le cours de l'année 1875. Notre cœur en est tout plein de reconnaissance et nous nous écrivons avec admiration : "*Le Seigneur a fait de grandes choses pour nous, et nous en sommes remplis de joie.*" —Ps. 125. Il a daigné, dans sa miséricorde, nous faire participer aux grands bienfaits de la propagation de notre Sainte Foi. Oui, nos messes sont dites aujourd'hui par de pauvres Missionnaires qui trouvent dans ces rétributions de chaque jour un sûr soutien pour le lendemain, et ils peuvent ainsi continuer leurs rudes labeurs durant des mois et quelquefois des années entières. La charité toujours ingénieuse à trouver de nouveaux moyens pour faire honorer Dieu a ainsi répandu nos aumônes dans la Chine, en Egypte, dans l'Albanie turque, et même, Dieu en soit loué, et même dans la Terre Sainte. Nous avons aujourd'hui le bonheur que nos messes soient dites sur le St. Sépulcre, à Jérusalem, et dans les autres lieux saints de la Palestine. Ah ! on sait quel prestige reste toujours attaché à ces lieux consacrés par la Divine présence de Notre-Seigneur. Ste. Marguerite de Cortone, cette admirable amante de Jésus Crucifié, avait l'habitude d'entendre chaque jour en esprit toutes les messes qui se disaient dans ces Lieux Vénérés. Fasse le Ciel que nous y puisions, comme elle, ces sentiments, ces secrets d'amour et de contrition qui en ont fait une si illustre pénitente.

Disons donc en quelques mots comment la Divine Providence nous a ménagé ces faveurs.

---

des cris de joie, à louer Dieu et à le bénir pour avoir envoyé parmi eux St. François qui les avait préservés de la dent cruelle de la bête. Le loup vécut familièrement à Gubbio pendant deux ans. Il pénétrait dans toutes les maisons sans faire de mal à personne et sans qu'on lui en fit. Il mourut de vieillesse au grand regret des habitants auxquels sa douceur rappelait la sainteté de St. François.

---

Dieu ne vous accorde pas ce que vous demandez, parce que vous le demandez mal. (St. Jacques.)

Dans le courant de l'année dernière il nous tomba sous la main une Revue religieuse de France, (l'Année Franciscaine, livraison de Mars, 1874) dans laquelle on faisait voir l'importance qu'il y avait pour tous les Catholiques de venir aux secours des Lieux Saints : que c'était faire une œuvre de foi, en combattant ainsi l'incrédulité et affirmant sa croyance. On disait que, parmi ceux qui avaient le plus besoin, se trouvaient les Pères Franciscains qui, vivant d'aumônes, étaient par là dans une plus grande pénurie ; que ces bons Pères contribuaient efficacement à maintenir la foi dans ces Lieux Vénérés et travaillaient toujours à la conversion des Infidèles. On faisait un appel au monde entier, demandant des secours de toutes espèces. Puis on ajoutait que, parmi ces secours, des honoraires de Messes seraient reçus avec reconnaissance.

Nous crûmes, dans la simplicité de notre foi, que cette demande s'adressait à nous, et que c'était une invitation que nous faisait notre Divin Sauveur à venir à l'aide des vivants, en même temps que nous soulagions les morts.

Cette pensée nous frappa d'autant plus que, depuis un an ou deux, nous éprouvions de graves difficultés à faire dire le grand nombre de messes collectées par l'Association. Déjà même quelques membres avaient exprimé le désir et l'espoir de faire de notre Association une aide à la Propagation de la Foi, en faisant dire nos Messes par des Missionnaires manquant d'honoraires de messes. Nous saisîmes donc l'occasion avec allégresse et nous nous mîmes de suite en communication avec le Rév. Père Provincial de France qui nous référa à Rome au Révme. Père Bernardin de Portogruaro, Ministre Général de tout l'Ordre Franciscain. Le Révme. Ministre Général accepta très-volontiers et avec reconnaissance (*se libenti et grato animo accepturum*) les offres faites, et nous envoya, avec toute la grâce possible, une acceptation en forme avec sceau, formant pièce authentique.

Le Ciel, déjà si favorable à nos vœux, mit le comble à notre joie, en nous envoyant cette année-là une recette encore plus abondante, (au-delà de 1500 Messes de plus que l'année précédente) et nous sommes heureux de constater ici que depuis cette époque, c'est-à-dire depuis le 10 Octobre 1874, nous avons déjà payé la somme de \$1'00.00, honoraires de 4800 Messes, modeste dernier qui, tout en priant pour nos chères âmes dans le St. Sacrifice de la Messe, offre une aide aussi merveilleuse que profitable à la conversion des Infidèles. Oh ! que de bonheur ! *Repletum est gaudio os nostrum.*

A chaque envoi on nous expédie de Rome un accusé de réception authentique avec sceau et signature. Voici le dernier que nous avons reçu : " En l'absence du Révme. Père Bernardin de Portogruaro, Ministre Général des " Franciscains, le soussigné, Délégué-Général pour les Missions étrangères, " déclare avoir reçu 1500 francs pour faire appliquer 1200 Messes *pro Defunctis* " selon l'intention indiquée dans la lettre du 12 Mai 1875. Ces Messes ont déjà " été distribuées parmi nos pauvres Missionnaires des Missions étrangères de " la Terre Sainte et de l'Albanie turque." " Rome, Ara-Coeli, 12 Août 1875, Fr. " Maurice de Venise, Délégué Général pour les Missions étrangères de l'Ordre " de St. François." Comme on le voit, nos Messes aussitôt reçues sont aussitôt envoyées aux pauvres Missionnaires ; nous avons ainsi l'avantage que bien souvent elles sont dites plus vite là qu'elles le seraient ici, vu la surabondance de Messes dans notre pays.

Nous accomplissons donc deux œuvres dans une : nous avons la certitude que nos chères Ames sont également soulagées, que nos messes soient dites là, ou qu'elles le soient ici, ayant à la fois la conviction qu'elles sont dites aussi vite ; et nous co-opérons en même temps très-efficacement à propager notre Sainte Foi, en fournissant en réalité 30 sous par mois pour cette fin glorieuse. *A Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris. Math :*

Ajoutons maintenant avec le même bonheur que nous avons eu l'extrême joie de recevoir des indulgences de Rome. Pie IX, dans sa paternelle sollicitude, a daigné bénir notre association et verser sur elle les surabondances de l'Eglise, en lui accordant plusieurs indulgences plénières que nous publions plus loin.



NOTA.—Les associés qui préfèrent faire dire leurs messes ici n'ont qu'à faire connaître leur intention en payant leur contribution. Ces messes seront remises aussitôt entre les mains des prêtres qui, jusqu'ici, ont donné leur bienveillant concours au développement de l'œuvre.

Nous nous ferons un devoir d'envoyer aussi à l'aide des missions toutes les messes que des personnes, n'appartenant pas à l'association, voudraient nous remettre pour cette fin.

Ci-suivent les Indulgences Plénières que le St. Père a daigné accorder à notre Association. Elles sont toutes applicables aux Ames du Purgatoire et peuvent être gagnées par les Associés qui, ayant communiqué, visitent une église et y prient pour le Pape. Il faut de plus qu'ils aient payé au moins quatre Messes dans l'année, ou avoir fait un Chemin de la Croix par mois ou douze dans l'année.

## INDULGENCES PLÉNIÈRES.

- 1o. Chaque année, le premier Mai, anniversaire de la fondation.
- 2o. Le premier Novembre aussi de chaque année, où nous nous unissons aux Saints et spécialement aux Ames que nous espérons avoir eu le bonheur de délivrer, pour célébrer leur fête et demander leur protection.
- 3o. A la fête de l'Annonciation ou dans l'Octave.
- 4o. A la fête de l'Assomption ou dans l'Octave.
- 5o. Le 19 Mars, fête de St. Joseph, patron de l'Association.
- 6o. Une fois par an, un jour à son choix, pour le repos de l'âme des Associés défunts.
- 7o. A l'article de la mort. (Cette dernière indulgence n'a été accordée que pour sept années.)

Rome, 25 juillet 1875.

Nous reproduisons du *Message* (20 février 1875), une appréciation de notre Calendrier, (aujourd'hui l'Almanach des âmes du Purgatoire) afin de faire mieux comprendre le but et les avantages de notre tableau d'indulgences.

Fasse le ciel que nous soyons l'occasion qu'une seule indulgence plénière soit gagnée, et tous nos labeurs se trouveront amplement récompensés.

### CALENDRIER D'INDULGENCES PLÉNIÈRES.

Tel est le titre d'un nouveau Calendrier qui vient de paraître à Montréal en petit pamphlet in-12, ainsi que dans la grande forme des Calendriers ordinaires. Nous ne pouvons mieux commencer à en parler qu'en nous servant des expressions mêmes de Mgr. de Montréal qui, dans son approbation, dit que "ce Calendrier ouvre des trésors de grâces aux fidèles vivants et aux saintes âmes du Purgatoire." Oui ! il y a là un véritable trésor de richesses spirituelles. Il n'y a qu'à tendre la main et à puiser.

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur cet admirable ensemble de confréries, prières, et fêtes de Saints, jetées là dans une espèce de pêle-mêle qui n'offre cependant aucune confusion, pour comprendre de suite les immenses avantages qui en résultent. Chaque confrérie, chaque prière et fête porte une ou plusieurs indulgences, qui toutes y sont indiquées à la date précise où elles peuvent être gagnées. Ces confréries et prières sont accompagnées de notes explicatives qui, d'une manière claire et succincte, en font comprendre le but et en renferment les conditions. Ainsi, en parcourant votre Calendrier, sans travail quelconque, sans efforts aucuns vous y trouvez dans un ordre ingénieux et par

une compilation faite avec soin, les indulgences qui se rapportent à chaque jour du mois. C'est un ouvrage précieux et éminemment utile. Il fournit à tout le monde l'occasion de profiter des nombreuses indulgences accordées par l'Eglise. Les personnes pieuses y trouveront certainement un nouvel aliment à leur dévotion, tandis que les indifférents demeureront effrayés des richesses de grâces qu'ils méprisent, en les négligeant.

Il est d'une impossibilité presque absolue de pouvoir, à chaque communion, consulter les auteurs qui traitent des indulgences pour connaître celles que l'on peut gagner ce jour-là. Les hommes même pieux et habiles n'oseraient entreprendre ce travail chaque fois. Il en résulte que des grâces précieuses se trouvent ainsi perdues. L'on a manqué de plus, sans le vouloir, de procurer à ceux que l'on aimait sur la terre, les soulagements après lesquels ils ne cessent maintenant de soupirer. Ce nouveau Calendrier offre le travail tout fait ; avec une patience laborieuse, on a coordonné toutes ces indulgences, en les rapportant à leur jour propre.

Il ne reste donc plus d'excuses pour ne pas faire au moins quelque effort pour gagner des indulgences, et cela à notre très grand profit. N'est-ce pas le séraphique St. François qui disait que les indulgences rendent l'homme meilleur, tandis que St. Léonard de Port-Maurice ne craint pas d'assurer que la seule pratique de gagner des indulgences, est un chemin qui conduit sûrement à la sainteté.

Et si nous en avons assez pour nous-même, pourrions-nous, au milieu de l'abondance, oublier ceux qui en ont tant besoin ? Ah ! la dévotion aux âmes du Purgatoire est très riche en grâces et en mérites. St. François de Sales la résume en un mot : soulager les morts, dit-il, c'est faire toutes les œuvres de miséricorde en une seule, et Notre Seigneur a promis à Ste. Gertrude de rendre au centuple tout ce que l'on ferait pour ses "Bien-aimées" du Purgatoire.

Les indulgences sont d'une mine une richesse inépuisable ; ne craignons pas d'aller y puiser. Mais de même que pour les mines de la terre, il n'est pas aisé à tout le monde de les découvrir ; et il y a souvent plus d'un obstacle pour y arriver. Ce calendrier est le guide qui nous en montre le chemin ; il a déblayé le terrain et enlevé les obstacles et l'on peut ramasser à pleines mains "ces perles précieuses" (St. Ignace) qui y gisent en nombres innombrables. Oh ! que Dieu en soit béni ! A lui tout honneur, car ce travail a été certainement fait pour sa gloire.

Ajoutons, en terminant, que l'auteur du Calendrier a fait l'office du bon Serviteur qui, voyant que le vin et les liqueurs précieuses du Père de famille avaient été déposés dans un cellier ouvert à tout le monde, il est vrai, mais où l'on ne se donnait pas la peine de descendre pour les goûter et en apprécier les admirables qualités, a été les quêrer sur l'ordre du maître et les a servies sur la table du banquet, en invitant tous ceux qui veulent être des nocés à en boire librement et avec abondance. Encore une fois Dieu en soit loué, et qu'il bénisse ce Serviteur.

Mais un mot encore : après ces explications y a-t-il un bon chrétien qui puisse maintenant se passer de ce Calendrier ? Ah ! vous qui avez le bonheur de faire la sainte communion tous les mois ou même toutes les semaines, regardez votre Calendrier et choisissez le jour où il se trouve le plus d'indulgences à gagner. Vous plairez ainsi davantage au Sacré Cœur de Jésus, en faisant usage des grâces qu'il répand sur vous avec tant de libéralité par les mains de son Epouse la Ste. Eglise.

---

Un seul jour dans le lieu d'expiation peut être comparé à mille de supplices terrestres. (St. Augustin.)

Oh ! si vous saviez à quels tourments ineffables je suis condamnée, combien vous auriez pitié de moi. Je vous conjure, par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, de redoubler votre intercession en ma faveur afin que je sois délivrée. (Une âme souffrante à Ste. Christine l'admirable.)

## LETTRE DU PERE MARIE DE BREST.

Nous sommes heureux de pouvoir donner ici quelques extraits d'une lettre que nous adressait le Rév. Père Marie de Brest, V. Commissaire Général de Terre-Sainte, en même temps qu'il est chargé de toutes les missions franciscaines. Cette lettre parle assez éloquemment, pour n'avoir point besoin d'insister davantage sur tout le bien que nous retirons, en faisant partie de l'Association.

“ Mille remerciements pour les 100 piastres que vous avez envoyées à l'adresse du Rév. Père Victor avec obligation de 400 messes pour nos Pères de la Terre-Sainte; Dieu vous en récompensera. Toutes les fois que vous pourrez m'en adresser, vous ferez une œuvre de charité parfaite. Celui qui vous écrit, outre les affaires de Terre-Sainte qu'il traite avec le Père Victor, a la charge de toutes les missions franciscaines du monde entier, Chine, Turquie, Egypte, Barbarie, etc., en sorte qu'il s'occupe de chercher le plus d'honoraires qu'il peut trouver, soit pour les pauvres missionnaires, soit pour nos Pères persécutés. Voyez quel bienfait vous nous faites en nous envoyant ainsi des messes. Maintenant il faut que je vous dise les autres avantages que vous avez, 1o. Vos messes (de l'Association) sont célébrées de suite, car nous en manquons, notre ordre étant si nombreux que nous aurions 5,000 honoraires par jour, nous pourrions les acquitter; 2o. ne recevant l'honoraire que comme aumône, outre l'acquittement de la messe, les associés deviennent de plus participant à toutes les bonnes œuvres qui se font dans les trois ordres institués par N. P. St. François; 3o. les associés ont part aussi à la messe chantée qui se célèbre tous les jours dans les principaux sanctuaires de l'ordre et dans la Palestine. Puis St. François vous benira et vous protégera d'une manière spéciale surtout à l'heure de la mort. Donc je compte sur vous pour faire une part assez abondante à ceux qui souffrent, et qui prient pour vous.

Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire aussi la dernière partie de cette lettre qui parle de l'illustre pénitente de Cortone, Ste. Marguerite. Cette grande Sainte du Tiers-Ordre de St. François trouve ici naturellement sa place, et nous nous réjouissons extrêmement d'apporter une pierre à la réédification de son sanctuaire vénéré.

“ D'après la teneur de votre lettre, je vois que vous désirez beaucoup d'indulgences. Plein de confiance je me permets de vous envoyer par la poste 500 images de Ste. Marguerite de Cortone que, je suis sûr, vous placerez facilement, et je ne doute pas que vous ne m'en demandiez d'autres.

On aime tant dans le Canada le Saint Père qu'on désire lui faire plaisir. Ayant été chargé par lui de travailler à l'achèvement du sanctuaire ou église où se conserve le corps intacte de cette grande sainte de l'ordre séraphique qui, après avoir mené une vie scandaleuse, est devenue une seconde Madeleine, je place partout où je peux mes images. Au dos vous verrez l'explication de l'œuvre. Ayant beaucoup de difficultés, je me suis adressé au Saint Père, et je l'ai prié de m'accorder la bénédiction apostolique pour toutes les personnes qui donnent, et pour toutes celles qui m'aident. Les Cardinaux ne voulurent point d'abord, parce que, disaient-ils, la faveur que je demandais était trop grande, car la Bénédiction Apostolique emporte avec elle l'indulgence plénière. Mais lorsqu'on lui presenta la supplique, le Saint Père répondit: “ J'aime trop Ste. Marguerite pour refuser cela, certainement je veux accorder à ce Père tout ce qu'il désire.” Et c'est ainsi qu'il m'a accordé cette grande grâce, indulgence plénière pour tous ceux qui donnent, et pour tous ceux qui placent et chaque fois qu'on s'en occupe.

Quelle richesse! dans votre pays on a tant de foi, que je ne doute pas que cette œuvre que le Saint Père aime, réussisse. Ce sanctuaire se construit à

Cortone même, en Italie, sur le lieu où est morte la sainte, et où se conserve intact depuis six siècles son corps qui exhale même une odeur suave.

Puis si vous travaillez bien, comme N. S. l'a promis lui-même à Ste. Marguerite, vous recevrez une grande récompense.

Pour l'amour de Dieu, de la Sainte Vierge, de Ste. Marguerite et de notre vénéré Pie IX, aidez-moi. Je sais que vous avez à Montréal le Tiers-Ordre de St. François ; comme c'est leur sœur, j'espère que ceux qui font partie de la Confrérie s'empresseront de nous joindre.

Par le même courrier, j'adresse, pour être distribuées à nos Pères de Terre Sainte, les messes que vous m'avez envoyées, afin qu'il n'y ait point de retard dans leur célébration.

Priez bien pour moi, et je prierai pour vous.

F. MARIE DE BREST.

( N. B. On peut se procurer des images de Ste. Marguerite, en s'adressant aux Frères de la Charité, rue Mignonne, 487. )

Nous l'avons déjà dit ; à chaque envoi d'argent nous recevons un accusé de réception avec sceau et signature officielle — c'est un titre authentique. Voici celui qui accompagnait la lettre ci-dessus.

Je, soussigné, reconnais avoir reçu de Montréal, Canada, la somme de \$100 piastres pour honoraires de 400 messe *pro defunctis*, que nos Pères de Terre Sainte célébreront, sans tarder, selon les intentions de l'Association pour le soulagement des Ames du Purgatoire. J'affirme que ces honoraires aident puissamment les missionnaires à faire du bien dans le but de la conversion des âmes.

F. MARIE DE BREST,

Franciscain de Terre Sainte, V. Commissaire général de Terre Sainte,  
Procureur des missions franciscaines.

Celui qui se donne tout ce qui est permis, est bien près de ce qui est défendu. (St. Augustin)

L'acte le plus noble de l'intelligence, c'est un acte de foi, car elle a été créée pour connaître, et c'est par la foi qu'elle remplit la fin pour laquelle elle a été créée. (Père Boord.)

Je ne saurais aimer qu'en regardant les cieux. (La femme forte.)

L'art est la reproduction du beau naturel avec un reflet de beau-idéal ; le beau idéal, c'est l'infini. (La femme forte.)

Il n'y a que ceux qui ne cherchent pas la vérité qui ne la trouvent pas. (St. Justin le philosophe.)

La politesse est la fleur qui embaume la charité. (La mère Coche.)

Une bonne intention n'est pas suffisante pour excuser le mal dont elle a été la cause. (St. Bernard.)

Il y a parmi les gens vertueux beaucoup de bonnes intentions, de généreuses inspirations, peu de résolutions et moins encore de persévérance. J'y vois aussi des intelligences éclairées, des volontés disposées au bien, mais peu de caractères décidés, (Ozanam.)

Dieu se sert souvent de l'adversité comme d'un marche-pied pour nous élever. (Chateaubriand.)

Le bonheur de l'âme consiste dans l'unité de son amour, son malheur dans la multiplicité de ses désirs. (Le P. Thomas de Jésus.)

Les larmes, quoique bonnes, ne sont pas toutes parfaites. (Ste. Thérèse.)

Rendre à ces parents ce qu'on a reçu d'eux, est chose agréable au Seigneur. (St. Paul à Timothée.)

# TRAITS MERVEILLEUX

DES

## ÂMES DU PURGATOIRE.

*Tibi sit gloria, O Maria!*

Nous reprenons, cette année, le récit des choses merveilleuses opérées par l'intercession des saintes Ames du Purgatoire.

Les faveurs obtenues sont en grand nombre; nous aurions aimé à les redire toutes à l'honneur de *Celui* qui se plaît à manifester sa toute-puissance et sa miséricorde envers ceux qui prient et soulagent "ses bien-aimées du Purgatoire"; (Ste. Gertrude) mais nous avons dû nous borner, et même, pour donner quelque variété à notre récit, nous avons puisé ailleurs des traits qui, pour être plus extraordinaires, n'en portent pas moins les marques authentiques de la vérité.

Que l'on ne soit donc pas étonné des signes merveilleux qui caractérisent ces faits. On les comprendra facilement, si on les envisage avec les yeux de la foi; car la foi, c'est l'évidence des choses que nous ne voyons pas. (St. Paul.)

Que sont en effet les miracles sans la foi? Un prodige, une chose merveilleuse n'a plus d'explication possible sans elle. Ce n'est qu'un phénomène extraordinaire dont on ne peut rendre compte, et dont on se contente de constater l'existence sans en saisir le sens intime que le ciel y a attaché.

Les miracles résument pour nous la parole de Dieu; c'est un enseignement par les faits, c'est une loi écrite et divulguée par des merveilles et des prodiges, loi pure de toute erreur ou fausseté, "*Lex Domini immaculata*," et "qui nous est donnée pour la conversion de nos âmes," "*convertens animas*." C'est un témoignage indélébile de la puissance de Dieu, donnant la sagesse aux simples, c'est-à-dire aux croyants. (1)

Et croyons-le de toute la vigueur de notre foi, ils contiennent une leçon divine qui ouvre nos yeux à la vraie lumière (2), car "ces ordonnances, tout étranges qu'elles paraissent, sont toujours justes, "*justitiæ Domini rectæ*" et "elles doivent réjouir nos cœurs." (Ps. 18.)

Commençons par rapporter un trait qui fait voir les secours que Dieu accorde sans tarder à ceux qui assistent les pauvres âmes souffrantes; nous le ferons suivre par un autre qui montrera la punition de ceux qui oublient de prier pour les morts,

(1) *Testimonium Domini fidele, sapientiam præstans parvulis.*

(2) *Præceptum Domini lucidum, illuminans oculos.*

selon la parole de N. S. à Ste. Gertrude : " Je ferai en sorte que ceux qui, sur la terre, auront oublié les âmes du Purgatoire, soient oubliés à leurs tour." Révélation terrible qui nous coûtera bien des regrets et des larmes, et qui explique pourquoi le séjour du Purgatoire est souvent si long.

#### BIENFAITS DES AMES DU PURGATOIRE ENVERS CEUX QUI LES ASSISTENT.

Plusieurs auteurs ont rapporté le merveilleux secours que reçut des âmes du purgatoire, Mgr. Sandoval, archevêque de Séville. N'étant encore qu'un enfant, il avait l'habitude de distribuer aux pauvres, en leur faveur, une partie de l'argent qu'on lui remettait pour ses menus plaisirs. Devenu grand, sa piété envers les morts augmenta avec les années; il donnait pour eux tout ce dont il pouvait disposer, jusqu'à se priver de mille choses qu'il lui eussent été utiles ou nécessaires. Lorsqu'il suivait les cours de l'université de Louvain, où il exerçait les mêmes œuvres, il arriva un jour que les lettres qu'il attendait d'Espagne ayant tardé, il se trouva réduit à une véritable extrémité, n'ayant pas même de quoi prendre son repas. Sa peine augmenta beaucoup en se voyant obligé de refuser un pauvre qui lui demandait l'aumône au nom des âmes du purgatoire; ce qu'il n'avait jamais encore fait. Il en conçut un si vif chagrin qu'il entra aussitôt dans une église. Au moins, se disait-il, si je ne puis donner d'argent au nom de ces pauvres âmes, je prierai pour elles, étant pauvre moi-même et dénué de tout. Il n'avait pas fini sa prière qu'il vit venir à lui un beau jeune homme, en habits de voyageur, qui lui adressa un salut, à la fois respectueux et empressé. Christophe resta tout interdit, effrayé même, comme s'il se trouvait en présence d'une apparition de l'autre monde. Mais il se rassura bientôt, lorsque celui-ci lui parlant avec beaucoup de politesse, lui donna des nouvelles du Marquis de Doiva, son père, de ses autres parents, de ses amis, absolument comme s'il arrivait à l'heure même de la Péninsule. Il finit par le prier de venir avec lui à l'hôtel où il l'invitait à dîner. Sandoval ne refuse pas cette offre parce qu'il n'avait point mangé de la journée. Après le repas, l'étranger lui remit une certaine somme, lui disant d'en faire tel usage qu'il lui plairait, parce que, quand il le voudrait, il se la ferait rendre par le Marquis, son père. Puis il prétexte quelques affaires et se retire. Or, quelque fussent depuis les soins et les démarches du pieux Christophe, il ne put découvrir son inconnu, ni à Louvain ni en Espagne, personne ne l'avait vu; jamais l'argent ne fut réclamé auprès de sa famille, et il se trouva que c'était exactement la somme dont il avait besoin pour attendre ses lettres en retard. Il se persuada donc que le ciel avait fait un miracle en lui envoyant une de ces âmes que ses aumônes et ses prières sou-

lagaient habituellement, et il le crut à d'autant meilleur droit que ce fut aussi l'avis du pape Clément VIII, auquel il raconta l'histoire, en allant à Rome pour ses bulles d'évêque.

### OUBLI POUR OUBLI.

On lit, dans la vie de la Sœur Archangèle, prieure du monastère de Ste. Marthe, à Milan, qu'elle avait un zèle extraordinaire pour le soulagement des âmes du purgatoire. Chose étrange cependant, elle ne songeait que rarement à l'âme de son père quoiqu'elle l'eût tendrement aimé pendant sa vie. Un événement inattendu la tira de cette insensibilité. Le jour de la fête des morts, priant pour eux dans sa cellule, son ange gardien lui apparut tout à coup, la prend par la main et la conduit en esprit au purgatoire. Parmi les âmes qui s'y trouvait elle reconnut celle de son père. A peine a-t-il reconnu lui-même sa fille, qu'il s'écrie : Hélas ! ma fille, comment as-tu pu oublier si longtemps ton malheureux père dans les tortures qu'il souffre ici. Tu te montres animée d'une douce charité envers les étrangers. J'en ai vu beaucoup monter au ciel par tes suffrages, et pour moi qui suis ton père, à qui tu dois tout et qui t'ai tant aimée, tu n'as pas le moindre sentiment de compassion... Archangèle est interdite à ces reproches. Sa douleur se répand en un torrent de larmes, et parmi ses sanglots, elle promet à son père de tout faire pour le délivrer. Ne pouvant comprendre, cependant, comment il se faisait qu'ayant souvent formé la résolution de prier pour son père, elle l'avait d'ordinaire oublié, elle en demanda l'explication à son ange gardien qui lui répondit : "Votre oubli a été permis de Dieu en punition du peu de zèle de votre père, quand il était plein de vie, à travailler à son salut et au soulagement des âmes du purgatoire. Il permet qu'on se conduise envers lui, comme il s'est conduit envers le Seigneur. Oubli pour oubli."

Archangèle, revenant à elle, fut si émue et brisée de chagrin qu'elle n'eut plus un instant de calme ; il lui semblait toujours entendre les gémissements et les cris de son pauvre père. Elle pria jusqu'à ce que la justice divine fut satisfaite, et l'âme de son père lui apparut enfin entourée de lumière, la remerciant vivement des secours qu'elle lui avait donnés, puis elle s'éleva au ciel, laissant Archangèle remplie du bonheur qu'elle avait procuré à son père.

### UN SECRET POUR TOUT LE MONDE.

Un jour un bon citoyen, honnête marchand de Montréal, se trouvant un peu embarrassé dans ses affaires, se présente chez un avocat pour lui demander un conseil. Or, disons de suite, que cet avocat était un zélateur de l'œuvre, car l'Association des Ames du Purgatoire, nous sommes heureux de le constater ici,



se recrute dans tous les rangs de la société ; et non seulement elle compte des juges et des avocats, des notaires et des médecins, mais encore elle a eu l'honneur de se voir représentée parmi les ministres du gouvernement, comme elle s'honore de vives et précieuses adhésions parmi les sommités ecclésiastiques du pays. Cependant répétons-le bien haut à la louange des pauvres et des membres de la classe moyenne, ce sont eux qui soutiennent et font grandir l'œuvre par leurs modiques offrandes souvent renouvelées. Et nous nous en félicitons grandement, car si les pauvres sont la gloire de l'Église fondée par Jésus pauvre, ils sont encore le cachet de Dieu dans les œuvres qu'il fait surgir de terre, et ils en assurent la stabilité. Dieu en a fait spécialement ses amis, et en s'associant à nos œuvres de bien, ils nous font partager la prédilection dont ils sont l'objet.

Ce marchand s'introduit donc chez l'avocat, et l'instruit en peu de mots de l'objet de sa visite. Mr., dit-il, j'ai quelques affaires sur les bras qui me chagrinent beaucoup. Ce sont de petites dettes criardes qui ne s'élèvent pas à grand'chose, il est vrai, mais vous le savez, elles taquinent souvent plus que les grosses sommes. Il en est d'elles à peu près comme des petits chiens qui jappent et mordent plus que les gros.—Combien devez-vous?—Je ne dois que \$150 à \$200.—Comment ? cette bagatelle ? et vous vous arrêtez à cela ? Les marchands cependant n'ont guère l'habitude de s'effrayer de si peu. — C'est vrai, c'est peu de chose, mais comme je fais le commerce en société avec un de mes amis, brave garçon s'il y en a un, je crains qu'il en prenne de l'ombrage. Je crains qu'il finisse par croire que je suis criblé de dettes, en voyant venir un à un tout ce monde, qui me demande de l'argent. Bien plus, il pourrait penser que je prends les fonds de la société pour payer mes dettes, et ceci me met dans une gêne et des alarmes continuelles ; en sorte que je suis venu vous demander de vouloir me prêter cette somme, afin de faire taire tous ces petits créanciers.

A cette demande inattendue, l'avocat parut interdit. — Vous voulez un conseil, disiez-vous en entrant, et maintenant c'est une demande d'argent. Au moins vous aurez la bonté de me dire qui vous êtes, s'il vous plaît ?

En entendant un nom tout-à-fait inconnu, l'avocat fut encore plus surpris. — Votre nom, dit-il, ne m'est pas du tout familier, et je ne vous ai jamais vu auparavant. Comment se fait-il que, dans une première entrevue, vous me demandiez ainsi de l'argent ?

— Eh ! bien, Mr., reprit cet homme avec candeur et naïveté, et avec une ferme conviction qu'il ne pouvait pas se tromper dans sa demande, je suis un associé des Ames du Purgatoire, et comme je sais que vous êtes un des zélés de l'Association, j'ai cru que je devais m'adresser à vous de préférence à un autre. Je pensais que dans le cas où vous ne pourriez vous-même me

prêter l'argent, les saintes âmes vous suggèreraient peut-être quelques moyens pour me tirer d'embaras.

Ces paroles furent prononcées avec tant de simplicité et une si grande foi dans le secours attendu, que l'avocat en fut extrêmement touché.

—Votre confiance ne saurait être trompée, lui dit-il, et quoique je ne puisse vous aider par moi-même, je suis convaincu, comme vous, que les saintes âmes viendront à votre secours. Mettez-vous d'abord en règle avec elles, car il faut que vous payiez votre contribution régulièrement, et tous vos arrérages, si vous en avez. Ensuite comme vous ne pouvez, dans la position où vous êtes, payer plus que la contribution ordinaire, tâchez d'en amener d'autres, vous aurez un grand profit dans tout ce qui se paiera par votre entremise. Les saintes âmes, voyant votre zèle, vous en récompenseront, en vous donnant la paix avec vos créanciers que vous paierez ensuite à loisir et comme sans vous en apercevoir.

Ces quelques paroles rassurèrent cet homme plein de foi, et il partit tout confiant et satisfait, promettant de faire ce qui lui avait été dit.

Le lendemain il revint. — Je vous apporte, dit-il, trois piastres pour les pauvres âmes. En arrivant hier au magasin, j'ai raconté à mon associé ce qui s'était passé entre nous; et nous avons conclu qu'il serait avantageux que la société fit partie de l'Association, et ce sont les trois piastres que je vous apporte pour la contribution de l'année.

—Je vous remercie. Vous n'avez pas perdu de temps à travailler pour les pauvres âmes, et je vous en félicite. Vous trouverez que vous n'y perdrez rien.—Ah! Monsieur, il nous est déjà arrivé quelque chose qui redouble notre confiance. Hier entre une et deux heures j'entendais du fond du magasin mon associé qui grommelait entre ses dents des paroles entrecoupées, mêlées de soupirs d'anxiété, comme quelqu'un qui est dans un grand embaras. Un peu surpris je m'approche de lui: Mais qu'as-tu donc? lui dis-je.—Ah! ne m'en parle pas, j'ai trois billets à payer cette après-midi, et on n'a guère le sou. Oh! je voudrais me voir à dix pieds sous terre: (car je dois vous dire que c'est lui qui voit aux affaires du dehors, fait les achats, paye les billets, etc., etc., tandis que je veille aux ventes du magasin) — Allons donc, lui dis-je à mon tour, tu n'as pas besoin de tant t'inquiéter, mets donc cela entre les mains des âmes du purgatoire: tu verras qu'elles trouveront bien le moyen de tout arranger.—Tu as peut-être raison; car enfin ce n'est pas inutilement que nous avons donné nos trois piastres ce matin. Et il partit.

Deux heures après, il revint, la figure rayonnante. Eh! bien? lui dis-je—Eh! bien, je n'ai jamais eu moins de misère de ma vie; mes billets ont été renouvelés à première demande. On a eu autant de confiance en moi que si j'eusse été la banque, et j'aurais eu encore dix billets que ça aurait été la même chose.

Vous le voyez, voilà bien de quoi m'encourager ; j'ai plus de confiance que jamais que le Bon Dieu m'aidera aussi.

L'avocat perdit de vue, pendant quelque temps, ce pieux négociant, à la foi vive et prompt, qui plait tant au Bon Dieu.

Après quelques mois cependant, il le rencontra par hasard dans la rue.

—Oh ! c'est vous, je suis bien aise de vous revoir, je m'attendais à une petite visite de votre part.

—Je m'étais aussi promis d'aller chez vous, mais comme il me reste encore dix piastres à payer sur mes dettes, j'attendais que tout fût soldé pour vous en porter la bonne nouvelle.

—Ah ! vous avez payé ce qui vous chagrinait tant ; j'en suis heureux pour vous.

—Oui ! car les dix piastres qui restent sont toutes faites ; j'attends un moment de loisir pour les porter. J'ai payé toute cette somme en quelques mois, tandis qu'il y avait plusieurs années que je la devais sans pouvoir la diminuer. Comment j'ai pu la payer ? je n'en sais rien ; tout s'est fait en quelque sorte sans m'en apercevoir, et sans me gêner le moins du monde. Toutes fois, ce qui me frappe le plus, c'est que je n'ai pas été du tout troublé par mes créanciers, du moment que j'ai remis mon affaire entre les mains des âmes du purgatoire. Je craignais toujours, en faisant la charité à ces pauvres âmes, que c'était autant d'ôté sur mes affaires, et je ne pensais pas qu'en payant mes dettes vis-à-vis d'elles, je trouverais plus de moyen de payer mes dettes personnelles.

—Je n'en suis pas étonné, car, puisque vous travailliez pour elles, elles devaient travailler pour vous.

Oui, le secret pour payer ses dettes c'est de faire la charité ; c'est un secret dont tout le monde peut se servir ; cependant, c'est un secret que l'égoïsme des hommes leur fait souvent oublier. Ils craignent toujours trop de manquer, et ils travaillent exclusivement pour eux. Mais l'intérêt rétrécit l'âme, la charité seule l'agrandit, car la charité est féconde et expansive. Elle est comme le grain de semence qu'il faut répandre à pleines mains et qui produit des gerbes abondantes. Ah ! ne l'oublions pas, "celui qui sème peu, recueille peu."

#### RÉCOMPENSE ASSURÉE A L'AUMONE POUR LES AMES DU PURGATOIRE.

Une pauvre femme vivait à Naples au milieu de sa famille à qui il manquait souvent le plus stricte nécessaire. Les ressources de la maison se bornaient au travail du mari, simple ouvrier qui apportait tous les soirs le petit salaire de ses sueurs. Hélas ! un jour vint où le pauvre père fut saisi et jeté en prison pour dettes. La pauvre mère resta seule pour subvenir aux besoins de sa famille. Elle conjurait avec confiance la Divine Provi-

dence de lui venir en aide et surtout de délivrer son mari qui gémissait sous les verrous sans autre crime que son indigence.

Sur ces entrefaites, on lui apprend qu'il y avait dans la ville un seigneur de grande charité qui employait sa fortune à soulager ceux qui souffraient. Elle y court, mais elle n'en reçoit que la légère aumône d'un carlin (pièce du pays qui vaut à peu près dix cents). Toute éplorée de cet espèce de refus, elle entre dans une église pour supplier le Dieu des indigents de la protéger dans sa détresse. Elle était plongée dans sa prière lorsque, par une inspiration du ciel, il lui vint la pensée de s'adresser aux âmes du purgatoire. Elle consent, dans son dénûment, à faire pour elles le sacrifice de sa petite pièce de monnaie, entre à la sacristie et demande qu'on lui fasse la charité d'une messe des morts. Un prêtre se trouvait là, prêt à offrir le saint sacrifice et monte en effet au saint autel en son nom. Elle prie, au milieu de ses larmes, humblement prosternée sur le pavé, puis elle se relève raffermie et hâte ses pas vers son pauvre logis. Tout à coup, elle se voit abordée par un noble vieillard qui lui demande la cause de la tristesse qu'il lit sur son visage. Elle dit tout. Le vieillard se montre touché de sa misère, l'encourage et en la quittant, lui remet un billet avec ordre de le porter de sa part à une personne qu'il lui désigne. La pauvre femme s'y rend avec confiance, et trouve le gentilhomme à qui elle remet le papier. Celui-ci, en ouvrant le billet, semble sur le point de se trouver mal, il a reconnu l'écriture de son père, mort depuis quelque temps déjà.—Et d'où vous vient cette lettre ? s'écrie-t-il, hors de lui-même.

—Monsieur, répond la pauvre femme ébahie à son tour, c'est un charitable vieillard qui m'a abordée dans la rue et m'a dit de venir vous voir de sa part. D'ailleurs il avait ces tels et tels traits à peu près comme ceux que je vois dans ce cadre au-dessus de la porte. De plus en plus interdit, le cavalier reprend le billet et lit tout haut : "Mon fils, votre père vient de quitter le purgatoire grâce à une messe que cette pauvre femme qui vous portera cette écriture a fait célébrer ce matin. Elle est dans une grande nécessité et je vous la recommande moi-même." Il lit et relit ces caractères tracés par une main si chère. Des larmes succèdent à son émotion.—Bonne mère, dit-il à cette pauvre femme, vous avez, avec une petite aumône, assuré la félicité de mon père, je veux vous assurer à mon tour la vôtre. Je me charge de vous et de votre famille, il ne vous manquera rien, j'en fais le serment.

Toute charité, quelque petite qu'elle soit, est précieuse pour les membres de l'Eglise souffrante, et tout ce qu'on fera pour eux nous attirera des miracles de miséricorde.

Soyez miséricordieux, car vous amasserez ainsi un trésor pour le jour du besoin. (Tobie.)

## UN AUMONIER FRANÇAIS DANS LA CAMPAGNE FRANCO PRUSSIENNE.

Le Père Marie de Brest, Commissaire de Terre-Sainte, à qui nous devons déjà tant de faveurs, a bien voulu nous communiquer les faits suivants sur les âmes du Purgatoire à qui il est si dévoué, et pour lesquels nous lui offrons nos sincères remerciements.

En 1870, je partis pour la triste campagne franco-prussienne. La plus grande partie de notre armée fut emmenée en captivité. N'ayant pu la suivre en France, je résolus, à tout prix, d'aller lui porter sur une terre étrangère les secours de la religion ; mais ma qualité de Français fut pour moi l'objet de mille difficultés. Voyant cela, et désirant à tout prix employer mes forces pour une cause si belle, je fis la promesse aux âmes du purgatoire les plus abandonnées de leur accorder toutes mes intentions de messes, pendant tout le temps que je serais employé près de mes compatriotes captifs. Dieu ne fut point sourd à mes désirs, et certainement par rapport à cette promesse, il permit que je fusse nommé au poste le plus important, c'est-à-dire où se trouvait le plus grand nombre de prisonniers internés. Je reçus, quelques jours après, ma nomination d'aumônier, reconnu par le Prusse, du camp de Magdebourg, où il y avait près de 28,000 soldats français retenus captifs. Là où j'ai admiré encore la protection de ces saintes âmes, c'est que sur 700 soldats environ qui me sont morts entre les mains, trois seulement n'ont pas reçu les sacrements. Succès énorme, et que n'a point obtenu aucun aumônier. La gloire certainement en est due aux âmes du purgatoire. La preuve la plus convainquante, c'est que, souvent, j'étais appelé pour l'un, et j'étais là pour assister un second, qui ne s'attendait pas à mourir. Ce n'est pas tout, comme les âmes avaient intérêt à ce que je restasse le plus longtemps en Prusse, la captivité finie, j'ai été rappelé six fois par notre ambassadeur, soit pour le repatriement de nos soldats restés malades, soit pour la recherche dans les forteresses des soldats restés punis, soit pour la visite des civils subissant la prison pour avoir pris part aux hostilités.

Mille obstacles se sont présentés dans toutes ces différentes missions ; je les ai surmontés. L'ambassadeur lui-même était étonné, et lorsque je lui racontais les différentes phases de mes excursions, il en était stupéfait. Mais il n'en était pas ainsi de celui qui vous écrit. J'avais de grandes protectrices, c'étaient les pauvres âmes du purgatoire, qui d'abord eurent intérêt à ce que je restasse le plus longtemps, et que je réussisse dans mes différentes missions, car toujours avant de partir, outre la messe que je célébrais pour elles, je leur en promettais un certain nombre à faire dire. J'ai été arrêté plusieurs fois, j'ai voyagé par les temps les plus affreux, j'ai soigné plus de 3,000 varioleux, j'ai

assisté des gens infestés par le typhus et autres maladies ; plus de 7,000 malades m'ont passé par les mains. Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'avec une santé ruinée par les fièvres d'Orient et la dysenterie, (ayant habité longtemps la Palestine), j'ai pu résister à tant de fatigues. Je vous le dirai dans toute la sincérité de mon cœur : c'est que lorsque je voyais que les forcés voulaient me faire défaut, je me mettais à dire à Notre Seigneur que je ne serais pas content de lui, s'il ne me protégeait pas, parce que, si j'étais obligé d'abandonner cette œuvre si chère à son cœur et au mien, outre plusieurs âmes qui étaient menacées de tomber en enfer, un grand nombre serait obligé de rester en purgatoire ; aussi Notre Seigneur, par rapport à ces dernières, me donnait de nouvelles forcés, qui me permettaient de continuer. Plusieurs médecins qui m'ont connu, ont tous été étonnés de ce que j'ai pu résister à tant de fatigues avec mon mauvais tempéramment. En connaissant la cause, je n'en ai point été surpris. Les âmes avaient leurs avantages, aussi elles me protégeaient.

F. MARIE DE BRËST,

*Franciscain, aumônier des soldats français*

P. S.—J'ai d'autres faits que je vous écrirai plus tard.

#### APPARITION D'UNE AME QUI VIENT RECLAMER DES SUFFRAGES.

On raconte, et sur le nombre il y a certainement des faits prouvés, que maintes fois les âmes des défunts ont fait entendre dans les maisons des bruits effrayants, ont bouleversé les meubles et autres choses semblables. A Ferrare, un des plus beaux palais de la ville était demeuré inhabitable par suite du tapage nocturne qui s'y faisait régulièrement et dont la cause naturelle avait échappé à toutes les investigations. Le propriétaire, voyant la perte considérable qui en résultait pour lui chaque année, avait tout employé mais inutilement. Un étudiant en droit, fatigué de ces plaintes et persuadé qu'il n'y avait au fond que de ridicules terreurs, s'offrit, hardiment à demeurer dans cette maison seul et à prouver la cause des craintes générales, pourvu qu'on lui garantît un logement gratuit pendant dix ans dans Pune des chambres. Le propriétaire y consentit bien volontiers. L'étudiant s'installa aux palais ce jour même après y avoir fait porter ses livres et tout son bagage. La nuit vint. Notre jeune homme plein de courage se mit à étudier tranquillement ; il avait à soutenir le lendemain une thèse importante et son esprit n'était rempli que de cette idée. Comme il avait, d'ailleurs, de la piété, il avait fait bénir le cierge qui l'éclairait, persuadé qu'au cas où le démon tenterait quelque chose contre lui ce saint objet le préserverait de malheur. Il étudiait donc, sinon sans émotion, du

moins sans crainte appréciable, lorsque, vers le milieu de la nuit un bruit singulier se fait entendre dans tous les appartements; on eût dit d'un mouvement de chaînes traînées lourdement sur le parquet. Sans s'émouvoir, notre étudiant s'apprête à voir ce que c'est et attend avec impassibilité, car il distinguait l'approche de ce bruit qui venait de son côté, il tenait les yeux fixés sur la porte, prêt à interpeller le nouveau-venu, lorsque cette porte s'ouvre, et qu'aperçoit-il? un spectre hideux, des fers aux pieds et aux mains, qui, sans lui adresser une parole ni répondre à ses questions, s'assied à côté de lui et le regarde avec des yeux terribles. Le jeune homme commençait à trembler bien fort, mais ayant fait une prière intérieure à Dieu, il se rassied à son tour et continue de consulter ses livres et d'écrire. Que cherches-tu donc avec tant de soins? demanda enfin le fantôme d'une voix sépulcrale. Je cherche un texte de loi qui m'est indispensable pour ma cause de demain. Ce n'est pas dans ce livre que tu le trouveras, reprend l'effrayant visiteur, je vois là sur la table un Barthole, à tel endroit tu auras ce que tu veux. Je vous remercie. Et il poursuit son travail. Je n'oserais dire qu'il le fit en toute liberté d'esprit, on ne pouvait pas l'exiger de lui. Dès que la première lueur du jour parut, le spectre se leva, faisant de nouveau résonner ses chaînes et sortit comme il était venu; mais le jeune homme se lève à son tour, sa lumière à la main, et le suit pas à pas jusqu'à une porte de cave où la terre s'embla s'ouvrir et la vision s'évanouit. Il laisse son cierge bénit à cet endroit et remonte dans sa chambre. Aussitôt que l'heure le lui permit, il sortit et alla raconter l'histoire à ses amis; on se rend au palais, on visite l'endroit, on descend où était le cierge, on creuse et on trouve un cadavre, dont personne ne put indiquer l'origine. On appela donc un prêtre; ces restes ignorés furent déposés dans un cercueil et inhumés en terre sainte. Après les cérémonies et les prières ordinaires, on dit pour le défunt un grand nombre de messes, et depuis ce moment le palais demeura libre de tout ce qui l'avait rendu inhabitable. Tout le monde fut persuadé que Dieu avait permis à une âme abandonnée dans le purgatoire de solliciter ainsi le suffrage de ses frères.

#### GUÉRISON OBTENUE.

« Dieu est infini dans ses miséricordes, » et il verse ses grâces sur nous avec une profusion digne de lui, car « quand il récompense, il récompense en Dieu. » (Ste. Thérèse.) « Il fait ses délices d'être avec les enfants des hommes, » et « il les aime de cet amour qui ne sait pas garder de rang. » (Ste. Gertrude.) Si ses bienfaits ne produisent pas tout le bien que l'on doit en attendre, c'est parce que les cœurs sur lesquels ils se répandent comme une douce rosée, sont trop endurcis par l'égoïsme et l'indifférence. On connaît la bienfaisante influence de la rosée sur la terre; mais si le



sol a été séché par les rayons ardents du soleil, elle ne pénètre pas assez avant pour y produire ses salutaires effets. La seule chose qui amollira notre cœur, est un sincère sentiment de notre néant, avec l'entière confiance que Dieu seul peut tout pour nous. Écoutons le récit que nous faisait, il y a déjà trois ans, un zéléateur des âmes du purgatoire, dont le cœur était d'autant plus ouvert à l'évidence des secours d'en haut, que lui-même avait déjà fait l'expérience des grâces du ciel. L'on y verra ce que peut l'humble confiance dans la bonté de Dieu. Il y avait, raconte ce digne zéléateur, une bonne et pieuse femme qui demeurait à deux pas de ma maison; c'était une pauvre veuve que son mari avait laissée dans la plus grande indigence avec une famille de sept enfants. Nous comprenons déjà combien le pain était amer dans ce pauvre logis. La femme travaillait tous les jours de la semaine sans pouvoir jamais, comme l'on dit, mettre les deux bouts ensemble. Quand elle avait réussi à procurer la nourriture à sa nombreuse famille, et qu'il semblait qu'enfin elle pourrait prendre un peu de repos, la nudité de ses enfants appelait de nouveau sa sollicitude, et il fallait se remettre à travailler pour les vêtir; et puis, arrivait la fin du mois, et avec elle, le maître de la maison demandant son loyer, en sorte qu'elle ne pouvait suffire à toutes ces nécessités. Le découragement, avec son noir cortège de pensées échappées de l'enfer, commençait à s'emparer de sa pauvre âme affaiblie par tant d'épreuves. Pour comble de malheur, la maladie vint juste en ce moment frapper à sa porte. Oh! quelle triste visiteuse que la maladie, surtout dans le réduit du nécessiteux; elle rassemble à un châtiment, lorsqu'elle vient ainsi s'unir à la pauvreté. Quelquefois, cependant, elle est aussi le prélude d'une double couronne. Oh! c'est dans ces moments que la main du riche fait une œuvre glorieuse, quand elle apporte quelque adoucissement à ces misères. Comme elle est bénie par le pauvre reconnaissant et par Dieu même, qui voit l'efficacité des secours apportés. Donc une des petites filles de cette malheureuse femme, une enfant de dix à douze ans, se plaignait depuis longtemps d'un grand malaise, lorsqu'un jour une tumeur rouge et maligne fit son apparition sur le cou de l'enfant. Elle souffrait de grandes douleurs. La mère hésite toujours à appeler le médecin, car elle ne peut le payer. Cependant la tumeur grossissant de jour en jour, elle ne peut attendre plus longtemps, car son enfant pourrait être en danger. En effet, le médecin, après examen, déclare que l'amputation est nécessaire pour lui sauver la vie. Ah! que de cuisantes larmes cette pauvre mère versa à cette nouvelle inattendue. L'enfant, de son côté, poussait des cris et des gémissements. Après le départ du médecin, la mère désolée prend son enfant sur ses genoux et la pressant sur son cœur avec tout l'amour dont une mère est capable, elle lui dit: Ne pleure pas, nous allons encore

consulter d'autres médecins, le bon Dieu aura pitié de notre mère, il viendra enfin à notre secours après tant d'épreuves. Cette fois les médecins que nous allons consulter, ce sont les Ames du Purgatoire. Je vais aller donner mon nom pour le Chemin de la Croix à M. C..., qui demeure tout près d'ici, ainsi que le tien, lorsque tu seras mieux, (car tu verras, tu vas devenir bien), puis je donnerai une messe pour toi. Les saintes âmes seront touchées de notre affliction, et elles ne manqueront pas de nous faire part de leur reconnaissance. Et instinctivement elle serra encore sur sa poitrine son enfant chérie pour laquelle elle éprouvait de si grandes craintes.

Cette mère, pleine de courage et de cette foi qui fait des prodiges, part, emportant avec elle la seule pièce de monnaie en sa possession, fruit de ses rudes labeurs. Monsieur, dit elle, viens vous donner mon nom et celui de ma petite fille pour le chemin de la croix. Mon enfant est malade, elle ne pourra pas le faire maintenant, mais elle n'y manquera jamais, aussitôt qu'elle sera bien, car j'en suis convancue, les saintes âmes obtiendront sa guérison. Voici en même temps trente sous pour une messe. Oh ! si j'en avais davantage, je le donnerais de grand cœur, c'est le pain de la bouche que je vous donne, mais Dieu ne nous abandonnera pas. Ces paroles furent dites avec une telle conviction qu'elles ne pouvaient manquer de fléchir le ciel. Non certes, Dieu, la bonté même, qui prend soin des petits oiseaux, Dieu se souvint de l'humble et confiante prière de sa servante affligée. Une semaine s'écoule, et chose étonnante, cette tumeur qui grossissait à vue d'œil, est restée la même. Courage, mon enfant, dit la mère, le bon Dieu est avec nous, puis elle porte une autre messe pour les âmes du purgatoire. Chose plus extraordinaire, cette semaine-là, la tumeur commença à diminuer.

Dans sa joie la pauvre mère ne put s'empêcher de s'écrier, en serrant sa petite fille dans ses bras : Courage encore, mon enfant, tu le vois, le ciel nous exauce, parce que nous avons soulagé les amis du bon Dieu, celles que sa justice châtie, il est vrai, mais que son amour voudrait voir avec lui au sein du repos et du bonheur. Ne restons pas à moitié chemin ; et elle court porter une troisième messe, puis une quatrième, et enfin une cinquième. Celle-ci était une messe d'actions de grâces, car la tumeur avait entièrement disparue, et l'enfant était guérie.

Ce fait, dit le zéléteur, est arrivé à ma porte, et j'en suis le témoin oculaire.

L'obole de la veuve, c'est-à-dire tout ce qui est donné avec joie et confiance, est toujours agréable à Dieu ; et quand le Seigneur ne le reconnaît pas de vive voix, comme il a fait quand il était sur la terre, il le fait par des prodiges, langage que lui seul peut parler.

## COMMENT SE FORMENT NOS RECETTES

### NOS PETITS TRAITS.

Nous ne pouvons, encore cette année, passer sous silence plusieurs marques de protection signalée dont les Saintes Ames ont récompensé la confiance et la générosité de nos associés. Ce sont les épis d'or qui composent la gerbe d'expiation et d'amour que nous recueillons chaque année à l'honneur et à la gloire du "Maître."

Et puis "c'est toujours le mieux de révéler ces secrets," (Ste. Gertrude) car "la ferveur de la dévotion est augmentée par ces sortes de communications." (la même.)

Racontons donc, dans toute leur ingénuité, ces petits traits qui, en servant d'exemple aux tièdes, rehausseront la gloire du Très-Haut dans ses miséricordes pour les pauvres âmes souffrantes.

— *Récit d'un Zélateur.* Dans le courant de Juillet dernier, un jeune homme, à l'air doux et modeste, se présente à nous, en disant : Je vous apporte quelques messes pour les âmes du Purgatoire. — Oh ! soyez béni. Quel doux rafraîchissement pour nos pauvres âmes brûlées par les flammes dévorantes. Dieu vous en récompensera.

Le jeune homme tira de sa poche un rouleau de papier qu'il me présenta. — Allons ! et qu'est-ce que cela ? Vous dites que vous m'apportez quelques messes, et vous me donnez un rouleau d'argent ; et après avoir compté, — Comment ! 90 piastres ! — Oui, Monsieur, 90 piastres. — Ah ! ajouta-t-il avec un soupir et un sentiment de foi admirable, ah ! je n'ai pas le bonheur de communier souvent, comme d'autres en ont la grâce. Il y en a même qui communient tous les jours ; s'ils ne le font pas avec toute la perfection désirable, au moins ils possèdent Dieu tous les jours avec eux. Quel insigne bonheur !

Je vous donne 360 messes pour les âmes du Purgatoire, c'est-à-dire une pour chaque jour de l'année, et puisque je n'ai pas le bonheur de communier tous les jours, au moins le prêtre qui dira la messe, le fera pour moi. Dieu m'accordera peut-être la grâce d'avoir quelque part dans sa communion, et il demeurera aussi avec moi. — Noble jeune homme, ce que vous faites là est beau, bien beau. Vous avez fait quelque chose d'agréable à Dieu pour mériter qu'il vous donne une si belle pensée. — Oh ! monsieur, ma pauvre vie est bien insignifiante et monotone. — Vous rappelez-vous la visite que vous me fîtes, il y a trois ans, lorsque j'étais malade ?

Ce jeune homme vint en effet me voir un jour que j'étais bien souffrant ; c'était la première fois que je le voyais, et quoique étranger l'un à l'autre, il me dit de si bonnes paroles de résignation et d'espérance, il paraissait avoir tant de conviction dans son office de consolateur que je le crus disposé à faire de

plus belles œuvres encore. Je l'interromps donc tout à coup, et lui dis :— Allons, vous m'avez l'air d'un spéculateur, vous !” Cette brusque interruption qui ressemblait à une boutade, le prit par surprise, il ne sut que répondre, et après avoir balbutié les mots : un spéculateur, un spéculateur ; je repris : “ oui, un spéculateur, mais un spéculateur à la façon du Père Faber qui dit que faire des bonnes œuvres, c'est battre monnaie.”

—“ Ah ! si vous l'entendez comme cela, je ne dis pas non.”

—“ Eh ! bien si vous êtes un spéculateur j'ai une spéculation à vous proposer et elle en contient trois. Vous connaissez notre petit *Calendrier d'indulgences* ? Il nous en reste en mains à peu près 1500 ; celui qui en achèterait 100, 200 ou 500, ferait les trois bonnes œuvres suivantes. 1o. Comme le profit en est pour les âmes du Purgatoire, ce serait comme autant de messes que vous payeriez pour les morts. 2o. Vous aideriez la Propagation de la Foi d'autant, car, vous le savez, presque toutes ces messes sont dites par les Pères Franciscains dans leurs pénibles missions, sans compter que vous faites une véritable aumône à ces pauvres missionnaires qui souvent manquent du nécessaire. En 3e lieu, vous contribueriez à faire connaître et à faire gagner les indulgences, moyens précieux de soulagement pour les pauvres âmes. Celui donc qui achèterait quelques uns de ces calendriers, ferait ces trois bonnes œuvres à la fois. — Eh ! bien, dit-il sans hésiter, je les prendrai. — Comment ! vous les prendrez ? et tout interdit de cette réponse inattendue et si spontanée, croyant n'avoir pas été bien compris, je répète encore que celui qui achèterait 100 ou 200 calendriers des 1,500 qui nous restaient, ferait ces trois œuvres. — Je prendrai les 1,500. — Les 1,500 ! mais c'est 75 piastres ! — Oui, répétait-il, je prendrai les 1,500.” Je demeurai tout ébahi devant la générosité de mon pieux interlocuteur. Certainement, dis je en moi-même, le doigt de Dieu est là, cette inspiration vient du ciel ; le Seigneur veut faire grâce, par l'entremise de ce jeune homme, à quelques âmes retenues dans le lieu d'expiation.

Le jeune homme me remit \$25, en disant : “ voici un à-compte. Quand vous aurez l'occasion de passer à mon bureau, je vous prie d'arrêter, et je vous donnerai la balance.” Puis il s'esquiva poliment pour ne pas entendre les paroles de remerciement et d'admiration que nous ne pouvions contenir à la vue d'une si belle action.

Je lui rappelai donc cette visite en quelques mots, et j'ajoutai : “ ce que vous faites aujourd'hui est le prix de ce que vous avez fait alors, car Dieu nous récompense souvent d'une bonne œuvre par une autre qu'il nous inspire de faire.”

“ *Memor sit Dominus omnis sacrificii tui.*”

Un homme de profession, ennuyé comme beaucoup d'autres, par le changement incessant de domestique, nous disait un jour, en apportant la rétribution d'une messe qu'il nous donne depuis plusieurs mois : Les domestiques sont devenus le cauchemar de la famille. Dans les premiers six mois que j'ai tenu maison, nous avons changé de servante toutes les semaines ; c'est à peine si nous avons pu en garder une quinze jours à la fois, en sorte que, pour avoir la paix, j'ai promis aux âmes du purgatoire une messe par mois, si je pouvais retenir une domestique plus d'un mois. Cela m'a parfaitement réussi. Voilà cinq mois que nous n'avons pas changé, et j'espère encore avoir cinq mois de repos par la même recette. Ma femme en est tout émerveillée : ça fait mieux que les bureaux de placement. — Vous avez raison, seulement permettez-moi de vous dire que cette recette ne vous appartient pas à vous seul. J'en ai fait la découverte, il y a plus de trois ans, et j'en suis toujours bien satisfait.

Un jour, un homme de métier, homme fervent et plein de foi, s'il en fût un, se présente à nous le cœur gros de chagrin. — Ah ! dit-il, je ne sais ce que je vais devenir, voilà plus de six mois que je n'ai pas eu d'ouvrage. Je suis obligé de m'endetter pour faire vivre ma famille. Je crains beaucoup d'être obligé de vendre ma petite maison que, par mes sueurs et mes économies, j'avais réussi à me bâtir. Ah ! comme c'est triste de perdre ce que l'on a gagné avec tant de travail. Pour comble de malheur, ajouta-t-il, le locataire à qui j'avais loué la moitié de ma maison est parti sans me payer, et voilà près de six mois que le logis est fermé. — Vous n'avez pas trouvé d'autres locataires depuis ? — Non, aucun, quoique je l'ai offert à moitié prix. — Ah ! vous n'êtes pas un homme d'affaires. Si vous aviez seulement offert aux âmes du Purgatoire ce que les Italiens appellent la bonne main, "la buona mano" c'est-à-dire une petite récompense, elles vous auraient fait trouver un locataire. — Vraiment je n'y ai jamais pensé, mais je veux bien l'essayer. — N'offrez pas beaucoup, ce n'est pas nécessaire ; d'ailleurs vous ne le pourriez pas, mais offrez et donnez de bon cœur. — Dans la même semaine ce brave homme revint. J'ai loué ma maison, dit-il, et je vous apporte une piastre : oh ! ajouta-t-il avec un soupir, si l'on savait mettre plus souvent le bon Dieu dans ses affaires, tout irait infiniment mieux.

Un honnête artisan, membre tout dévoué de l'Association des messes, tombe dans une si grande pénurie, faute de travail, qu'il est obligé de vendre ses outils pour vivre ; et cependant, avec une générosité magnanime et des convictions ardentes, il trouve encore le moyen de payer sa messe chaque mois. Honneur à ce fidèle artisan. Ah ! le petit don du pauvre, ainsi donné, vaut plus que les milliers du riche.

Un homme de profession nous communique le petit trait suivant ; nous l'insérons avec le plus grand plaisir.

“Un jeune homme attaché à une institution financière de cette ville, se trouvant un jour dans une perplexité cruelle à propos d'une méprise que sa trop grande bonne foi lui avait fait commettre, eut la pensée de faire dire un certain nombre de messes par mois à perpétuité, au moyen d'une commission de dix par cent qu'il devait retenir sur le montant de son salaire, pour se tirer de l'embarras où il se trouvait placé, et dont il souffrait au point de craindre de perdre une position avantageuse. Quelques jours après avoir fait cette promesse, il recevait l'assurance de la part de celui-là même qui l'en avait blâmé que sa méprise se trouvait réparée, et n'aurait aucune suite. Que l'on juge du soulagement qu'éprouva ce pauvre jeune homme, et de sa reconnaissance pour les saintes âmes qui l'avaient sauvé. Depuis cette époque, il est fidèle à marquer chaque mois la commission dont il est débiteur et à l'apporter au trésorier de l'Association, quelqu'en soit le montant. Et il croirait commettre un vol sacrilège s'il en retenait la moindre partie.”

Admirable délicatesse ! N'est-ce pas la fidélité du vrai serviteur à qui le “Maître” daignera confier encore de plus grandes choses ?

---

Un jour de l'année dernière, nous rapporte un de nos bons associés, je passais sur la rue Ste. M... (Montréal) lorsque je fis la rencontre d'un membre de l'Association.—Ah ! dit-il, je suis content de vous voir ; j'étais pour passer chez vous, venez donc un instant au magasin. J'entre avec lui, puis il signe un chèque.—Je voulais vous porter ceci, dit-il, pour les âmes du purgatoire.—Vingt-deux piastres ? oh ! je vous remercie de grand cœur ; mais encore pourquoi cette somme ? Vous avez obtenu quelque faveur ? —Oui, dit-il, et je vous dirai tout en un mot. Il y a près de deux ans, j'avais acheté, pour le revendre, un lot de terre très bien situé. Je pensais avoir fait une bonne affaire, mais contrairement à mon attente, je ne trouvai jamais à me défaire de cet emplacement. J'en fus quitte pendant deux ans à payer les impôts de la ville et à perdre les intérêts de mon argent. Un bon jour, cependant, je me dis à moi-même : mais pourquoi ne laisse-tu pas cela entre les mains des âmes du purgatoire ? puis je promis dix par cent sur le profit que je ferais si je vendais mon lot de terre. Chose étrange ! dans la même semaine, je trouvai un acheteur qui m'apporta un joli bénéfice de \$200, ce qui donne \$20 pour les âmes du purgatoire ; les deux autres piastres sont l'accomplissement d'autres promesses.—Je vois bien que vous vous y entendez en affaires. Tout en faisant votre besogne, vous spéculiez pour le ciel.—Monsieur, j'ai toujours trouvé qu'on ne perd rien à s'associer les âmes du purgatoire dans toutes ses entreprises.



Un jeune homme dont la vie avait été peu édifiante jusqu'ici, lit quelques traits des âmes du Purgatoire qu'il trouva par hasard dans le Calendrier d'Indulgences. Il se trouve soudainement touché, et avec cette spontanéité que donne la grâce, il apporte une messe pour les âmes du Purgatoire, disant : " Il y a longtemps que j'aurais dû faire cela, mais à l'avenir je n'y manquerai pas." Et chose vraiment merveilleuse, il est poussé, comme malgré lui, ce qu'il a avoué lui-même, à suivre les exercices de la retraite qui se faisait en ce moment à l'église de St. Jacques pour les jeunes gens ; puis il se confesse, et il a le bonheur de faire la Ste. Communion. Trois semaines n'étaient pas écoulées qu'il s'approchait encore de la Table sainte. " Ah ! dit-il, je ne sais pas ce que j'ai, mais depuis que j'ai donné cette messe aux âmes du Purgatoire, je me sens tout différent de ce que j'étais auparavant." La personne qui nous rapporte ce petit trait, ajoutait : Ce pauvre jeune homme n'avait pas fait ses Pâques depuis deux ans : mais il a un bon cœur, et j'espère qu'il persévéra.

Nous recevons, il y a quelque temps, d'un pieux et zélé curé, l'aimable petite lettre qui suit ; on y verra ce que peut le dévouement grandi par l'amour de Dieu.

" Je vous remercie, un peu tard il est vrai, de l'obligeance que vous avez eu de m'envoyer quelques billets pour venir en aide aux âmes du purgatoire. Je n'ai pu les distribuer tous, mais en retour, je viens vous promettre pour vos chères âmes douze messes par année tant que je vivrai. Je m'efforce de répandre cette pratique de piété parmi les jeunes enfants surtout ; aussi je suis heureux de vous offrir un tableau des œuvres de piété offertes par les enfants d'école pour le soulagement des âmes du purgatoire — 200 messes — 200 chapelets — 200 chemins de croix — 80 communions sacramentelles — 50 bonnes œuvres — 150 mortifications."

N'est-ce pas charmant ? ne vous semble-t-il pas voir toutes les gracieuses offrandes de ces petits priants tomber sur les pauvres âmes comme autant de gouttelettes d'une douce rosée ? et comme le bon Dieu doit être content du zèle de ce saint prêtre !

Il y a près de six mois un prêtre dont le dévouement à la cause des âmes du purgatoire est bien connu, nous apportait vingt piastres. On m'a prié, dit-il, de vous remettre cette somme pour les âmes du purgatoire. — Je vous suis bien reconnaissant, et je fais des vœux pour que de telles visites se renouvellent souvent. Serait-ce une indiscretion de vous demander d'où provient cette somme ? — C'est une famille autrichienne de passage à Montréal, qui a vu par hasard le petit calendrier d'indulgences, et après l'avoir lu, elle a cru qu'elle faisait mieux de donner ses messes ici qu'ailleurs ; et elle m'a remis ces vingt piastres que je viens de vous donner.



Un avocat frappe à notre porte l'autre soir, et nous mettant deux piastres dans la main pour les âmes du purgatoire, dit: "Vous le savez, j'ai quelque chose d'important à obtenir." Voilà un bel acte de foi, et cette ferme confiance qui fait intervenir le ciel en toutes choses, même dans nos affaires temporelles, ne mérite-t-elle pas d'être exaucée?

Nous recevions l'an dernier la lettre suivante d'une dame des Etats-Unis: "J'aurais été plus ponctuelle à vous faire mes remises, si ce n'eût été du retard apporté à ma lettre par Mad. \*\*\* qui avait promis aux pauvres âmes une certaine somme d'argent, si le bon Dieu lui accordait sa demande. Au grand étonnement de ses amis qui ne voyaient les choses que selon le monde, elle obtint, deux semaines après, ce qu'elle avait demandé avec tant d'empressement, et elle est aujourd'hui toute reconnaissante. Cette dame est une convertie, et elle a toujours eu depuis sa conversion une grande confiance dans les saintes âmes du purgatoire; plus d'une fois elle a été l'objet de leurs faveurs."

Une traite en or sur New-York pour quarante piastres accompagnait cette lettre.

Un médecin apporte un jour lui-même vingt-cinq piastres pour les âmes du purgatoire, en disant: "Je viens payer mes dettes." Glorieuses dettes que celles que l'on contracte pour le soulagement de ceux qui souffrent, et heureux est le débiteur qui les paye aussi honorablement.

Le 7 mai dernier, nous recevions la lettre suivante: "Monsieur, veuillez recevoir ci-inclus dix piastres pour messes pour les âmes du purgatoire. Votre très-humble serviteur." (il n'y avait pas de signature).

N'est-ce pas une jolie manière de faire la charité? A coup sûr ce don, fait avec tant d'abnégation, a procuré un grand soulagement aux pauvres âmes.

Un zéléateur nous apporte la somme de 5 piastres, en disant: M. \*\*\* qui a eu le malheur de perdre une belle fortune dans une désastreuse faillite, avait promis 25 messes aux âmes du purgatoire, si elles l'aidaient à obtenir sa décharge; et il a réussi au gré de tous ses désirs, ayant surmonté avec bonheur les obstacles qui se rencontrent toujours dans de telles occasions.

Nous recevons presque à l'instant (30 octobre 1877) une lettre d'un nouvel ami des pauvres âmes. Cette lettre vient d'une paroisse sise beaucoup plus bas que Québec.—"Je vous transmets sous ce pli la somme de \$8.30 pour contribution à l'Association des messes des âmes du purgatoire. Voici la liste et le verse-

ment de chacun des associés. Je vous ferai de temps en temps des remises pour les susdites personnes à mesure qu'elles me transmettront leurs contributions mensuelles." Parmi ces noms, nous lisons avec une surprise édifiante, "La corporation scolaire, \$1.50. — Les petites filles de l'école, 60 cts." Noble exemple et charité ingénieuse qui fait trouver des ressources de toutes les manières et dans toutes les classes.

Le même jour, et nous terminons par ce trait, un associé d'origine irlandaise, à la foi vive comme presque tous les enfants de St. Patrice, nous adresse la lettre suivante, avec un petit sac d'argent bien fermé et ficelé à plusieurs nœuds: "La somme ci-jointe est pour les pauvres âmes. Je ne sais pas combien il y a en tout, mais j'y ai déposé cinq cents tous les jours. Je continuerai, avec la grâce de Dieu et des saintes âmes, à faire la même chose à l'avenir. Je donne ces 5 cts. par jour pour réparer mes négligences passées." Délicieuse offrande! c'est bien là la main gauche qui ignore ce que donne la main droite. En ouvrant le petit sac, nous y trouvâmes trois piastres et demie.

### PENSÉES.

La chasteté est une clef d'or qui ouvre la porte à toutes les vertus.

La mortification du corps produit la mortification de l'âme, et toutes deux donnent la pureté du cœur. Or, la pureté étant l'essence de Dieu, plus on mortifiera notre corps et notre âme, plus on deviendra semblable à Dieu.

Que vos regards soient purs comme la lumière qui se promène sur tous les objets sans se souiller.

Tout ce qui flatte, énerve.

La conquête de soi-même, c'est la conquête du ciel.

On lit trop, et on ne médite pas assez. Il en est de la lecture comme de la nourriture; celui qui mange trop, ne digère pas bien, et souvent il se fait du mal.

Dans le ciel, nous vivrons par l'amour, comme sur la terre, nous vivons par l'air. En respirant l'air, nous sommes rassasiés, mais nous voulons et il nous faut encore le respirer; il en sera de même de l'amour dans le ciel. Nous aimerons et nous serons rassasiés, mais nous voudrions encore et toujours aimer Dieu.

Les dévotions sont pour l'Eglise, notre Mère, comme autant d'ornements, de draperies qui la parent et l'embellissent, comme une étoffe précieuse pare celle que l'on aime.

On ne peut obéir sans humilité, comme on ne peut être humble sans obéissance.

La vie, comme le désert, est remplie de mirages et de déceptions.

N'avez-vous pas été témoin de ces noires tempêtes, qui apportent avec elles la frayeur et le dégât? A peine sont-elles finies qu'un brillant soleil reluit, faisant scintiller dans ses torrens de lumière les gouttelettes suspendues sur les feuilles, comme autant d'aigrettes de perles et de diamants! Telle la maladie, et telles après elle la reconnaissance et l'amour.

Soyons fermes comme le levier de la balance, qui voit à côté de lui les plateaux se lever et descendre, et demeure toujours en équilibre.

Les prières sont la monnaie du pauvre.

Il faut se familiariser avec une idée pour s'en rendre maître ; de là l'avantage de la méditation.

En aimant toujours les âmes chéries que nous pleurons encore, rappelons-nous ce mot d'une femme pieuse et célèbre : " Je les aime avec d'autant plus de sincérité que cela me rapproche de Dieu."

Dieu n'a donné autant de sensibilité à notre corps que pour nous donner l'occasion de mériter davantage.

Rappelons-nous que le bon Dieu nous envoya plus d'afflictions et de peines que de bonheur, afin d'élever nos regards au-dessus de la terre ; et puis les anges qui nous ont quittés ne sont-ils pas là ?

Prier pour les chères âmes qui nous protègent encore visiblement, ce n'est comme autrefois sur la terre, qu'un échange d'amitié.

Quand la familiarité n'entraîne pas dans des fautes graves, elle ne laisse pas d'être la cause de beaucoup d'imperfections.

L'argent acquis malhonnêtement est un larron qui se vole lui-même.

Les choses de la terre peuvent seules souiller notre âme ; la pureté pour l'homme est donc le vide dans l'âme des choses de la terre.

Répétons souvent, répétons sans cesse, " Amen, Amen," à ces cantiques d'amour, à ces hymnes de louanges, que les anges ne cessent de chanter à la gloire du Très-Haut.

Rapprochez les lumières de deux flambeaux, et elles s'uniront si parfaitement, qu'elles ne seront qu'une lumière. Rapprochons nous de Dieu autant qu'il nous sera possible, et nous ne ferons qu'un avec lui.

Notre devoir, c'est la voix de Dieu qui nous commande.

L'humilité est comme la violette qui répand son parfum autour d'elle, mais se cache à tous les regards.

O homme ! avec ton front superbe, ta démarche altière, ton regard dominateur, ton génie puissant, tes désirs insatiables, aussi grands, que dis-je ? plus grands que le monde, O ! homme, qui es-tu ? Un grain de sable sur le rivage de la mer, une feuille dans la forêt, un brin d'herbe dans la prairie, une goutte d'eau dans l'océan, un atôme dans l'espace.

O ! Dieu que j'oublie, que j'outrage, que je ne veux pas connaître, que je ne sais pas aimer, qui êtes-vous ? L'immensité même, la toute-puissance, la parole qui féconde, la lumière de nos âmes, la vie de notre être, la clémence, la miséricorde même, le principe du bonheur, l'essence de l'amour, l'adorable paternité de tout ce qui existe.

Notre amour pour Dieu s'accroîtra d'autant plus que notre volonté sera plus conforme à la sienne.

La charité c'est l'arc-en-ciel qui, en nous assurant le pardon, brille à la fois des nuances éclatantes de toutes les vertus.

Vous commencerez à être bon, quand vous croirez les autres meilleurs que vous, et vous deviendrez meilleur, lorsque vous vous croirez le plus misérable de tous.

— Dieu seul est créateur ; l'homme n'est qu'un collectionneur ; il amasse de tous côtés les trésors que Dieu a répandus à profusion, il les classe, les étiquette, les harmonise et il s'en fait des hochets ; que ce soit un bijou, une couronne ou un palais que les autres hommes admirent. Son génie ne serait-il que de l'ingéniosité ?

### TROIS BONNES ŒUVRES DANS UNE.

Les personnes qui encouragent la vente des Almanachs des Ames du Purgatoire font trois bonnes œuvres dans une :

1o. Elles soulagent les morts, car tout le profit des almanachs est pour les âmes du Purgatoire; le montant ainsi payé devient donc comme autant de messes qu'elles donnent pour les défunts.

2o. Elles aident efficacement la Propagation de la Foi, tout en faisant un acte de grande charité aux pauvres missionnaires, vu que ces messes sont dites par les missionnaires franciscains qui, non seulement, n'ont pas d'honoraires de messe, mais, bien souvent, manquent du nécessaire.

3o. Elles contribuent à faire connaître et à faire gagner les indulgences, moyen si précieux de soulagement pour les morts, en même temps que c'est une voie facile d'expiation pour les vivants.

(Et ne l'oublions pas : une indulgence plénière gagnée dans sa plénitude, vaut autant et plus, disent les Saints, qu'une vie entière de pénitences, d'austérités et de mortifications. Et quelles abondantes bénédictions pour nous, si nous étions l'occasion qu'une seule indulgence fût ainsi gagnée !)

Outre tout cela, elles font connaître l'admirable Tiers-ordre de St. François, si fécond en actes héroïques et en dévouements de toutes sortes; tandis que, par l'Association des messes, elles ont non-seulement la force que donne l'union, mais encore elles régularisent, et même systématisent, en quelque sorte, le paiement des honoraires de messes, en y faisant participer tout le monde, l'expérience prouvant qu'il y a des familles qui en donnent beaucoup, et d'autres peu ou point du tout.

Ajoutons que l'année dernière, les calendriers d'indulgences ont produit la jolie somme de \$450, dont nos pauvre âmes souffrantes ont eu tout le bénéfice.

NOTA.—Si une ou plusieurs personnes, dans chaque paroisse, prenaient seulement 20 de ces Almanachs, (\$1.00), comme aumône, elles nous aideraient puissamment, tout en conservant pour elles le mérite de la triple œuvre dont nous venons de parler.

*Rapport de l'année.* L'Association pour le soulagement des âmes du Purgatoire se compose de 3,018 membres, ce qui donne 156,936 chemins de la croix par an, et l'on a recueilli 11,396 rétributions de messes, c'est-à-dire 2,874 piastres. Sur ce nombre, outre les messes dites ici, 9,950 ont été envoyées aux missions Franciscaines dont 6750 (à Rome), au Ministre général de tout l'ordre Franciscain, et 3,200 au V. Commissaire général de la Terre-Sainte; ce qui nous a fourni, outre le soulagement aux âmes du Purgatoire, le précieux avantage d'avoir aidé à la conversion des infidèles, tout en ayant le grand bonheur d'un nombre considérable de nos Messes dites sur le St. Sépulcre à Jérusalem et dans les principaux Sanctuaires de la Palestine.

Le tout est attesté par des reçus officiels venant de Rome et de la Terre-Sainte.

*Vu et vérifié correct le présent rapport, ainsi que les reçus et quittances de Rome et de Terre-Sainte.*

A. L. SENTENNE, Prêtre,

Curé de St. Jacques.

Montréal, 31 Octobre, 1877.